# MÉMORIAL

## DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Mercredi 9 avril 2003, à 20 h 45

### Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller,* conseiller administratif, *Mme Linda de Coulon, MM. Sacha Ding, Alain Fischer, Jean-Marc Guscetti, François Henry, Bernard Lescaze, Pierre Reichenbach* et *Mme Marie Vanek.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger,* maire, *M. Christian Ferrazino,* vice-président, *MM. Alain Vaissade* et *Manuel Tornare,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 mars 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 avril et mercredi 9 avril 2003, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 12 avril 2003, à 8 h et 10 h, et pour lundi 28 avril 2003, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Rapports de majorité et de minorités de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 768 000 francs destiné:

– **pour un montant de 8 790 000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG;**

– **pour un montant de 7 978 000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de *Broken Chair*,**

**soit un montant brut total de 20 188 000 francs (PR-195 A/B/C)[1].**

*Troisième débat*

**M. Jean-Marc Froidevaux, rapporteur de majorité** (L). Ce n'est pas la première fois que la Ville de Genève entreprend de réaliser une place, loin s'en

[1] Rapports, 5746.

faut, pourtant, c'est un exercice auquel elle ne s'est pas livrée depuis déjà quelques années. On se souvient que la dernière place que la Ville de Genève a réalisée est la place du Rhône, une place qui a été votée à une très large majorité. Aujourd'hui, cette place a la particularité de faire à peu près l'unanimité du Conseil municipal et de la ville contre elle, aussi bien en raison de sa structure que de sa décoration. Elle revient régulièrement dans nos débats en ce qui concerne quelques affectations nouvelles et aussi en raison du fait qu'elle ne remplit pas la fonction pour laquelle elle est prévue.

Cette première remarque pour dire que le Conseil municipal est de temps à autre architecte-urbaniste, qu'il sait dire oui à des projets, qu'il sait aussi, a posteriori, reconnaître qu'à l'occasion il a pu par son vote se tromper et avoir mal réalisé quelle était la véritable nature de cette place.

En ce qui concerne la place des Nations, le rapport de majorité révèle un certain nombre de problèmes qui restent des problèmes majeurs. Le premier problème est que cette place des Nations est conçue comme un immense lieu et que, subsidiairement, par son architecture, celui-ci est dépourvu de signification. La première chose choquante dans ce lieu, c'est qu'il s'agit d'une place, c'est-à-dire d'un lieu de rassemblement, mais que cette place n'est connectée à rien. Par vocation, une place se trouve architecturalement bord à bord des immeubles qui la longent, ici, on a ce «porte-avions» qui est placé au milieu d'espaces verts et on ne comprend pas du tout quel est le sens ni l'orientation ni le lieu où conduit cette place. Cette place vient de nulle part et n'aboutit nulle part.

Le deuxième élément est que cette place est tellement grande qu'elle n'a pas vocation à pouvoir être colonisée par ceux-là mêmes pour lesquels elle est faite. Un lieu ne peut être colonisé que dans la mesure où il est à la dimension de la colonie pour laquelle il est fait. On voit qu'une place, on l'a dit, de quelque 17 000 $m^2$, ne peut pas être utilisée par les citoyens de la République, sauf à ce qu'ils soient, à l'image du G8, rassemblés par centaines de milliers. Or nous savons que nous ne sommes de toute façon pas en mesure d'accueillir des groupes de cette nature, ne serait-ce, comme l'a expliqué le Conseil administratif hier, que parce que nous n'avons pas les points d'eau ni les sanitaires pour leur permettre de satisfaire des besoins nécessaires. Par la force des choses, le surdimensionnement de cette place ne correspond à rien et l'on va voir un grand nombre de personnes s'égarer sur ce lieu vide.

Le troisième élément que l'on doit retenir de cette place est que son esthétisme repose sur un jeu de fontaines. L'élément ludique et le coût énergétique de celui-ci ne sont pas contestables. Mais le Conseil municipal a beaucoup ri hier quand M. Marquet a dit, lors du premier débat sur cet objet, que cette eau était morte. Pourtant, est-ce qu'il ne faut pas reconnaître que, dans un lieu qui a une telle signification pour Genève et pour le monde, de ne pas trouver autre chose à

mettre pour rendre ce lieu vivant que des fontaines, ce à quoi on assiste, c'est, plus qu'à la mort de l'eau, à la mort des idées? Est-ce que par rapport à ce lieu il ne devrait pas y avoir des éléments décoratifs qui soient de véritables portes s'ouvrant sur l'ensemble du travail des organisations internationales?

En l'espèce, ce que les architectes nous ont proposé, ce sont des jeux d'eau. Eh bien, ces jeux d'eau n'ont strictement rien à faire sur cette place, ne correspondent à rien, ne véhiculent aucun message et, de ce fait, je crois qu'il n'y a pas de quoi rire quand M. Marquet nous dit que cette eau est morte. Effectivement, plus que l'eau qui est morte, en acceptant ce projet de décoration, nous accepterions implicitement, et c'est beaucoup plus grave, la mort des idées.

Le quatrième élément qu'il y a lieu de reconnaître dans l'architecture de cette place est cette immense surface minéralisée, lisse comme une piste de curling, avec des Etats représentés par des morceaux de granit en carrés alignés comme des armes dans un râtelier d'arsenal. Franchement, la place des Nations mérite là aussi une image du monde qui corresponde davantage à la somme des peuples et des diversités qui forment l'humanité et non pas un alignement stérile de plaques de granit, toutes du même format, enchâssées dans le magnifique béton genevois. Par la force des choses, si nous voulons parler de «place des Nations», si nous voulons créer un lieu d'échange, alors il faut que le sol représente cette mosaïque qui compose, dans son ensemble, l'humanité, et non pas un alignement stérile et complètement faux.

Enfin, s'agissant de la motion M-312 qui a fait l'objet d'un traitement très approfondi et très unanime de ce Conseil municipal, qui parlait de la protection des espèces sauvages qui, en ville de Genève, y vivent si heureuses et qu'il s'agit de défendre, eh bien, ici, nous proposons pour nos oiseaux des nichoirs sous forme de candélabres placés à 24 mètres de hauteur! De manière permanente, le Conseil municipal dit qu'il faut planter des arbres, qu'il faut créer une diversité en matière d'arborisation. La place des Nations est le lieu pour permettre à la végétation des cinq continents de s'exprimer et, en lieu et place, nous proposons des éclairages placés à 24 mètres du sol avec des éléments que vous trouvez dans mon rapport et qui peuvent éventuellement servir à faire nicher des hirondelles. Franchement, pour servir de nichoirs, il y a mieux! Cette place, je vous le dis tout net, au départ c'est un bon projet, c'est une bonne idée, mais sa réalisation est une triste chose et il est temps maintenant d'en prendre conscience.

Dans la mesure où un troisième débat, par définition, se veut constructif, vous avez reçu à la fin de la séance précédente un projet d'amendement à l'arrêté II de la proposition PR-195, signé par M. Michel Ducret et moi-même. Il s'agit d'un nouvel arrêté II. Je me permets de vous le commenter brièvement – si M. le président veut bien me laisser la parole encore deux minutes. Il s'agit d'un amendement qui consiste à renvoyer la copie de l'arrêté II au Conseil administratif pour

qu'il fasse un nouveau projet d'étude. Le point a) de l'article premier consiste à dire que l'espace central de la place des Nations, de 75 mètres sur 50, soit près de 4000 m$^2$, est largement suffisant pour l'ensemble des manifestations, et ce n'est pas le magistrat qui nous contredira, puisque lui-même disait en commission que le trottoir au bord des fontaines suffit largement pour accueillir à peu près 95% des manifestations existantes, donc avec cet espace-là nous couvrons le 99,9%. Il nous reste encore les manifestations contre l'Organisation mondiale du commerce, mais, à ma connaissance, elles ne se tiennent pas à la place des Nations.

Le deuxième élément de cet amendement consiste à dire que, plutôt que de prévoir des jeux d'eau, dont nous avons dit qu'ils n'étaient pas très parlants par rapport au lieu, on peut avoir une réflexion sur le type de décoration qui est parlant. La première chose qui nous saute aux yeux, c'est que, plutôt que la réalisation de jeux d'eau, le maintien de l'œuvre *Broken chair* est déjà autrement plus valorisant pour le site. Si, pour une raison ou une autre, cette statue ne devait pas rester là, nous pourrions fort bien lancer un concours d'idées de telle manière à rester dans une thématique de décoration qui soit en correspondance avec le travail qui se développe autour de cette place.

Le troisième élément fait suite à l'intervention d'hier soir de M. Michel Ducret, qui avait trait aux transports publics, tant sa remarque en ce qui concerne le transbordement entre trams et bus était, à l'évidence, frappée au coin du bon sens.

Le dernier élément consiste simplement à fixer des règles du jeu au Conseil administratif, qui ne sont pas les miennes, mais qui sont celles de ce Conseil municipal, qui rappellent les votes récents en matière de perméabilisation du sol, de défense de l'eau, de diversification des arborescences en ville de Genève. Pour ce faire, j'avais prévu un crédit en lieu et place des 7,2 millions de francs pour cette étude, évidemment, si ce crédit est insuffisant – ou trop grand, mais, cela, on l'a rarement vu – je laisse le soin au Conseil administratif de proposer les sous-amendements nécessaires à cet égard, auxquels, bien sûr, il n'y a pas de raison de ne pas souscrire.

Ce qui vous est proposé ce faisant, c'est une place qui corresponde véritablement à la politique du Conseil municipal; qui corresponde également aux propos de la proposition PR-24, qui disait très clairement quel était le cahier des charges confié aux concours d'idées; enfin, nous voulons permettre à cette place de vivre, ce qui, en l'espèce, est la finalité fondamentale, essentielle et incontournable d'une place. Ici, avec la proposition PR-195, nous construisons un aéroport, mais celui-ci est un peu plus loin, donc ce n'est pas nécessaire. Concentrons-nous sur une place pour les piétons, pour le regroupement, que ce soit le regroupement naturel des jeux d'enfants ou le regroupement des manifestations. C'est la finalité de cette place et toute autre chose est une erreur.

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal,

»vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à compléter les travaux d'étude de l'aménagement de la nouvelle place des Nations en particulier:

a) relativement à la mise en valeur du seul espace central, sis entre l'avenue de la Paix, l'avenue de France et la route de Ferney, dont la vocation est de recevoir les manifestants qui s'y regroupent usuellement;

b) l'aménagement sur cet espace d'une ou de plusieurs œuvres d'art dont le thème prolonge la relation de cet espace avec les organisations qui le bordent, à défaut d'un aménagement définitif sur ce lieu de la «Brocken chair», en particulier en substitution du projet de fontaines aujourd'hui prévu;

c) la réalisation d'une véritable plate-forme d'échange des usagers des transports publics dans un lieu rassemblé et dédié à cet effet;

d) la prise en compte résolue des objectifs prioritaires de la Ville de Genève en matière de protection de l'eau, de perméabilisation des sols, d'arborisation diversifiée chaque fois que cela est possible.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.»

**M^me^ Alexandra Rys, rapporteur de minorité** (DC). Tout d'abord, je vous prie de m'excuser, Monsieur le président, puisque je m'apprête à dire la messe aux ânes et, par ailleurs, à faire pour la troisième fois en deux jours un compliment au département de M. Ferrazino – j'espère qu'il s'en remettra.

Prenons les choses dans l'ordre, puisqu'il faut bien rappeler tout d'abord les événements et le film des actions. Le 7 juin 1998, les citoyens votent en majorité contre le projet Fuksas. Conclusion tirée de ce vote: les Genevois ne veulent pas de constructions à la place des Nations. Le 24 mai 2000, le Conseil municipal votait à l'unanimité, comme l'avait fait la commission de l'aménagement et de l'environnement, le crédit de 740 000 francs demandé pour étudier un nouveau projet d'aménagement, étant précisé que le nouvel aménagement devait absolument laisser de l'espace pour les manifestations et favoriser l'animation de la place. Or c'est exactement ce que le projet présenté par le Conseil administratif nous propose. Ce projet, une fois n'est peut-être pas coutume, répondant en tous points à ce que le Conseil municipal a demandé, il nous paraîtrait tout à fait singulier ce soir de le refuser.

Je relèverai, avec un certain bonheur, comme je l'ai déjà fait hier, que, pour le coup, la concertation a été bien faite. Elle a été tellement bien faite que l'Association des habitants, imaginez-vous, n'a même pas voulu se rendre à l'invitation de la commission de l'aménagement et de l'environnement en expliquant au président qu'elle avait déjà dit tout ce qu'elle avait à dire dans des nombreuses séances de travail. Par ailleurs, elle a fait savoir qu'elle était totalement d'accord avec ce projet et qu'elle ne voyait donc pas l'utilité de se déplacer in corpore pour venir dire cela aux quinze excellents commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Pour ce qui nous concerne, le Parti démocrate-chrétien, nous aurions bien aimé que soit étudiée la mise en tunnel de la route de Ferney, mais cela n'a pas été fait, en raison du coût, nous a-t-on dit, et nous le regrettons. Par ailleurs, nous pensons que la charge de trafic à la place Albert-Thomas nous a été assez mal expliquée par le mandataire de la circulation, qui nous a dit qu'il n'y aura pas de problèmes supplémentaires; personnellement, j'en doute.

Malgré cela, ce projet reste un bon projet et je ne peux que tous vous inviter à le voter ce soir sans plus de mesures dilatoires et, naturellement, vous aurez compris par mes propos que le groupe démocrate-chrétien refuse l'amendement déposé, puisque celui-ci dit en vingt-cinq lignes ce que les libéraux et les radicaux ont dit hier en trois lettres, c'est-à-dire «non» au projet. Pour les démocrates-chrétiens, c'est clairement «oui» au projet.

**M. Alain Marquet** (Ve). Hier, quand nous avons abordé ce sujet, le conseiller administratif n'a pas été tendre avec les Verts et pourtant ceux-ci auraient aimé pouvoir accepter un projet humain. Mais autant de minéral, de métallique, de froid, de dur, ne pouvait nous convaincre. C'est un aménagement urbain agressif qui nous est proposé, qui va forcément générer de la violence lui aussi, et cela juste en face de l'institution censée symboliser la paix.

Vraiment, quel bonheur de pouvoir manifester, de taper la semelle dans un environnement de granit, d'inox, de froid, d'anguleux, d'indestructible et de monolithique, en un mot déshumanisé dans un espace stérilisé. On peut se demander comment pousseront les fleurs de la révolte quand les manifestants sèmeront les graines sur les plaques de granit. La place des Nations: un agglomérat de plaques lisses, un mélange de goudron, d'inox, de granit, de métal. Pour ma part, je ne vois pas les nations là-dedans, comme l'a dit M. Froidevaux précédemment.

Pour ce qui est de l'énergie, cela nous paraît être assez hallucinant de voir qu'on nous propose un projet qui envisage d'augmenter de 0,5% la consommation énergétique de notre ville, à un moment qui me paraît clé, puisque nous sommes à un mois d'une votation, d'une échéance électorale très importante qui va nous amener à décider si oui ou non nous sommes pour un moratoire nucléaire. Et la Ville arrive, la bouche en cœur, demandant 0,5% d'augmentation de sa propre consommation. C'est à nos yeux difficilement acceptable.

Pour ce projet, les Verts resteront fidèles à leur discours sur l'énergie et mettront toute la leur au service d'un aménagement qui soit réellement humain. C'est la raison pour laquelle nous dirons non à une vision froide et asservissante, digne des plus tristes réalisations de certains régimes que nous souhaiterions voir maintenant disparus.

**M^me^ Annina Pfund, rapporteur de minorité** (S). Les socialistes également vont rester fidèles à leur discours, bien que, comme je l'ai déjà relevé hier, nous regrettions qu'un seul projet nous ait été présenté, que ce soit un choix de tout ou rien. Ce projet nous semble bien et nous vous recommandons de voter les conclusions de notre rapport de minorité, de ne pas voter les amendements déposés ce soir et donc de voter cette place.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). J'ai été membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement et j'avoue que je ne me retrouve absolument pas dans la description de ce projet faite par MM. Froidevaux et Marquet. Nous avons là un beau projet, c'est une belle place qui nous est proposée, correspondant à la géographie du lieu. Ce lieu doit être majestueux; c'est un lieu qui comprend de grands bâtiments, qui comprend l'Organisation des Nations Unies (ONU), donc on ne peut pas y mettre une petite place comme le souhaiteraient certains.

Ce lieu tient compte de l'équilibre entre la place, les zones de verdure, permettant aussi par les jeux d'eau de confiner ou d'étendre l'espace; cela n'a pas été suffisamment dit. Les jeux de lumière sont modernes, les matériaux le sont aussi.

Je vous rappelle que les meilleurs bureaux d'architectes, les meilleurs ingénieurs ont été consultés et, nous, aujourd'hui, nous voudrions refuser cette place. Je trouve qu'il y a là une incohérence. Finalement, nous avons l'occasion de lancer des travaux dans un lieu qui a trop souffert, qui est actuellement éventré et nous nous devons de le faire. C'est la raison pour laquelle je vous invite tous à voter ce projet et donc les deux arrêtés de la proposition.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ne polémiquerai pas avec M. Marquet, parce que je crois qu'en matière d'aménagement, particulièrement, c'est la sensibilité qui s'exprime. On a pris note de la vôtre, Monsieur Marquet, et vous avez pu prendre connaissance de la mienne, laquelle diffère effectivement de la vôtre. Je dirai que, dans ce cadre-là, nous ne sommes pas indifférents au laisser-aller d'une place qui, depuis un demi-siècle, est vraiment dans un état pitoyable.

Il est vrai que, quand un projet affiné arrive, on peut toujours se dire qu'on pourrait en prendre un autre. C'est un peu le discours qui a été fait par M. Froidevaux, j'y reviendrai tout à l'heure, parce que c'est une autre conception de l'urbanisation qui est très spécifique à M. Froidevaux. Dans le cadre qui nous occupe, je vous rappelle que le projet d'aménagement de la place des Nations a été lancé en septembre 1999. Quant à moi, je suis arrivé en juin 1999, j'ai attendu que les vacances d'été passent et, en septembre 1999, j'ai demandé à M. Moutinot de copiloter avec moi un projet d'aménagement sans a priori aucun, si ce n'était de tirer les leçons du référendum de 1998, auquel M^me^ Rys a fait allusion tout à l'heure.

Tout le monde s'accordait à reconnaître qu'un des éléments majeurs qui a fait que le projet dit «Fuksas», du nom de l'architecte qui avait été retenu, a été rejeté, était le fait qu'il prévoyait des constructions nouvelles sur un espace que les Genevois voulaient laisser respirer. A partir de là, est-ce à dire que lorsqu'on aménage une place sans constructions nouvelles on doit faire petit, on doit ne pas avoir d'imagination, on doit renoncer à être créatif ou, pour reprendre une expression de M. Froidevaux, on doit faire dans la décoration? Parce que c'est un peu ce qui est proposé dans l'amendement: faites une place simple et on y mettra des statues dessus! Ce n'est pas du tout la conception qui a été retenue par des mandataires de qualité – et je vous remercie de l'avoir rappelé, Monsieur Lathion – parce que, soit dit en passant, un architecte comme M. Christian Drevet, pour ne citer que lui, est celui qui est à l'origine de la place des Terreaux à Lyon, pour ceux qui connaissent cette ville voisine. Si vous vous êtes retrouvés dans les propos de M. Marquet sur l'aspect inhumain, violent, etc., je crois qu'on peut se féliciter, en tout cas quand on est à Lyon, d'une réalisation de cette qualité.

Personnellement, je serais fier que Genève puisse abriter une place de cette qualité et je le serais d'autant plus si cette place pouvait, justement, se faire à la place des Nations. Actuellement, cet endroit n'est pas digne de la Genève internationale et la Mission suisse auprès de l'ONU nous l'a assez rappelé. Je rends hommage ici à l'ambassadeur Louis, qui a beaucoup œuvré justement auprès des différentes organisations internationales pour les associer à ce projet, en plus de tous les autres intervenants auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure, Monsieur Lathion. Je vous rappelle ce que je vous ai dit brièvement hier soir, à savoir que ce projet non seulement obtient un large consensus en sa faveur, mais qu'il a également les faveurs des organisations internationales, et je dirai même qu'elles sont impatientes de le voir se réaliser.

Certains nous disent – et je crois même certains de vos amis, Monsieur Froidevaux – qu'il faudrait que Genève devienne le centre mondial des Nations Unies, le quartier général des Nations Unies, mais avec cette petite place pitoyable que l'on connaît, si vous arrivez à vendre ce produit de cette manière-là, je vous en félicite, car il est vrai que cela ne sera pas convaincant. Comme échéance assez rapide, nous avons celle de devoir aménager de manière convenable cet endroit en tenant compte, je reviens à ce qui a été dit avec pertinence par M^me^ Rys tout à l'heure, des multiples usages de cette place. Ce n'était pas une des plus petites problématiques que les mandataires avaient à résoudre, car il fallait tenir compte non seulement des fréquentes manifestations que cette place abrite et se doit d'abriter, mais il ne fallait pas oublier non plus les nombreux usages publics de promenade, de passage de cette place.

Je peux vous dire que ce projet est équilibré en ce sens qu'il permet justement la réalisation de ces multiples usages et également, mais nous n'en avons pas parlé ce soir, la circulation de différents modes de transports. Cela était aussi une des difficultés majeures auxquelles ont été confrontés les mandataires, notamment pour donner davantage de place aux piétons, car c'est ce que nous avions souhaité dans le cadre de la concertation. Les mandataires y sont arrivés et je crois que nous pouvons les en féliciter. Si ce projet est simple – pour certains, apparemment, cette simplicité n'est pas apparente – je dirai que ce projet est également ambitieux, en ce sens qu'il donne une image forte à cette place.

Vous faites des jeux de mots avec des jeux d'eau, bien entendu vous êtes libre de le faire, Monsieur Froidevaux, mais cet aspect ludique a été voulu précisément par les mandataires, parce qu'il permet de faire également un spectacle qui sera rythmé soit par les saisons, soit par les événements, et ce spectacle-là pourra être rythmé par la municipalité en fonction de l'allure qu'elle veut donner à cette place par rapport à des manifestations qui s'y déroulent et des fêtes que l'on souhaite y faire. C'est donc quelque chose que vous avez, pour certains, tourné en

dérision, mais qui, au contraire, pourra donner toute sa valeur, toute sa pertinence et toute sa force à ce projet d'aménagement.

J'aimerais dire également deux mots sur les granits provenant de diverses régions du monde, parce que, là aussi, certains sont passés un peu rapidement et avec dérision sur cette idée que, personnellement, je salue. C'est un moyen d'inviter les différents pays, membres des Nations Unies, de collaborer en quelque sorte à l'aménagement de cette place, de leur place, de notre place. Comment faisons-nous avec des matériaux une place qui est à tout le monde, qui est justement la place des Nations? Là encore, c'est grâce aux efforts de la Mission suisse auprès des Nations Unies. Vous savez qu'il y a 180 pays membres des Nations Unies et tous n'ont pas du granit, mais nous avons souhaité faire en sorte que ceux qui en ont puissent participer et nous avons voulu faire un sol pouvant, avec sa coloration, avec son matériau… *(Remarque de M. Froidevaux.)* Oui, je sais que vous êtes plein d'idées, Monsieur Froidevaux, mais vos idées en général sont plutôt négatives et donnent un résultat qui, en tout cas au niveau de sa concrétisation, est très aléatoire. Vous me laisserez le penser. Ici, nous avons la possibilité de réaliser avec les pierres de ces différents pays un sol coloré. Effectivement, il y a des bandes de sol neutres, qui seront notre béton suisse et qui viendront entrecouper, c'est un autre rythme également, l'aménagement de cette place.

Comme pour tout projet d'aménagement, il y a des goûts et des couleurs. Pour moi, revêtir le sol de l'esplanade des Nations de pierres venues des différents pays du monde, c'est plus qu'un symbole et, au niveau de la réalisation, je pense que c'est aussi une manière de faire une place qui appartienne non seulement aux Genevois, mais également aux organisations internationales, d'où peut-être l'appui que nous avons reçu de ces dernières. Aujourd'hui, vous n'êtes pas sans savoir que si nous devions opter pour la proposition Ducret-Froidevaux, c'est-à-dire nous limiter à faire une place centrale qui serait un lieu de décoration, pour reprendre l'expression de M. Froidevaux, pour y mettre des statues, nous aurions une petite place qui ne serait en tout cas pas digne de la vocation qui est celle, traditionnellement, de cette place des Nations.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Que se passe-t-il donc au Parti libéral? Ce parti veut voir petit, alors même qu'il avait jusque-là des projets grandioses; «trop!», dira-t-on; ici pour Palexpo, là pour l'autoroute de contournement ou encore pour la traversée de la rade. Une place des Nations, que dis-je, un square, les libéraux veulent un square confidentiel qui ne pourra recevoir les manifestations de dizaines de milliers de personnes que le monde connaît aujourd'hui. Nous étions 45 000 à Berne et les jeunes 5000 à manifester contre la guerre, on parle de 100 000 manifestants contre le G8 à venir et il y aura d'autres rencontres

internationales de ce type, qu'on le veuille ou non, qui retiendront l'attention des opposants à la mondialisation ou à la guerre, ou aux guerres à venir, puisqu'on parle ce soir, hélas, de la Syrie et de l'Iran.

Alors, nous disons oui à un véritable espace de bonnes dimensions en dur, par contre, nous disons non à une pelouse avec des moutons au milieu de la place des Nations!

**M. Michel Ducret** (R). Je crains que les moutons s'y retrouvent de toute façon, quel que soit l'état de la place… En ce qui concerne l'aménagement de la place des Nations, certes, l'intention reste belle. Nous ne disons pas que le projet qui nous a été présenté est un mauvais projet en soi, mais le problème est que ce projet ne résiste simplement pas aux réalités du lieu. Si nous vous proposons le rejet de l'aménagement qui nous est soumis, c'est précisément parce que ce projet nous berce d'illusions et ne sera jamais parachevé, ne pouvant l'être de par ces réalités. Ce projet est fait de pierres, de métal, mais surtout de poudre aux yeux et ne nous convainc pas.

Outre ce défaut rédhibitoire de ne pouvoir être finalement achevé, parce que l'on sait que ce projet ne va pas pouvoir l'être, les défauts fonctionnels qui se sont révélés, parce qu'ils sont au profit de l'image du projet lui-même, restent à nos yeux rédhibitoires, notamment, et cela a été relevé à plusieurs reprises, en ce qui concerne les usagers des transports publics.

Depuis hier soir, Mesdames et Messieurs, nous avons pensé qu'il était bien de ne pas rester sur un constat de pur échec en rejetant purement et simplement le projet d'arrêté II qui nous est proposé. De toute façon, nous nous sommes dit qu'il fallait faire quelque chose pour ne pas rester en panne, une fois de plus, avec cet aménagement de la place des Nations, dont la réalisation, effectivement, tarde depuis trop longtemps. Pour notre part, nous avons accepté le projet d'arrêté I, qui prévoit de préparer tout ce qui est nécessaire en dessous de cette place, et nous avons pensé qu'il était bon de vous proposer ce soir un crédit, en guise de deuxième arrêté, permettant d'aller de l'avant avec un autre projet qui soit plus proche des réalités de l'endroit, plus proche des organisations internationales, de leurs besoins réels, des réalités qu'elles peuvent accepter par rapport à leur problème de sécurité, et plus proche également des Genevois.

Nous ne pouvons pas accepter le projet en l'état, parce qu'il a trop de défauts. C'est pourquoi nous vous proposons un amendement – que nous avons déposé sur votre bureau tout à l'heure, Monsieur le président – afin qu'il y ait des moyens d'avancer. S'il faut augmenter ce crédit, cela pourra aisément se faire, comme M. Froidevaux vous l'a déjà dit. Il faut qu'il y ait des moyens de retravailler ce projet sans abandonner les grandes lignes directrices, mais en enlevant les défauts rédhibitoires qui se présentent à nos yeux.

**M. Damien Sidler** (Ve). Je ne vais pas expliquer de nouveau toutes les raisons qui ont poussé les Verts à accepter l'arrêté I et à refuser l'arrêté II. Ce soir, j'aimerais plutôt ramener un peu de l'esprit de Porto Alegre, de la défense du développement durable et de l'écologie de cette planète dans cette enceinte, notamment à la lumière de ce projet. Justement, en parlant de lumière, je pense que le projet présenté soulève un problème assez important. A peu de temps d'une votation très importante sur les enjeux énergétiques en Suisse, nous ne pouvons accepter que l'on fasse le jeu de certains milieux économiques en dépensant de l'énergie, en augmentant notre consommation sans considérer comment on peut arriver à la produire de manière durable.

Nous aurions souhaité un aménagement qui soit exemplaire pour le monde entier face à ce Palais des Nations sur cette place des Nations. Nous aurions eu les moyens de montrer que nous savions gérer pour les générations de demain l'énergie et l'eau, celle-ci étant importante à toute vie sur terre. Au contraire, ici, on nous propose un gaspillage, nous l'avons dit: 150 000 kWh par an, 2000 $m^3$ d'eau potable, ce n'est pas grand-chose à l'échelle d'une ville, M$^{me}$ Rys l'a rappelé hier, c'est dérisoire, mais, pour certaines peuplades, c'est important, c'est même très important.

C'est pour cela que nous vous proposons un amendement. Il s'agit d'un nouvel article de l'arrêté II, que je vous lis:

*Projet d'amendement*

«*Art. 4 (nouveau).* – La Ville de Genève souscrira, auprès du Programme des Nations Unies pour l'aide au développement ou tout autre organisme soutenant le développement durable, un soutien financier pour la réalisation des mesures ci-après, en contrepartie de sa consommation importante dans ce dossier des ressources naturelles précieuses que constituent l'énergie et l'eau potable:

– une ou plusieurs centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 150 kWh, soit environ 150 000 kWh/an (à Genève);
– un ou plusieurs dispositifs d'approvisionnement en eau potable d'une capacité totale de 2000 $m^3$/an,

à destination de villages nécessiteux dans le monde.»

Je pense qu'ainsi nous aurons enfin une vision des coûts réels de ces gaspillages. Vous serez probablement surpris de voir que, finalement, ce n'est pas aussi négligeable qu'il y paraît et, si ces gaspillages étaient dérisoires pour nous, comme je l'ai dit tout à l'heure, ils ne le sont probablement pas pour ces villages qui n'ont ni eau ni électricité et qui ne vivent pas forcément dans les mêmes conditions que nous.

Je pense que c'est un exemple que nous aurions pu donner à Genève sur cette place. Si nous n'avons pas été capables de le faire, nous pourrions en tout cas proposer cette contrepartie de notre gaspillage pour des villages qui en auraient besoin.

**M^me^ Virginie Keller Lopez** (S). J'avoue être de plus en plus perplexe devant les différents amendements que nous proposent notamment nos camarades les Verts, ne voyant pas très bien ce soir le rapport entre les villages nécessiteux et l'aménagement de la place des Nations. Mais il semble qu'il doit y en avoir un.

Sur ce dossier, le Parti socialiste aura la même position qu'il a eue sur le nouveau Musée d'ethnographie prévu à la place Sturm: il le soutiendra. Chaque fois qu'il y a eu un concours avec un jury choisi parmi des gens professionnels et reconnus de manière internationale, qui ont fait leurs preuves, qu'un projet a été choisi, qu'il a été ensuite étudié par les services compétents de la Ville et de l'Etat, qu'il y a eu des concertations, des discussions, du travail effectué sur le dossier et que, en plus de cela, le projet correspondait à un besoin, une envie, une réalisation importante pour la ville de Genève, eh bien, le Parti socialiste l'a soutenu.

C'est ce que nous avons fait pour le projet de nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm, sur lequel il y avait beaucoup d'avis concernant l'esthétique, la grandeur, la couleur, les matériaux. Nous avons eu droit à toutes sortes de remarques: «Cela sera glissant, pas glissant, cela sera trop haut, pas trop haut, cela consommera beaucoup de chauffage, c'est enterré, il faut excaver, ce n'est pas très écolo…» Nous avons entendu énormément de critiques sur le Musée d'ethnographie, notamment des critiques concernant les cavités écologiques du projet, ce qui n'a pas semblé déranger les Verts à ce moment-là. A cette époque, nous avions décidé, bien que nous étions aussi critiques parfois par rapport à certaines qualités esthétiques ou pas de ce projet, de le soutenir, parce qu'il nous semblait important à un moment donné de réaliser des choses. Il faut arrêter de vouloir que les quatre-vingts conseillers et conseillères du Conseil municipal donnent leur petit avis personnel sur tels arbres, tels drapeaux qui flottent ou telles couleurs. Je trouve que ces débats deviennent ridicules et que, à un moment donné, nous devons réaliser des choses, nous devons nous donner les moyens de faire des choses.

Ce projet-là n'est peut-être pas le projet que j'aurais choisi, moi, si j'avais dû le choisir dans mon coin, toute seule, mais ce n'était pas le cas, puisqu'il s'agissait d'un concours. Il a été choisi par des professionnels et je pense que nous devons ce soir assumer notre rôle de politiciens responsables qui fait que nous réalisons un certain nombre de projets et que nous n'allons pas éternellement tout rediscuter, y compris la couleur des drapeaux, des carrelages, du granit et des ins-

criptions gravées, pas gravées, etc. C'est pour cela que nous, les socialistes, nous engageons le Conseil municipal à voter ce projet ce soir, finalement, qu'il lui plaise ou pas, car telle n'est pas la question, je crois, et telle ne doit pas être la question.

Quant au dernier amendement proposé par les Verts, si nous comprenons bien l'aspect de contrition qu'il semble que nous devrions montrer lorsque nous réalisons quelque chose qui est un peu beau, un peu grand, un peu joli, il nous demande en quelque sorte de «payer» ce que nous faisons en payant une contrepartie aux nécessiteux – termes que je trouve un peu maladroits, Monsieur Sidler. Nous voterons volontiers d'autres projets d'aide au développement, et vous savez que les socialistes votent toujours ces projets-là; nous attendons vos propositions. Mais il nous semble que ce que propose votre amendement n'a vraiment rien à voir avec le sujet dont nous parlons. Nous trouvons dommage d'introduire dans cette question, qui est déjà suffisamment compliquée, des amendements qui n'ont rien à y faire.

Ce soir, nous espérons que nous pourrons réaliser quelque chose, qui plaira à un certain nombre de personnes, mais qui ne plaira pas à d'autres, c'est comme cela la vie. L'essentiel est qu'on avance et qu'on fasse des choses. *(Applaudissements.)*

**M. Gérard Deshusses** (S). Ce soir, les radicaux et les libéraux montrent une volonté d'inertie, une volonté d'immobilisme, c'est-à-dire qu'ils ne veulent rien ou le moins possible, le plus tard possible. C'est étonnant, quand on sait qu'il y a quelques mois, par la voix de M. Froidevaux, on était prêt à envisager des jeux olympiques de la région… Dieu merci, quand nous voyons les tergiversations de ce soir, nous n'y avons pas donné suite! Comment aurions-nous commencé les travaux avec nos voisins, comment les aurions-nous terminés? Je pense que nous nous serions ridiculisés à la face du monde. Ce soir, toujours par ce même esprit d'immobilisme qui vous colle un peu à la peau, au Parti libéral et au Parti radical, nous entrons dans un troisième débat. Pourquoi ce troisième débat? pour refaire le travail qui a déjà été fait en commission, notamment par des commissaires qui sont ceux qui font les amendements. Je dois dire que je perds un peu mon latin, pas totalement, mais un peu.

Ce qui m'étonne le plus, c'est que les propositions qui sont faites ce soir par ceux qui nous présentent des amendements sont des propositions qui n'ont pas été entendues en commission. Alors je suis navré, Mesdames et Messieurs… *(Remarque de M. Froidevaux.)* Monsieur Froidevaux, je vous ai écouté avec la plus grande attention tout à l'heure, car vous savez que je vous apprécie pleinement, même quand je ne suis pas d'accord avec vous, alors faites au moins sem-

blant d'en faire autant. Je crois que nous avons une fois de plus affaire à des manœuvres dilatoires et que, finalement, ces tergiversations nuisent à l'ensemble du monde politique qui est le nôtre.

Par rapport à cela reste le projet. Vous l'avez dit vous-même, Monsieur Ducret, ce projet n'est pas si mauvais, simplement la réalité des lieux ne convient pas. A-t-il été fait par des ploucs? J'avais cru comprendre que c'était par des architectes. Nous ne sommes pas tous des architectes et je crois que ce projet répond aux exigences que nous, conseillers municipaux, avons posées; il répond à l'attente des habitants du quartier et il présente une qualité architecturale qui, à mes yeux de néophyte, de nomade, de sauvage, convient. Surtout après cinquante ans d'un no man's land, d'une place sinistrée, je crois qu'il est temps d'offrir une belle place aux Nations Unies qui sont, ici et là, fortement bafouées; il est temps de rendre hommage à cette organisation et de créer une place à l'image même de notre ville internationale et qui réponde aux exigences mêmes d'une organisation que nous voulons à tout prix soutenir.

Il est vrai – là, je rejoins les Verts – qu'il y a un coût économique, qu'il y a un gaspillage et que cela, d'une certaine façon, on peut le prendre en compte et le trouver regrettable. Mais, si c'est pour la défense et l'illustration de l'esprit même de l'Organisation des Nations Unies, je crois que cela en vaut la peine. Les économies, nous pouvons les faire ailleurs, notamment en termes de développement durable et, en tant que groupe socialiste, nous avons toujours défendu cette politique-là. En l'occurrence, ici, une place des Nations qui soit à l'image de Genève et de la grandeur de l'Organisations des Nations Unies, nous trouvons que c'est quelque chose d'important et de primordial. Si le monde attend quelque chose de nous, c'est ce signal-là par les temps qui courent.

**M. Jean-Marc Froidevaux, rapporteur de majorité** (L). Ce que j'observe, c'est que du côté des auteurs des amendement à cet objet, les propositions sont concrètes, les propos sont précis; mais, quand j'entends les interventions qui ont été faites après la présentation de ces amendements, je n'entends globalement que des propos à l'emporte-pièce, qui sont, en général, imprécis, quand ils ne sont pas simplement faux.

On vient d'entendre que les propositions que nous faisons ce soir n'ont pas été entendues en commission. Je suis navré de vous dire qu'en commission le projet a été refusé, cela à la majorité des membres de la commission. Je crois donc comprendre que nous avons été entendus et qu'il s'est même trouvé une majorité pour dire non à ce projet. Je pense que ce soir le Conseil municipal entend renverser le vote de la commission, et vous ne voyez rien d'autre, vous, la majorité de la commission, que d'aller dans le sens de ce Conseil municipal pour dire: «Faisons

quelque chose ensemble.» Voyez-vous, Monsieur Deshusses, sur ce point-là, vous avez tort et j'en suis navré.

Madame Keller Lopez, vous nous dites que ce débat est ridicule; eh bien, quand un parlement débat, c'est ridicule, voilà la position des socialistes. Pourtant je vous rappelle, Madame Keller Lopez, que vous, la première, vous êtes opposée à l'aménagement qui a été fait à la place du Rhône et que vous avez fait de nombreuses interventions pour dire que, sur cette place, il fallait faire autre chose, trouver d'autres aménagements à mettre en place. *(Protestations de M^me^ Keller Lopez.)* Par la force des choses, vous permettrez quand même aux conseillers municipaux que nous sommes de porter des jugements sur les objets que nous avons à réaliser, parce que c'est notre fonction, que nous soyons, comme certains, architectes ou que nous ne le soyons pas, cela n'a pas d'importance.

Monsieur Zaugg, vous nous dites que nous, libéraux, voulons un «square confidentiel». J'aimerais que cela soit déjà un square, parce que cela voudrait dire que la place est en connexion avec les choses. Or cette place, précisément, n'est pas en connexion avec les bâtiments, c'est un morceau minéral posé au milieu de la végétation; elle n'est en connexion qu'avec une seule chose: le portail définitivement clos de l'ONU. Nous avons donc un couloir de 300 mètres qui vient heurter un portail fermé aujourd'hui et pour toujours. On sait aussi que ce projet a été développé à un moment où l'ONU avait le projet, quant à elle, de faire reculer le portail et de le mettre au ras de son bâtiment. Ce projet a fait long feu, aujourd'hui et pour toujours et, en conséquence, cette place ne fait que se heurter à ce portail dont le ferraillage ne va faire que s'aggraver. Ce faisant, ce n'est pas un square, c'est bien quelque chose qui n'a pas de connexion.

Deuxièmement, Monsieur Zaugg, quand vous dites: «Cette petite placette, ce square», je tiens quand même à rappeler les propos du magistrat en commission qui nous disait que, d'une surface actuelle de 1300 m$^2$, nous passons sur le seul terre-plein central à une surface de 4000 m$^2$. Nous sommes près de tripler la dimension du seul terre-plein, alors ne venez pas dire que la proposition est minimaliste. Mais de là à tomber dans le gigantisme non signifiant, effectivement, dans ces démarches-là, vous ne trouvez pas les libéraux qui, par définition, sont réalistes.

En ce qui concerne l'intervention de M. Ferrazino, là aussi, il n'est pas de très bonne foi. Il nous a dit pertinemment que chaque morceau de granit viendrait d'un Etat différent du monde; cela est vrai, c'était le projet. Mais, en commission, M. Ferrazino, et cela figure à la page 5 de mon rapport, nous a dit que cette proposition était simplement impossible à réaliser et que les morceaux viendraient de quelques pays, probablement, quand même, je le concède, d'une cinquantaine. Mais vous voyez qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, parce que nous sommes

passés de quelque 300 pays à 50 et, aujourd'hui encore, il vous dit que chaque pays sera représenté par son propre morceau de granit.

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Il y aura 180 pays représentés!

*M. Jean-Marc Froidevaux.* On vient d'entendre 190 de la part de votre voisin, Monsieur le magistrat. Mettez-vous d'accord! Quoi qu'il en soit, on est très loin de ce que vous avez annoncé et vous voyez que vous ne craignez pas de grosses imprécisions bien plus graves que les miennes pour vendre votre produit. J'en déduis que, sur le fond, il n'y a guère d'argumentation.

Enfin, vous me faites le reproche de proposer un projet d'artiste en ce qui concerne l'aménagement et vous préférez l'artiste municipal que vous êtes en nous disant grosso modo: «La municipalité pourra régler les jeux d'eau et faire de la sorte des conceptions artistiques.» Mais, quand la municipalité se met à faire elle-même des œuvres d'art, nous nous croyons davantage à Pyongyang qu'à Genève… *(Protestations.)* C'est évidemment une vision extraordinairement collectiviste que d'imaginer que le leader maximo va aussi gérer l'art et qu'il va régler les fontaines et, ce faisant, il va vous dire ce qui est beau.

Nous, les libéraux, nous vous disons que nous avons un Fonds d'art contemporain qui est suffisamment riche pour pouvoir compléter l'aménagement de cette place par des œuvres d'art qui soient signifiantes: c'est-à-dire que, plutôt que des jeux d'eau qui ne veulent rien dire, aussi beaux et aussi ludiques soient-ils, mettons des œuvres d'art qui nous parlent, qui nous parlent des droits de l'homme, de la paix, des mines antipersonnel, à l'image de *Broken Chair*, mais ne mettons pas des jeux d'eau qui sont, certes, d'une neutralité totale mais qui sont aussi, ma foi, en termes de messages, particulièrement creux.

Sur ces éléments-là, je n'ai rien entendu. J'ai entendu, effectivement, qu'il est ridicule de parler, qu'il est scandaleux de mettre en cause le résultat d'un concours d'architecture, mais nous avons aussi entendu M^me^ Rys qui nous disait que la population avait refusé le projet Fuksas. Que je sache, l'architecte Fuksas était aussi une personnalité majeure du monde de l'architecture et voilà que ce ne sont pas les élus qui décident, mais la population qui dit non au projet Fuksas. Là, il faut se mettre au garde-à-vous, parce que la population, elle, individuellement, a le droit d'être architecte, mais en ce qui nous concerne, nous, voilà que nous devrions être bâillonnés au risque d'être ridicules. Eh bien, non, je ne crains pas de m'exprimer sur ce projet et je ne crains pas de vous recommander vivement un soupçon de réflexion sur la finalité de l'opération et de vous rendre compte que l'amendement proposé par les groupes radical et libéral va dans le sens réel de la

proposition telle que nous la désirons, à savoir une place des Nations qui soit digne des organisations internationales et qui soit digne de Genève.

**M. Georges Queloz** (L). Je prends la parole pour dire deux choses. Premièrement – vous transmettrez, Monsieur le président, à M^me^ Keller Lopez – en politique il faut apprendre à être un peu plus modeste… *(Rires et remarques.)* Oui, oui, parce que le peuple est souverain et quand vous voulez tirer des parallèles avec le projet de nouveau Musée d'ethnographie de la place Sturm, je vous rappelle, Madame Keller Lopez, que c'est 62% de la population que vous insultez ce soir, qui, elle, a dit non à ce projet.

Deuxièmement, je tiens à transmettre à cette assemblée qu'à l'heure à laquelle nous vivons aujourd'hui, nous devrions mieux nous interroger sur l'avenir de l'ONU.

**M. Gérard Deshusses** (S). Peut-être que ce que je dis est faux, mais je ne suis ni sourd ni aveugle et, comme disait ma grand-mère qui s'y connaissait un peu, je dirai: *Il ne faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages.* Les amendements viennent en troisième débat – Monsieur le président, vous transmettrez à M. Froidevaux – non pas parce qu'ils ont été discutés en commission, parce que ce n'était pas le cas, sinon ils seraient dans le rapport et ils n'y sont pas. Ils viennent seulement en troisième débat, parce que, en premier et en deuxième débat, vous avez pensé, les opposants au projet, que vous alliez pouvoir faire rejeter tout simplement le projet d'aménagement de la place des Nations. Toutefois, cela ne s'est pas passé ainsi, et maintenant, sous le couvert de propositions précises et concrètes, alors que nous formulons des choses vagues, vous venez nous proposer des amendements qui cherchent à remettre une fois de plus à plus tard un projet et, finalement, à le faire capoter. Peut-être ferez-vous bientôt un référendum là-dessus, peut-être le gagnerez-vous d'ailleurs, parce qu'en ce qui concerne les goûts et les couleurs il est vrai que les avis des uns et des autres peuvent diverger profondément, sans qu'on puisse mesurer cela par avance et il faut bien passer par les urnes.

En tout cas, ne venez pas nous dire que maintenant vous êtes en train de vouloir défendre un aménagement quel qu'il soit à la place des Nations, parce que ce n'est pas le cas et vous n'auriez pas employé la démarche qui est la vôtre ce soir.

**M^me^ Virginie Keller Lopez** (S). Je serai très brève, je prends la parole juste pour corriger les mensonges que M. Froidevaux a dits tout à l'heure. Je n'ai jamais fait de remarques sur l'aménagement de la place du Rhône, car je ne fais

jamais de remarques personnelles sur les goûts et les couleurs des aménagements de places une fois qu'elles ont été choisies et votées dans un concours organisé par la Ville ou par l'Etat. C'est une politique que je défends, que nous défendons au Parti socialiste et nous resterons cohérents par rapport à cette politique-là.

Quant au terme «ridicule», Monsieur Froidevaux, il n'est pas ridicule de faire un débat sur un sujet. Ce qui est ridicule, c'est de penser que nous allons pouvoir nous mettre d'accord, nous, les 80 conseillers municipaux, sur les goûts et les couleurs concernant un projet. C'est cela qui me paraît ridicule ce soir.

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté sans opposition (abstention des libéraux).**

*Mis aux voix, l'amendement de MM. Ducret et Froidevaux proposant un nouvel arrêté II est refusé par 39 non contre 29 oui.*

*Mis aux voix, l'amendement des Verts ajoutant un nouvel article 4 à l'arrêté II est refusé par 43 non contre 22 oui (3 abstentions).*

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 39 oui contre 29 non.**

Les arrêtés sont ainsi conçus:

*ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 8 790 000 francs destiné à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau

public d'assainissement, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG, soit un montant brut de 9 170 000 francs.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 2 803 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» et, au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 987 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense de 5 987 000 francs prévue à l'article premier, déduction faite du prélèvement sur le «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» de 2 803 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.

*ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 978 000 francs, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de la *Broken Chair*, soit un montant brut de 11 018 000 francs destiné à l'aménagement de la place des Nations.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 978 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.

*Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.*

**Le président.** Je vous rappelle que le point suivant, le rapport PR-207 A, est reporté à la demande du Conseil administratif à une date ultérieure.

## 4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du bouclement du crédit extraordinaire d'un montant de 2 000 000 de francs (PR-403, votée le 5 décembre 1995) destiné à la conversion rétrospective des anciens fichiers de la Bibliothèque publique et universitaire (PR-245 A)[1].

**Rapporteur: M. Didier Bonny.**

La commission des finances s'est réunie le 7 janvier 2003 pour traiter de cet objet sous la présidence de M[me] Hélène Ecuyer. Le rapporteur remercie M[me] Spescha pour les notes de séance.

### Audition de MM. Pierre Roehrich, directeur du département des affaires culturelles, et Alain Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire

M. Jacquesson rappelle que l'informatisation progressive d'une bibliothèque patrimoniale nécessite la saisie en ordinateur des anciens fichiers. Ceux de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) conservés sur de petites fiches occupent la moitié d'un étage du bâtiment des Bastions. En 1995, le Conseil municipal a voté un crédit de 2 000 000 de francs pour réaliser une première phase de cette opération appelée «conversion rétrospective».

[1] Proposition, 2515.

M. Jacquesson peut dire qu'aujourd'hui une partie importante de la modernisation de la BPU est terminée, puisque tout document de la BPU publié de 1960 à nos jours et se trouvant à la BPU est accessible en machine. Vingt pour cent des documents publiés entre 1900 et 1959 et possédés par la BPU, mais pas par une autre bibliothèque romande, sont également accessibles par Internet. Enfin, 70% des documents publiés entre 1800 et 1950, possédés par la BPU et par une autre bibliothèque romande sont aussi disponibles en machine. Par ailleurs, presque tous les documents empruntés à travers les anciens fichiers ont également été saisis en machine, ce qui a conduit à mettre dans l'ordinateur une partie importante de la collection active de la BPU.

M. Roehrich précise que, en ce qui concerne le personnel qui a travaillé à cette rétroconversion, il s'agissait uniquement de contrats temporaires de durée plus ou moins longue. Comme c'est un travail qui demande une attention extrême, cela a nécessité un renouvellement régulier du personnel. A noter que, pour limiter au minimum la marge d'erreur, l'on a procédé à une relecture croisée. Cela coûte cher, mais est indispensable. C'est ainsi qu'au cours des six années qu'a duré le projet, 19 bibliothécaires professionnels et 2 aides-bibliothécaires ont été engagés sous contrat de durée déterminée. Ils travaillaient à des taux d'activité allant de 20% à 100% d'un temps plein. Ce travail a constitué pour ces collaborateurs une excellente carte de visite pour la suite de leur carrière, car il prouvait qu'ils avaient su travailler dans un cadre coopératif et maîtriser une base de données riche et complexe.

Il faut également ajouter à ces effectifs les 10 personnes qui ont collaboré, dans le cadre de l'aide aux chômeurs en fin de droit et donc sans inscription de salaire aux comptes de la Ville de Genève entre février 1996 et octobre 2001, à ce travail en effectuant des recoupements (lorsque la BPU possédait un ouvrage déjà catalogué par d'autres bibliothèques romandes, il suffisait de rajouter sa propre cote).

Constatant que le crédit de 2 millions a permis d'informatiser environ la moitié des volumes de la BPU, un commissaire demande si la deuxième tranche s'élèvera au même montant, M. Jacquesson répond par l'affirmative. Il fait cependant remarquer que la BPU a obtenu une subvention de la Confédération qui a été réaffectée à la poursuite de l'informatisation. M. Roehrich ajoute que, lors de la demande de crédit pour la salle libre accès, on n'avait pas tenu compte de la subvention fédérale, qui est arrivée après coup. Comme elle était alors disponible, il avait été proposé au Conseil municipal de la réaffecter à la rétroconversion des fichiers de la BPU.

Actuellement, grâce au vote du Conseil municipal du 15 mai 2002 d'un crédit de 521 979 francs, le travail de conversion rétrospective se poursuit. En 2005, un dernier crédit de 1 000 000 de francs sera nécessaire pour achever l'opération.

**Bouclement du compte sans demande de crédit supplémentaire**

PFQ 41.19 Parc des Bastions. Bibliothèque publique et universitaire
Rétroconversion des anciens fichiers

| | | |
|---|---|---|
| Budget voté le 5 décembre 1995 | | 2 000 000,00 |
| Dépensé en 1996 | 181 421,70 | |
| Dépensé en 1997 | 307 581,20 | |
| Dépensé en 1998 | 480 640,05 | |
| Dépensé en 1999 | 404 583,25 | |
| Dépensé en 2000 | 417 832,95 | |
| Dépensé en 2001 | 207 698,75 | |
| Solde positif | | 242,10 |

**Discussion et vote**

Suite à ces explications complètes de la part des personnes auditionnées, la discussion est réduite à sa plus simple expression et la présidente met au vote cette proposition. C'est à l'unanimité des 14 membres présents que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de voter le projet d'arrêté. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

**M^me^ Hélène Ecuyer, présidente de la commission des finances** (AdG/TP). Cette proposition concernait un bouclement de crédit. Nous avons eu toutes les explications nécessaires et cela n'a posé aucun problème. Je vous remercie de voter ce rapport.

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.**

L'arrêté est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Approuve le bouclement du compte relatif au crédit extraordinaire de 2 000 000 de francs, voté le 5 décembre 1995 (PR-403), destiné à la conversion rétrospective des anciens fichiers de la BPU qui présente un solde positif de 242,10 francs.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

## 5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'adoption du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives, selon le plan N° 29096-282 (création d'une zone des bois et forêts au lieu-dit «La Grande Boissière») (PR-250 A)[1].

**Rapporteur: M[me] Alexandra Rys.**

La commission, sous la présidence de M. Michel Ducret, a examiné la proposition lors de ses séances des 7 et 21 janvier et 4 février 2003. Les notes de séances ont été prises avec une très grande précision par M. Christophe Reuland, que nous remercions vivement de son travail. Cet objet a été étudié simultanément avec la proposition PR-233.

Le constat de nature forestière, effectué automatiquement en cas de requête en autorisation de construire, projet de modification de zone ou d'affectation, a été réalisé il y a environ dix-huit mois. La loi sur les forêts prévoit que les constructions doivent être au minimum à 30 mètres de la lisière d'une forêt, ou à 12 mètres, s'il y a un alignement préexistant de bâtiments, ce qui est le cas ici.

La limite forestière correspond donc à la limite foncière.

L'association Pro Ermitage conteste la référence à la disposition permettant un alignement aux 12 mètres, arguant du fait que l'intérieur de la parcelle présente aussi une végétation intéressante.

[1] Proposition, 2518.

**Discussion**

Cette proposition n'a pas fait l'objet d'une discussion, dans la mesure où il s'agit de mettre le statut de zone en conformité avec son état.

La proposition est donc adoptée à l'unanimité des commissaires présents (3 L, 2 DC, 2 R, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S). *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.**

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section des Eaux-Vives, selon le plan N° 29096-282 (création d'une zone des bois et forêts au lieu-dit «La Grande Boissière»).

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

## 6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet et Jean-Marc Froidevaux, renvoyé en commission le 4 décembre 2002, intitulé: «Respect de la légalité en matière de recours dans l'adjudication de marchés publics» (PA-29 A)[1].

**Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.**

### Préambule

Lors de sa séance du 4 décembre 2002, le Conseil municipal a renvoyé le projet d'arrêté cité en objet à la commission du règlement.

Présidée par M. Alain Comte, la commission a étudié le projet d'arrêté PA-29 au cours de sa séance du 7 février 2003. Elle a procédé à l'audition de M. Pierre Maudet, auteur du projet d'arrêté.

Enfin, le rapporteur remercie M[me] Ursi Frey pour la prise de notes de l'unique séance.

### Rappel du projet d'arrêté

Le projet d'arrêté concerne le règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction dont la référence est le règlement municipal LC 21 221 entré en vigueur le 1[er] septembre 1998. (Voir annexe.)

Sa teneur est la suivante: «*Article unique.* – L'article 36 du règlement municipal sur la passation des marchés publics en matière de construction est abrogé.»

Le texte de cet article 36 est le suivant: «Les décisions rendues dans le cadre de l'adjudication d'un marché soumis au présent règlement ne sont pas sujettes à recours.»

### Audition de M. Pierre Maudet, auteur du projet d'arrêté

M. Pierre Maudet explique que le projet d'arrêté qu'il a déposé avec M. Jean-Marc Froidevaux est le fruit du travail d'un jeune apprenti juriste qui s'est penché sur le domaine sensible de l'attribution des marchés publics et de l'application de la LIPAD (loi sur l'information du public et l'accès aux documents) pour une certaine transparence. Il est précisé que des parts de marché peuvent être adjugées de

[1] Développé, 3515.

gré à gré lorsque leurs valeurs ne dépassent pas 50 000 francs, sinon un appel d'offres doit être lancé où la combinaison de trois facteurs est évaluée pour emporter le mandat, à savoir un premier critère lié au marché avec ses pesées d'intérêts qui lui sont propres, un second critère à caractère légal (convention collective, paiement des cotisations AVS, etc.) et un dernier qui est l'offre la moins disante à favoriser.

A l'origine du dépôt de ce projet d'arrêté, M. Maudet a eu vent du cas concret d'une entreprise ayant échoué à l'adjudication et recevant une lettre d'explications peu convaincante et assez subjective du Conseil administratif qui précisait que cette décision n'était pas sujette à recours selon le règlement municipal. L'article idoine N° 36 semble donc être en parfaite contradiction avec la loi cantonale qui indique que le Tribunal administratif peut stipuler sur des recours.

Finalement, le projet d'arrêté PA-29 désire simplement que les entreprises qui s'estiment lésées aient un droit de recours. C'est pourquoi, tout en indiquant qu'il existe des voies de recours dans d'autres communes comme Carouge ou Chêne-Bougeries, il est nécessaire d'adapter le règlement de notre municipalité par la suppression de l'article 36. De plus, l'auteur du projet d'arrêté se demande quelle instance devrait traiter les recours. On pourrait même mettre sur pied une commission garantissant une certaine équité due aux entreprises et écartant toute suspicion à l'égard de la Ville de Genève. Cette commission pourrait être créée en début de législature, comme cela se fait pour la commission de la taxe professionnelle.

Enfin, M. Maudet termine en supposant que le droit de recours ne serait utilisé que très rarement, car une entreprise pourrait se «griller» auprès de l'administration si elle recourrait. Mais une entreprise qui essuie systématiquement des refus pourrait en faire usage, car elle ne perdrait pas grand-chose.

**Discussion**

D'entrée de jeu, la commission du règlement a trouvé très curieux que l'article 36 fasse partie du règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction. Sa suppression s'impose afin de respecter le principe fondamental du droit au recours.

Suite à la proposition de M. Maudet de créer une commission de recours à l'instar de la commission de la taxe professionnelle communale, il est précisé que cette dernière commission n'est pas une commission de recours, mais de réclamation. L'instance existante (Tribunal administratif) est donc à même de traiter les cas qui pourraient se présenter. De plus, l'existence d'une loi cantonale n'empêche en rien un règlement municipal, les deux pouvant parfaitement coexister.

**Conclusion et vote de la commission**

Après le refus de deux auditions, l'une pour connaître l'origine de l'article 36 au sein du règlement municipal et l'autre pour poser des questions à certaines communes, la commission du règlement a estimé qu'il n'était pas normal de ne pas autoriser des voies de recours et que les instances cantonales étaient suffisantes pour les traiter, le cas échéant.

C'est pourquoi, convaincue très rapidement de la pertinence du projet d'arrêté PA-29, la suppression de l'article 36 est acceptée à l'unanimité des 12 commissaires présents (1 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 DC, 3 L, 2 R, 2 S, 2 Ve).

Formellement, la commission du règlement a donc approuvé le projet d'arrêté ci-dessous et recommande au Conseil municipal d'en faire autant:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

considérant le principe consacré, en droit administratif, de la possibilité pour toute partie impliquée dans un processus d'adjudication de marché public de déposer un recours contre une décision de l'autorité;

vu la loi cantonale L 605, section 5, qui prévoit l'existence de voies de droit en matière de marchés publics,

*arrête:*

*Article unique.* – L'article 36 du règlement municipal sur la passation des marchés publics en matière de construction est abrogé.

*Annexe:* règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction (LC 21 221)

*Premier débat*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je souhaite rappeler au Conseil municipal, au nom du Conseil administratif, ce que j'avais indiqué lors de l'entrée en matière sur ce projet d'arrêté. Apparemment, ces différents éléments n'ont pas été examinés par la commission du règlement, qui a entendu un des auteurs de ce projet d'arrêté, M. Maudet, mais qui, ensuite, n'a pas ouvert de discussion et qui semble avoir accepté sans autre la suppression de l'article 36 du règlement municipal avec, en plus, une référence à une loi cantonale L 605 qui, dans le cas d'espèce, n'est pas exacte.

Je ne veux pas faire un grand débat juridique en séance plénière, mais j'aimerais quand même vous dire et vous redire ce que j'avais indiqué, à savoir que le règlement municipal sur la passation des marchés publics en matière de construction n'est pas applicable aux marchés publics soumis à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Cela ressort de l'article 1, alinéa 2, dudit règlement municipal. Autrement dit, le règlement municipal n'est applicable qu'aux marchés de construction relevant d'un montant inférieur au seuil AIMP, qui, je vous le rappelle, est de 806 000 francs. Quant au règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction, cette fameuse loi L 6 05 01, il ne prévoit de droit de recours qu'en son article 45, dans le titre 3 de ce règlement, qui est applicable uniquement aux marchés qui sont soumis à l'AIMP.

Il y a donc eu une confusion, puisqu'il n'existe pas de législation cantonale prévoyant expressément un droit de recours s'agissant des marchés publics des communes lorsque le seuil AIMP n'est pas atteint. C'est pour cela que la commission du règlement s'est trompée en visant la loi cantonale en question, prévoyant prétendument l'existence de voies de droit en matière de marchés publics, ce qui n'est pas le cas.

J'aurais d'autres observations à vous faire sur la nature de la décision – par exemple, est-ce une décision administrative au sens où cette loi l'entend ou pas? – mais je ne pense pas que ces débats doivent avoir lieu en séance plénière. D'ailleurs, il n'y a pas d'urgence; M. Maudet, un des auteurs du projet d'arrêté, s'était déclaré fort intéressé d'avoir ces discussions juridiques en commission – j'ai relu le *Mémorial* – et c'est dommage qu'elles n'aient pas eu lieu. Je vous propose de renvoyer ce projet à la commission du règlement et de prévoir, d'ores et déjà, une discussion avec des juristes pour qu'on puisse répondre exhaustivement à toutes ces questions. Manifestement, la réponse apportée là n'est en tout cas pas examinée avec attention par les membres de la commission, raison de cette demande du Conseil administratif.

*(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)*

**M. Pierre Maudet** (R). Je m'exprime ici en tant qu'auteur du projet d'arrêté. Effectivement, M. Ferrazino nous avait fait des remarques intéressantes au moment de la prise en considération de cet objet et de son renvoi à la commission du règlement, lesquelles, comme il l'a rappelé ce soir, portaient essentiellement sur la lettre de la loi et il aurait été intéressant que la commission puisse entendre le magistrat. Je l'avais d'ailleurs déjà dit en préambule à mon audition en commission; ma foi, la commission est souveraine, elle a décidé d'aller assez vite en besogne, et je m'en félicite, parce qu'elle a relativement bien fait son travail, si ce n'est qu'il y a effectivement cette réserve concernant une confusion entre les règlements.

Pour ma part, je ne peux que souscrire à ce que dit le magistrat. Renvoyons ce rapport en commission, parce que, sur le fond, je le maintiens, on a parlé de la lettre de la loi, mais il faut aussi parler de l'esprit de celle-ci, et que, même pour des sommes inférieures à 800 000 francs, il peut être bon et sain que les personnes répondant à une soumission puissent quand même déposer un recours. Dans le cas d'espèce, je citais des exemples de sociétés en matière d'attribution de travaux sportifs, parfois pour des montants inférieurs à ce seuil de 800 000 francs et, même si ce n'est pas dans le cadre de la procédure AIMP, ces sociétés devraient pouvoir déposer un recours.

J'abonde donc dans votre sens, Monsieur le magistrat, pour renvoyer cet objet en commission où nous pourrons, d'une part, recevoir les précisions utiles et, d'autre part, poursuivre le débat sur le fond. Car le débat reste de savoir si, effectivement, ce droit de recours offert aux entreprises, par souci d'égalité, doit être étendu et si l'on doit, comme nous le proposions, M. Froidevaux et moi-même, abroger cet article 36 du règlement municipal.

Je vous recommande, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de suivre la proposition du magistrat et de renvoyer ce rapport à la commission du règlement. Il est vrai qu'il n'y a pas urgence en la matière et, même si nous devons changer de rapporteur du fait de la nouvelle législature, le nouveau rapporteur, que je remercie d'avance au passage pour sa diligence en la matière, aura tout loisir de nous présenter son rapport, je pense, à l'automne.

*Deuxième débat*

**Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté à la commission du règlement est accepté à l'unanimité.**

## 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 1998 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (D-31 A)[1].

**Rapporteur: M. Jean-Marie Hainaut.**

L'objet D-31, relatif à la communication au Conseil municipal des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 1998 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA, a été renvoyé le 14 septembre 1999 par le Conseil municipal à la commission des finances pour examen.

La commission des finances s'est réunie les 4 et 18 septembre 2001, sous la présidence de M. André Kaplun, pour traiter cet objet. Les notes de séances ont été prises par M[me] Gisèle Spescha, que le rapporteur remercie pour son travail.

**Audition de M. André Hediger, président du conseil d'administration de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (ci-après SECSA), et de M. Rémy Riat, administrateur délégué de ladite société**

*Note du rapporteur: L'audition des représentants de la SECSA ayant lieu plus de deux ans après la clôture des comptes 1998 et alors qu'une demande en vue de l'obtention d'une concession A ou B était encore pendante devant la Commission fédérale des maisons de jeu, les sujets abordés ont concerné aussi bien les comptes 1998 eux-mêmes que les perspectives futures de la SECSA telles qu'elles apparaissaient en septembre 2001. Par souci de clarté, le compte rendu de l'audition distingue clairement les deux sujets.*

*Les comptes de l'exercice 1998*

M. Hediger expose aux commissaires que 1998 est une année importante pour la SECSA, et ce pour diverses raisons.

Tout d'abord, la SECSA a vu ses recettes augmenter considérablement. Cela est lié pour partie au fait qu'à la suite de la promulgation par le Conseil d'Etat à la fin de 1997 d'un nouveau règlement la mise admise pour les machines à sous a été portée de 5 francs à 25 francs, faisant passer les perspectives de gain maximales de 500 francs à 12 500 francs.

D'autre part, la SECSA a passé en 1998 du principe de location des machines à sous à Tivolino à celui de l'acquisition en pleine propriété de ses propres

[1] «Mémorial 157[e] année»: Rapport de gestion, 641.

machines à sous. Une demande a été faite durant l'année à l'autorité de surveillance pour passer d'un nombre de 109 machines à sous à 200. Cette demande a été refusée, sans qu'il soit possible de recourir contre la décision de la Commission fédérale des maisons de jeu. Répondant à une question d'un commissaire, M. Hediger précise que, au plan comptable, les machines à sous seront amorties sur cinq ans, période constituant une vision très prudente de la durée de vie effective des machines à sous.

De plus, le Casino a désormais son propre service de surveillance.

C'est, enfin, durant cette année qu'ont été effectués des travaux d'agrandissement du Casino, lesquels ont permis l'installation d'un bar et d'un restaurant. Le nombre de personnes engagées par la SECSA a de ce fait augmenté.

De manière générale, les représentants du conseil d'administration se félicitent des décisions prises durant cette année. M. Hediger souligne en particulier que le fait d'avoir sa propre gestion est un avantage dans le cadre de la demande à déposer auprès de la Commission fédérale des maisons de jeu en vue de l'attribution d'une concession A ou B.

S'agissant des comptes proprement dits, M. Hediger explique que le montant de 1 400 000 francs indiqué dans les charges hors exploitation, sous la rubrique «Financement de spectacles (salle Grand Casino)», est versé à M. Gaon, le Conseil municipal l'ayant obligé à aménager une salle de spectacles en échange d'un montant pour l'amortissement des murs.

M. Riat informe la commission du fait que les comptes de la SECSA sont désormais tenus selon les normes IAS (International Accounting Standard).

Répondant à la question d'un commissaire, M. Hediger explique qu'à part les dividendes versés (ou à verser) par la SECSA il n'y a pas de retombées financières directes pour la Ville de Genève. A l'étonnement d'un commissaire s'interrogeant sur la contradiction qu'il voit dans le recours de la SECSA aux services de la Société thermale et hôtelière de Divonne (STTH), concurrente de la SECSA, M. Hediger indique que la convention liant la SECSA à STTH Divonne prendra fin le 31 décembre 2001.

*Perspectives futures de la SECSA*

M. Hediger explique que la SECSA avait jusqu'à la fin de septembre 2000 pour déposer une demande de concession auprès de la Commission fédérale des maisons de jeu. La SECSA a choisi de postuler pour les deux concessions, afin d'être certaine d'en obtenir au moins une. Dans le cadre de ces demandes, une étude économique a été faite, des rapports de médecins et de psychologues ont été

rédigés concernant les joueurs compulsifs, un *business plan* a été établi. L'ensemble du dossier représentait cinq énormes cartons déposés à la Commission fédérale des maisons de jeu.

M. Hediger mentionne le fait que la SECSA n'a pas été tellement aidée par le Canton. Celui-ci a fait pression pour que la SECSA s'efface devant la Romande des jeux, tous les cantons romands – mais pas la Ville de Genève – ayant adhéré à la Romande des jeux. M. Hediger souligne la concurrence du projet de Meyrin, en lice pour une concession B. M. Hediger écarte la menace de voir la Romande des jeux obtenir la concession.

Le président du conseil d'administration fait état des discussions menées par la SECSA avec l'UBS à la suite de la reprise par cet établissement bancaire du bâtiment à l'occasion d'une vente aux enchères. La discussion porte en particulier sur la salle de spectacles, dont il est envisagé qu'elle soit reprise en droit de superficie. M. Hediger souligne le fait que les artistes n'aiment pas beaucoup cette salle du fait de sa mauvaise acoustique.

**Conclusion du rapporteur**

Quelques semaines à peine après cette audition, la décision de la Commission fédérale des maisons de jeu tombait, sans appel: la SECSA n'obtiendrait ni concession A ni concession B. L'objet de ce rapport n'est évidemment pas de décrire les tenants et aboutissants de cet échec, une commission ad hoc ayant été créée à cet effet. On ne peut que mesurer le fossé séparant la tranquille assurance des représentants du conseil d'administration de la SECSA et la cruelle réalité.

L'exercice 1998 n'en reste pas moins un exercice au cours duquel des décisions stratégiques importantes pour le développement de l'activité du Casino ont été prises, et qui pouvaient laisser augurer d'un autre sort que celui que nous connaissons aujourd'hui à la SECSA.

*Annexes:*

1. Note remise par MM. Hediger et Riat, intitulée: «Quelques notes d'histoire – Du Kursaal au Casino».
2. Note remise par MM. Hediger et Riat, intitulée: «Informations relatives au Casino de Genève et aux demandes de concessions de la SECSA».

**M. Jean-Marie Hainaut, rapporteur** (L). Je dirai quelques mots en guise de commentaires sur ce rapport. Les rapports sur les comptes de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA) arrivent de manière un peu chaotique, pas forcément dans un ordre chronologique étant donné qu'ils ont attendu bien des années avant d'être traités à la commission des finances.

Il me semble que deux remarques doivent être faites. Tout d'abord, la première remarque, c'est que l'année 1998 est une année qui s'est caractérisée pour la SECSA par un certain nombre de décisions stratégiques, des décisions liées à l'extension de son activité, des décisions de politique commerciale: acquisition plutôt que location des machines, agrandissement dans un certain nombre de locaux. Lorsqu'on examine l'exercice 1998 pour lui-même, on a l'impression de voir plutôt une société normalement active, avec des perspectives de développement, avec des décisions qui sont prises et, donc, pour les prendre, un conseil d'administration et des organes dirigeants qui fonctionnent. Je dois dire que c'est d'autant plus dommage, lorsqu'on jette un coup d'œil sur cet exercice 1998, de se souvenir du passé plus récent qui a marqué le sort de la SECSA et du Casino.

La deuxième remarque est celle qu'on doit faire par rapport à l'ensemble de l'audition qui avait été faite pour l'étude de ces comptes 1998. Comme cela est mentionné dans le rapport, cette audition avait été faite bien après la clôture de ces comptes, et je dois dire que, me replongeant dans les notes de séances et dans les différents documents qui nous avaient aussi été fournis à l'époque, je ne peux que m'étonner, et je m'étonnerai toujours, du fossé qui existait entre l'optimisme béat des représentants du conseil d'administration, qui pensaient peut-être la partie gagnée ou, en tout cas, extrêmement bien engagée, et la cruelle réalité qui nous est à tous apparue quelques semaines seulement après que cette audition eut été tenue.

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, Mesdames et Messieurs, je prends acte, en votre nom, de ce rapport en remerciant le rapporteur.

*Il est pris acte du rapport de gestion de la SECSA.*

## 8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'application d'une politique globale et cohérente de circulation aux Eaux-Vives» (P-64 A)[1].

**Rapporteur: M. Armand Schweingruber.**

La commission des pétitions a traité cet objet lors de trois séances, sous la présidence de Mme Liliane Johner, le 30 septembre 2002, le 28 octobre 2002 et le 18 novembre 2002.

Le rapporteur remercie vivement Mme Ursi Frey, secrétaire, pour les notes claires et précises rendant compte de ces trois séances.

### Texte de la pétition

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
Au Conseil municipal de la Ville de Genève

Les soussignés, habitants et commerçants des Eaux-Vives, ainsi que toutes autres personnes telles qu'employés, ouvriers, visiteurs ou touristes appelées à se rendre régulièrement dans ce quartier en utilisant les voies de circulation routières, tant cantonales que communales, demandent:

L'application d'une politique globale et cohérente de la circulation garantissant l'accessibilité au quartier des Eaux-Vives et la possibilité pour ses habitants et autres usagers d'y circuler et d'en sortir sans entraves à leur mobilité, en particulier par:

1. la liberté du choix du mode de transport;
2. la garantie de mobilité dans et à travers le quartier pour tous modes de transport et de déplacement confondus, publics et individuels;
3. le maintien et l'amélioration de la fluidité du trafic tout en maîtrisant les nuisances et en garantissant la sécurité de tous les usagers, piétons inclus;
4. la création de parkings d'échange en amont et de proximité dans le quartier des Eaux-Vives;
5. la création de nouvelles places de stationnement à l'intention des habitants, des commerçants et de leurs clients et des visiteurs;
6. l'application stricte des réglementations en vigueur relatives à l'usage des voies et espaces publics;

[1] «Mémorial 159e année»: Commission, 6722.

en insistant pour que toutes les mesures qui pourraient être prises concernant la circulation aux Eaux-Vives ne restreignent pas la mobilité ni ne pénalisent les usagers du quartier, tant il est vrai que toute restriction de trafic imposée dans un seul quartier ne saurait résoudre les problèmes relatifs à l'ensemble de la ville et du canton, voire aller à l'encontre d'une solution globale efficace.

Cette pétition a recueilli 2664 signatures en provenance d'habitants, de commerçants, d'artisans et d'usagers du quartier des Eaux-Vives.

**Séance du 30 septembre 2002**

*Audition des pétitionnaires en les personnes de MM. Laurent Schmid et de Oliveira, accompagnés de M. Guy Zwahlen, président de la section genevoise du TCS*

Commentaires et explications des pétitionnaires

L'ensemble du projet du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie en vue du réaménagement de la circulation aux Eaux-Vives émane de la pétition P-17 qui date de 1995. L'Association des intérêts des Eaux-Vives a pris l'initiative de contacter le Touring Club Suisse (TCS) en vue du lancement d'une pétition visant à trouver des solutions équilibrées au problème de la circulation dans le quartier, cela à la suite de la fermeture au trafic de la rue du Lac, refusée par la moitié de ses habitants. Le nombre de places de stationnement disponibles ne cesse de diminuer et des véhicules de chantier occupent en permanence certaines d'entre elles. Le projet de créer des «poches» sans trafic inquiète un grand nombre d'habitants et de commerçants en raison des difficultés d'accès au quartier qui en résulteront. De nombreuses séances ont eu lieu à ce sujet avec le constat qu'au sein de l'exécutif de la Ville on semble vouloir fermer et bloquer le quartier sans solution de rechange.

Un projet du plan de circulation envisagé a pu être trouvé sur internet et il est pour le moins inquiétant: fermeture partielle au trafic de la rue des Eaux-Vives et de la rue de Montchoisy, avec suppression de nombreuses places de stationnement. En outre, il y a 3000 macarons de zone bleue distribués alors que le nombre de places disponibles est très inférieur. De plus, l'affichage du projet sur la voie publique a été effectué en périphérie, près de Grange-Canal et non pas au centre du quartier.

Les pétitionnaires ont pu se procurer le rapport d'environ 80 pages établi par le bureau d'ingénieurs Citec. L'un d'eux a eu connaissance de la réunion d'un forum de concertation générale à l'initiative de M. Ferrazino en avril 2001, auquel il a participé. Il relève que, sur les 47 personnes présentes, seule une dizaine étaient véritablement des habitants du quartier. Il a aussi vu l'exposition

présentée en mars 2002 à la maison de quartier, mais elle ne lui est pas apparue d'une clarté suffisante pour le public. A ce forum, il lui a été dit qu'il pourrait participer aux séances du groupe de travail ad hoc, mais cette information tardive ne lui a permis d'y assister qu'à partir de la neuvième séance en octobre 2001, alors que cette approche du problème était déjà près de sa fin. Il en a tiré la constatation qu'en pratique les jeux étaient déjà faits.

Selon les pétitionnaires, les rues de Montchoisy et des Eaux-Vives doivent rester des axes de circulation libre, ce qui n'exclut nullement des limitations de vitesse et d'autres mesures de sécurité. En parallèle au projet de fermeture partielle au trafic de ces deux rues, il est constaté qu'aucune estimation de la surcharge qui en résulterait sur la route de Frontenex et sur le quai Gustave-Ador n'a été effectuée. Par ailleurs, même s'il se trouve à la périphérie du quartier, un nouveau parking à la place du Pré-l'Evêque répondrait à un réel besoin. Quant au parking de la Nautique, en construction, c'est un parking d'échange à la périphérie de l'agglomération et il ne jouera pas de rôle pour le quartier proprement dit. Enfin, de nombreux restaurateurs du quartier s'inquiètent au sujet de l'accessibilité future de leur établissement, déjà difficile aujourd'hui.

Questions des commissaires et réponses non incluses dans les commentaires ci-dessus

*Question*

Qui fait partie de l'Association des intérêts des Eaux-Vives?

*Réponse*

Ce sont des habitants et commerçants du quartier. La vie de cette association a repris de l'ampleur à la suite de cette problématique de la circulation qui a suscité la prise de contact avec la section genevoise du TCS. Avec l'appui de la Ville de Genève, l'Association des intérêts des Eaux-Vives a aussi été un moteur dans l'organisation de la fête de quartier des 30 et 31 août 2002.

*Question*

Est-ce que la demande d'une solution globale cohérente du problème de la circulation est réellement perçue par les pétitionnaires alors que de nombreux aménagements sont prévus à court terme dans le secteur?

*Réponse*

On procède à l'envers du bon sens en bloquant la circulation. Un grand projet comme la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse va demander une attente de plusieurs années. Actuellement, à la place des Eaux-Vives où circulent relativement peu de voitures, on trouve en revanche des embouteillages de bus! C'est pourquoi les pétitionnaires demandent un plan global, lequel n'existe que pour les transports publics, alors qu'il faut l'étendre au réseau routier avec

une véritable hiérarchisation des voies de circulation. C'est pourtant ce qu'a demandé la population quand elle s'est prononcée en votation très clairement sur le libre choix du moyen de transport sur le territoire cantonal.

*Question*

Qu'attendent les pétitionnaires?

*Réponse*

Les pétitionnaires attendent de la commission qu'elle prenne acte de l'opposition d'une grande partie des habitants et commerçants et que le débat sur la recherche de solutions adéquates soit rouvert, car ce qui est proposé dans le rapport technique n'est pas satisfaisant par rapport à la vision globale du problème. Il faut souligner qu'il y a de la place pour des parkings à la place du Pré-l'Evêque et à l'avenue de Chamonix.

*Question*

Qui devrait financer ces parkings?

*Réponse*

Il y a plusieurs possibilités: Fondation des parkings, initiative privée, organisation mixte. La réalité actuelle est qu'il y a 6000 véhicules immatriculés dans le quartier, mais à peine 4000 places de stationnement, d'où un taux d'insatisfaction supérieur à 50%. Ce quartier est l'un des plus touchés de la ville par ce problème.

Les pétitionnaires quittent la séance.

Le débat n'est pas poursuivi ce jour. En revanche, la proposition énoncée par un commissaire d'auditionner M. le conseiller administratif Christian Ferrazino est acceptée à l'unanimité. Il sera aussi donné suite à la proposition d'un autre commissaire de joindre au rapport la liste des participants au forum d'avril 2001, telle qu'elle figure dans le rapport Citec.

**Séance du 28 octobre 2002**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M. Alexandre Prina, adjoint au Service d'aménagement et d'éclairage public*

M. Ferrazino estime que les choses avancent «à reculons». Lui-même et ses collaborateurs n'ont pas assisté à toutes les séances de concertation, mais ils étaient présents lors de l'exposition des planches. Selon lui, 90 personnes ont assisté à cette présentation, parmi lesquelles des représentants du TCS. La pétition a été lancée sur la base d'une crainte de la fermeture partielle de la rue des Eaux-Vives, ce qui n'est pas prévu, et il trouve malhonnête que les pétitionnaires aient agi ainsi. Il pense que la liberté du choix des moyens de transport existe, de

même que la mobilité des voitures, la circulation des transports publics devant être améliorée en parallèle. Le parking de Genève-Plage est en cours de réalisation. Quant aux places de stationnement, il y en a maintenant nettement plus en zone bleue et la dissuasion s'est améliorée. L'application stricte de la réglementation en vigueur se fait. Il y a aussi un projet pour améliorer la sécurité sur le quai, afin d'éviter les accidents graves qui s'y produisent encore trop fréquemment, mais il n'est pas encore réalisable à très court terme. M. Ferrazino souligne qu'il a invité toutes les personnes qui assistaient à la présentation du projet à rejoindre le groupe de travail. Il regrette encore qu'une attitude belliqueuse ait été prise par les pétitionnaires et il pense qu'on aurait pu se concerter au préalable. Il signale enfin qu'une autorisation a été délivrée pour la création d'un petit îlot de sécurité à proximité de l'école de Montchoisy et qu'une quinzaine de nouveaux passages à piétons seront prochainement aménagés dans le quartier. Il ajoute encore qu'il ne peut être question de fournir, comme le demande un commissaire, la liste des participants aux réunions du groupe de travail.

De son côté, M. Prina dit avoir envoyé les invitations via la Maison de quartier des Eaux-Vives, mais peu de personnes ont finalement répondu et notamment peu de commerçants, et l'Association des intérêts des Eaux-Vives ne s'est pas manifestée à ce moment. Le lancement de la pétition l'a donc étonné, d'autant plus que les propositions initiales ont été considérablement modifiées. A ce stade, il y a eu accord sur les objectifs fixés, mais il reste des divergences de vues sur la méthode de mise en place. Malgré cela, il a été décidé de présenter une proposition au Conseil municipal.

M. Prina relève que l'affaire remonte à l'introduction des macarons et qu'une pétition avait alors été déposée demandant des améliorations de la circulation et de la valorisation du quartier. Ce quartier fortement densifié compte 14 000 habitants et 6000 emplois (300 habitants à l'hectare) et plus de 6000 véhicules (430 pour 1000 habitants). La charge de trafic se répartit essentiellement sur l'avenue Pictet-de-Rochemont, la rue des Eaux-Vives, la route de Frontenex et le quai Gustave-Ador. Toutefois, une partie significative du trafic de transit de 22 000 véhicules/jour se fait aussi par la rue de Montchoisy, où des mesures de diminution de vitesse et de trafic doivent être prises. Les mesures prévues dans les rues des Eaux-Vives et de Montchoisy doivent permettre la mise en place de poches autonomes, en gérant toutefois le trafic des livraisons et en garantissant l'accessibilité des habitants au quartier. Cela va donc moins loin que la suppression complète du transit telle qu'elle est demandée par la première pétition de 1995. L'étude spécifique du cas de la rue de Montchoisy, considérée comme une rue importante, doit être confiée à un spécialiste. Selon M. Prina, il y a aux Eaux-Vives 6500 places de stationnement publiques et privées pour 6000 voitures immatriculées dans le quartier. La valorisation de diverses rues demandera des études complémentaires.

Questions, réponses et commentaires des commissaires non inclus dans les explications ci-dessus

Un commissaire a rejoint le groupe de travail pendant une année. Les commerçants s'y sont peu manifestés jusqu'à l'arrivée de l'un d'eux, député au Grand Conseil. L'existence du trafic de transit crée des contradictions majeures, dans la mesure où les habitants eux-mêmes veulent continuer à circuler en voiture. La disposition des rues concernées limite déjà très sérieusement la vitesse et ce n'est qu'à la rue de Montchoisy que pourrait éventuellement subsister un problème de cet ordre. Il faudrait trouver un réel consensus, mais c'est rendu difficile par l'existence d'absolutistes de part et d'autre.

Un autre commissaire salue le projet de valorisation des artères du quartier, mais ne voit pas comment le fait de bloquer ce dernier peut y contribuer. Il s'étonne aussi qu'on puisse parler de mauvaise foi des pétitionnaires, puisque ceux-ci se fondent sur le rapport de la Citec. Il retient par ailleurs qu'il est question de créer quatre «poches» dans le quartier et qu'un crédit sera demandé dans ce sens.

M. Ferrazino répond que rien n'est encore fait et que toutes les possibilités ont été évoquées lors des concertations. Il n'est en fait pas question de tout bloquer.

MM. Ferrazino et Prina quittent la séance et le débat est reporté à une date ultérieure.

**Séance du 18 novembre 2002**

*Discussion finale et vote de la commission*

Les commentaires et remarques suivants sont exprimés par les commissaires.

Le bon usage exclut de mettre «aux oubliettes» une pétition revêtue de plus de 2600 signatures, ce qui est autrement plus significatif que les auditoires restreints, voire très restreints qui ont été réunis. Le fait aussi que M. Laurent Schmid, pétitionnaire, n'ait pu rejoindre le groupe de travail qu'à partir de sa neuvième séance, alors qu'il n'en a été convoqué ensuite plus que deux autres, montre que le travail de proximité et de bonne communication n'a pas joué. On arrive ainsi à un paquet tout ficelé sans concertation réelle. La pétition devrait être retournée au Conseil administratif pour remettre l'ouvrage sur le métier et cette fois sur la base d'une véritable participation des habitants, commerçants et associations.

Un autre commissaire, d'un autre avis, se déclare satisfait d'avoir, par M. Ferrazino, la preuve de l'existence de manœuvres dilatoires. Des mesures doivent être prises pour que les ordonnances relatives à la pollution et à la qualité de l'air soient respectées.

Un autre commissaire relève que la pétition initiale de 1995 avait en fait été renvoyée au Conseil administratif. Les procès-verbaux qu'il a pu lire mentionnent un seul forum ouvert et les séances du groupe de travail n'ont guère réuni chaque fois plus de 15 personnes (pour 14 000 habitants du quartier, taux de représentativité d'environ 1‰!). Les demandes des pétitionnaires, qui ne sont pas outrancières, doivent être entendues dans le cadre d'une vraie concertation, car il ne peut être question d'ignorer les 2664 signatures récoltées. Il est légitime d'améliorer la sécurité, mais obstruer le trafic est inacceptable, car cela revient à empêcher les commerçants de travailler. Quant à certaines expressions utilisées par le magistrat (malhonnêteté, attitude belliqueuse), elles laissent un réel malaise, car cela dément l'esprit de concertation et de démocratie de proximité dont il se prévaut par ailleurs.

Un autre commissaire relève que le forum d'avril 2001 avait fait l'objet d'une invitation à toutes les associations. Si celles-ci n'ont pas donné suite, c'est maintenant leur problème. Par ailleurs, la vision globale veut que la circulation cesse d'augmenter en ville, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Au sujet de ce qui vient d'être dit, il est précisé que si l'Association des intérêts des Eaux-Vives a été pendant un certain temps en sommeil, c'est en raison notamment du décès de son président, avec un intérim repris par sa veuve, mais cette association est maintenant repartie sur de nouvelles bases. En outre, sur la quinzaine de personnes au maximum ayant participé aux séances du groupe de travail, une bonne partie étaient des fonctionnaires et les vrais représentants des habitants et commerçants se comptaient au maximum sur les doigts d'une main.

Un autre commissaire signale que, à la suite de la convocation du forum, de nombreuses personnes se sont excusées. Dans ces conditions, le lancement d'une pétition ne lui paraît pas correct. Il regrette l'incident de la «neuvième séance», mais il n'était interdit à personne de participer au groupe de travail. Il considère que la maison de quartier est fréquentée non seulement par des personnes âgées, mais aussi par des parents qui ont le souci de la sécurité de leurs enfants, alors que les mesures demandées dans ce sens n'ont pas encore été prises, et, en plus de la sécurité, la qualité de vie dans le quartier est en jeu. Ce commissaire demande le classement de la pétition.

La discussion étant terminée, il est procédé au vote: le classement de la pétition est accepté par 7 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S, 2 AdG/TP) contre 4 non (1 R, 1 L, 2 DC).

*Note personnelle du rapporteur*

*A titre personnel, le rapporteur regrette vivement qu'il ne soit ainsi tenu aucun compte d'une pétition ayant recueilli plus de 2600 signatures pour un*

*quartier de 14 000 habitants, alors qu'il aurait été aisé et réaliste de rouvrir le dialogue avec le Conseil administratif afin d'aboutir à un véritable consensus sur les problèmes importants soulevés par les pétitionnaires. Il ne perd pour le moment pas tout espoir dans ce sens.*

**M. Armand Schweingruber, rapporteur** (L). J'ai juste quelques mots à dire au sujet de ce rapport, qui n'est pas très long. D'abord, j'ai une petite remarque formelle à faire, car il y a une erreur à la quatrième ligne de la page 7: dans le quartier des Eaux-Vives, il ne s'agit pas de 14 habitants, bien entendu, mais de 14 000. *(Corrigé au Mémorial.)* Je confesse l'erreur; ce n'est pas une faute d'impression, c'est une faute de rédaction. C'était évident, cela allait sans dire, mais cela va encore mieux en le disant.

Quant au reste, cette pétition, d'un groupe important qui a réuni 2664 signatures, a été classée par décision de la commission. Je le dis très ouvertement – c'est la note finale que je me suis permis d'écrire – j'ai été un peu consterné par cette décision, parce qu'on parle beaucoup de démocratie de quartier, de démocratie de proximité, mais je constate que c'est une démocratie à géométrie très variable et que, quand une pétition de ce genre dérange un peu plus que de coutume certains de nos partenaires politiques, on se contente pratiquement de l'écraser. Cela, je pense que ce n'est pas normal.

Pour moi, c'est un manque de fair-play, pour ne pas dire un affront pour les signataires: 2664 signatures par rapport à 14 000 habitants, ce n'est tout de même pas négligeable. J'aurais souhaité que, dans le cadre de cette commission, on se réfère un peu à une maxime d'un des grands maîtres de la littérature française – je ne sais plus si c'était Diderot ou Voltaire, mais peu importe – qui disait à peu près ceci: «Je ne suis pas d'accord avec les idées que vous défendez, mais je ferai néanmoins tout mon possible pour que vous puissiez les exprimer.»

Le souhait que je me permets d'exprimer maintenant, c'est que la séance plénière d'aujourd'hui corrige le préavis de la commission des pétitions et que cette pétition soit renvoyée au Conseil administratif. Les problèmes qu'elle soulève sont tout de même importants et, personnellement, je ne trouve pas admissible qu'on écrase d'un coup de talon 2664 signatures, comme cela a été le cas.

*Premier débat*

**M. Michel Ducret** (R). Effectivement, là, dans cette affaire, on voit les limites des possibilités des concertations de quartier. Il n'y a qu'à voir le nombre de pétitionnaires pour comprendre tout de suite que la concertation organisée par le département de M. Ferrazino n'a pas permis de rassembler toutes les personnes concernées par les problèmes de circulation aux Eaux-Vives. Ce phénomène, vous le trouverez dans tous les quartiers, Mesdames et Messieurs, que vous le vouliez ou non, ne serait-ce que par la disponibilité des gens pour participer à la chose publique. Ce ne sont pas les membres des différents partis représentés ici

qui diront le contraire, quand on voit la difficulté qu'on a à recruter des gens dans nos partis pour venir discuter des heures des différents problèmes concernant notre collectivité.

Il est clair que des éléments réunis dans le travail de concertation ne sont pas à négliger, mais on ne peut pas, d'un coup de main méprisant, renvoyer un nombre de pétitionnaires important qui soulèvent des questions réelles, des vrais problèmes. On ne peut pas les balayer parce que les questions soulevées ne correspondent pas aux options politiques que la majorité défend. Certes, la majorité politique peut défendre certaines options, mais je pense qu'elle a le devoir d'écouter d'abord la minorité, qu'elle a le devoir d'écouter les citoyens, et ce d'autant plus quand on prétend vouloir faire de la démocratie de quartier et être à l'écoute des citoyens.

On voit là les limites du discours politique, entre ce que la majorité prétend vouloir faire et ce qu'elle fait réellement. Si celle-ci se permet de jeter ainsi les pétitions qui recueillent un nombre important de signatures, dont toutes ne proviennent peut-être pas du quartier, certes, mais d'usagers du quartier certainement, je pense qu'elle ne respecte pas ses promesses politiques. C'est pour cela que la proposition de M. Schweingruber qui est simplement de tenir compte des remarques faites par les pétitionnaires en acceptant cette pétition et en priant le Conseil administratif de se pencher sur les problèmes soulevés et de donner des réponses circonstanciées, me paraît bien plus respectueuse des promesses que la majorité fait et des engagements que nous, minorité, avons pris vis-à-vis de nos électeurs.

**M^me^ Virginie Keller Lopez** (S). Cette pétition, figurez-vous que, moi, j'ai failli la signer. A un moment donné, je me trouvais dans une pharmacie à la rue des Eaux-Vives et j'ai vu une pétition sans signature, portant le joli titre: «Pour l'application d'une politique globale et cohérente de circulation aux Eaux-Vives». Je me suis dit: super, cela me concerne. Puis, quand j'ai demandé au pharmacien qui était signataire de cette pétition – parce que, comme je fais de la politique, j'ai quelques antennes qui me disent qu'il faut quand même vérifier certaines choses – celui-ci, très gêné, m'a dit qu'il ne savait pas, parce qu'il n'y avait en fait pas de noms sur la pétition, il y avait juste un petit texte sympa pour une politique globale et cohérente pour les Eaux-Vives. J'ai dit au pharmacien que cela était bizarre, qu'il devait normalement y avoir des signatures pour savoir d'où venait la pétition. Eh bien, non, les signatures étaient sur une autre feuille et le pharmacien ne savait plus trop où se trouvait cette feuille.

Je me suis donc demandé comment on faisait signer une pétition et ce que cela voulait dire, une pétition. Je ne dis pas cela pour dénigrer les pétitions, ni les

concertations, ni les réunions, mais simplement pour les remettre à leur juste place. Il est vrai qu'il faut écouter les gens quand ils font de la concertation, qu'il faut reconnaître les gens qui s'investissent dans les quartiers, qu'il faut lire les pétitions, en discuter et certainement en tenir compte. Je pense que le magistrat a lu les critiques qui étaient faites à son projet de circulation aux Eaux-Vives et qu'il a décidé d'en tenir compte ou pas. Après, il y a le travail qui consiste à faire de la politique et à appliquer des politiques de circulation, des politiques de développement des quartiers, des politiques qu'on a décidées et, là, effectivement, il y a une majorité et une minorité.

On peut dire que les critiques faites au plan présenté par M. Ferrazino pour le quartier des Eaux-Vives sont des critiques qui sont, au niveau municipal, relayées par une minorité et pas par une majorité. Alors, que faut-il faire? Est-ce que cela veut dire que, nous, nous avons été élus, pas pour ce que nous défendons en politique de circulation, mais seulement pour ce que nous défendons sur d'autres plans? Je ne sais pas, Mesdames et Messieurs, nous avons été élus, nous sommes majoritaires, nous défendons une certaine politique et je pense que nous ne l'avons pas cachée pendant les élections. C'était dans tous les programmes des partis. Les gens le savent, mais peut-être qu'ils ne savent pas toujours lire les documents; peut-être que, quand on leur présente une pétition sans signature pour une politique globale et cohérente dans le quartier des Eaux-Vives, ils ne savent pas trop ce que cela veut dire; c'est possible. En tout cas, il me semble que les programmes des partis étaient clairs, y compris sur le plan de la circulation.

C'est pour cela que je pense qu'il était juste de classer cette pétition, ce qui ne veut pas dire – et, là, je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Ducret – que classer cette pétition signifie qu'on n'a pas entendu certains arguments qu'elle contient. Lorsqu'on a parlé d'un éventuel remodelage de la place du Pré-l'Evêque, je crois que les socialistes ont reconnu à un moment donné, il y a quelques semaines, qu'il serait éventuellement possible de créer un parking pour les habitants au sous-sol, parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui il y a des problèmes de parcage et nous les reconnaissons. Ce n'est pas parce qu'on défend une certaine politique qu'on est autiste par rapport aux problèmes que soulèvent les gens et, notamment, cette pétition.

Néanmoins, je pense que nous continuerons à appliquer la politique que nous avons défendue pendant quatre ans, qui était dans nos programmes politiques pour lesquels nous avons été réélus en majorité. C'est pour cela que je vous engage à classer cette pétition.

**M^me^ Alexandra Rys** (DC). M^me^ Keller Lopez vient de dire qu'il faut faire de la politique. Je pense, et mon groupe avec moi, que faire de la politique c'est tout

d'abord ne pas prendre les citoyens pour des imbéciles. Dans le cas d'espèce, manifestement il y a plus de 2000 personnes qui, à tout le moins, n'ont en tout cas pas compris ce que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie voulait faire dans le quartier des Eaux-Vives. Vous noterez, Monsieur le président, et cela n'aura pas échappé à votre sagacité, que je ne suis même pas en train de discuter du fond des mesures de circulation prévues aux Eaux-Vives, mais je dis que cette pétition montre qu'il y a un nombre non négligeable de citoyens qui n'ont pas compris ce qui se passe. La moindre des choses est qu'on ne classe pas cette pétition, mais qu'on la traite. Le classement d'une pétition nous paraît effectivement être une mesure particulièrement arrogante à l'égard de ces personnes.

Le fait que le pharmacien auquel M[me] Keller Lopez a fait allusion ait égaré la deuxième page où il y avait les signatures de la pétition – d'ailleurs il ne l'a peut-être même pas lue, puisqu'il a été incapable de répondre à sa cliente qui, à juste titre, demandait qui avait signé la pétition – cela, c'est le problème du pharmacien, ce n'est pas le problème de la pétition ni des personnes qui l'ont lancée et qui l'ont signée.

Enfin, Monsieur le président, qu'est-ce que nous observons? Nous voyons que, finalement, à force de… – soyons élégants – privilégier certains groupes plus que d'autres, maintenant, dans le quartier des Eaux-Vives, une initiative a été lancée pour la création d'un parking à la place du Pré-l'Evêque. D'ailleurs, nous avons nous-mêmes déposé la motion M-303 qui se rapporte à ce problème et qui est en traitement à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous pensons qu'avant de recourir à ce genre d'artillerie lourde telle que l'initiative il faudrait commencer par écouter et traiter réellement les pétitions, en particulier quand elles sont signées par un si grand nombre de citoyens. Vraiment les citoyens méritent au moins ce genre d'égard.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Tout le monde s'accordera à reconnaître, Madame Rys, que les citoyens méritent tous nos égards, surtout pour des questions de ce genre. Par contre, cette pétition ne mérite pas de meilleur traitement que celui que la commission de l'aménagement et de l'environnement lui a réservé et je vais vous dire pourquoi. Vous aurez certainement lu la lettre d'accompagnement de cette pétition – je ne sais pas qui l'a annexée au rapport, mais c'était bien de la mettre – qui est adressée au président du Conseil municipal et qui est signée, bien au centre, par cinq signataires, entre autres par le président du Touring Club Suisse (TCS). C'est donc une pétition qui a été faite, non pas par le TCS… *(Remarque de M. Winet.)* Monsieur Winet, il me semble que vous ne connaissez pas cette association, je vous la présenterai, parce que j'ai assez souvent affaire à elle et, évidemment, c'est la section de Genève qui

est intervenue, ce n'est pas celle d'Appenzell… *(Remarque de M. Winet.)* Vous voyez, M. Winet est très au courant et je le savais, parce que le TCS a quelques soutiens, notamment dans le Parti radical, peut-être dans le Parti démocrate-chrétien et dans certains autres.

Ce qui s'est passé dans cette procédure est malhonnête. Quand je dis malhonnête, c'est vraiment pour utiliser un mot très clément, parce que, et Mme Rys le sait ainsi que M. Pattaroni en tant qu'habitants des Eaux-Vives, nous les avions invités à un groupe de concertation auquel ils sont venus quelquefois. Puis, un soir, ici dans ce Conseil municipal, M. Pattaroni me demande si je viendrai le lendemain matin, à 7 h 30, à la réunion. Je lui ai répondu qu'il devait se tromper de dossier, parce que je convoque rarement les habitants à 7 h 30; je pars de l'idée qu'ils travaillent et je les convoque en général en fin de journée ou en début de soirée. Il s'est avéré, parce que nous avons gardé le contact, que M. Pattaroni avait fait une confusion et qu'il ne s'agissait pas de la réunion de mes services, mais de celle du TCS. Le TCS, section de Genève, convoquait certaines personnes intéressées, dont M. Pattaroni, pour utiliser – tenez-vous bien! – une des études faites par le groupe de travail de mes services, car 35 ou 37 études avaient été faites avec, bien entendu, des ingénieurs de la circulation qui avaient présenté des plans. Eh bien, le TCS avait sorti un 37e de ce travail et l'avait agrandi en reprenant un petit bout de la rue des Eaux-Vives qui était fermé à la circulation.

Comme j'habite également le quartier, j'ai aussi discuté avec le fameux pharmacien et quand ce dernier m'a demandé: «Mais, Monsieur Ferrazino, pourquoi voulez-vous fermer la rue des Eaux-Vives?», je lui ai dit: «De quoi parlez-vous, je ne suis pas au courant, il faut m'expliquer ce que les gens de mes services vous ont dit.» C'est là que le pharmacien m'a appris qu'il ne s'agissait pas de mes services, qu'il s'agissait d'une pétition à faire signer pour que la rue des Eaux-Vives ne soit pas fermée. Je lui ai alors dit: «Je vais la signer avec vous, parce que je ne le veux pas non plus.» Ce procédé est très malhonnête, Monsieur Pattaroni…

*M. Robert Pattaroni* (DC). Je n'ai rien dit.

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* C'est vrai, vous n'avez rien dit. Mais je m'étonne que Mme Rys puisse y souscrire, parce que utiliser de cette manière-là des planches de travail que nous avons préparées pour permettre aux gens qui élaborent les différents éléments de ce projet de pouvoir se déterminer en connaissance de cause, c'est malhonnête. De plus, laisser croire aux gens qu'on va complètement chambouler le quartier, c'est-à-dire fermer la rue des Eaux-Vives, étrangler le quartier, alors que, au contraire, nous essayons d'améliorer la sécurité, notamment pour les déplacements aux abords des écoles, car il y a des problèmes avec la circulation de transit, ce procédé-là est malhonnête.

Vous avez été très courtois de traiter cette pétition de cette manière-là, parce que, personnellement, je vous assure que mon traitement aurait été plus vertical et plus rapide. *(Applaudissements de l'Alternative.)*

**M. Armand Schweingruber, rapporteur** (L). Inutile de trop allonger la sauce. Le TCS est perçu comme une institution diabolique par certains dans cette salle. Néanmoins, quand il s'agit pour le personnel d'une entreprise de défendre une convention collective, personne ne s'étonne qu'on aille s'appuyer, dans ce cas-là, sur les forces d'une organisation syndicale. C'est une simple synergie évidente pour un problème très particulier.

A part cela, ce que demandent les pétitionnaires, ce n'est pas la lune, il n'y a qu'à voir les six points énumérés à la page 1 du rapport. J'ai évoqué Diderot ou Voltaire tout à l'heure, c'était pour donner une perspective un peu philosophique dans le sens du dialogue, mais, avec ce qui se passe, c'est la commission des pétitions qui s'arroge en quelque sorte les pleins pouvoirs. Si nous étions dans une procédure judiciaire, nous pourrions aller d'instance en instance de recours, jusqu'assez haut pour augmenter les chances de nous faire entendre.

Manifestement, il y a un désir de boucler la bouche à ceux qui veulent s'exprimer au niveau de la commission des pétitions. Je pense que ce sont des pouvoirs exagérés face à un problème qui est important. Je réitère mon souhait que ce plénum décide le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M^me^ Alexandra Rys** (DC). Pour répondre à M. Ferrazino, je dirai que je ne souscris à aucun procédé, Monsieur le président; le TCS organise ses affaires comme il le veut, ce n'est pas mon problème. En revanche, ce que je disais simplement, c'est que, si on commence à essayer de faire un historique des pétitions et à faire un procès en bonne foi aux pétitionnaires, à ce moment-là, cela veut dire que chaque nouvelle pétition devra être traitée non pas sur ce que veulent dire les signataires, mais sur ce qu'on imagine sur qui l'a lancée, pourquoi et comment. C'est cela que nous ne pouvons pas accepter.

Le TCS a constitué ou suscité la création d'un groupe aux Eaux-Vives, mais vous vous imaginez bien que ce groupe ne réunissait pas 2000 personnes, de la même manière qu'aucune séance d'information dans le quartier n'a réuni 2000 personnes. Il y a manifestement des gens qui ne comprennent pas ce qui se passe et je ne vois pas quel est le mal qu'il y a à redoubler d'efforts à tout le moins pour essayer de leur expliquer quelle est l'intention du Conseil administratif dans ce quartier. Nous prétendons tout simplement que nous ne pouvons pas ne pas traiter ce genre de chose, ou alors c'est la porte ouverte désormais à tous les excès et à tous les procès d'intention.

**M. Jacques Finet** (DC). Je ne voulais surtout pas me mêler de ce débat, mais… *(Rires.)* Monsieur Ferrazino, vous parlez de mauvaise foi, mais je crois quand même que, là, il y a un petit problème, parce que j'étais à la commission des pétitions et je vous ai entendu. En effet, des gens se sont inquiétés du fait que vous vouliez bloquer le quartier en faisant quatre poches ne communiquant pas entre elles, et vous nous avez dit qu'il n'en était pas du tout question, que c'était un projet parmi une septantaine d'autres. Mais, curieusement, M. Prina, adjoint au Service d'aménagement et d'éclairage public, qui était avec vous, a laissé échapper en partant que, quand même, c'était un projet qui serait représenté bientôt. Il parlait exactement de cela.

Alors, l'étude que, selon vos dires, Monsieur Ferrazino, le TCS avait choisie arbitrairement ne concernait pas forcément un projet que vous ne vouliez pas réaliser… Avez-vous compris, parce qu'il ne me semble pas que vous ayez compris?

**M. Michel Ducret** (R). Monsieur le président, quand même, cela m'amuse qu'on classe une pétition qui demande un certain nombre de choses. Si vous reprenez les demandes de la pétition, la première invite demande la liberté du choix du mode de transport; c'est simplement un rappel d'un vote populaire qui a eu lieu assez récemment et qui a fait l'objet d'une large majorité. *(Remarque de M. Gallet.)* Bien sûr, Monsieur Gallet, vous pouvez vous étonner, mais une large majorité a accepté la liberté du choix du mode de transport. *(Remarque de M. Gallet.)*

Je continue. La deuxième invite peut effectivement être discutée. Par contre, Mesdames et Messieurs, concernant les autres invites, par exemple la troisième, qui demande «le maintien et l'amélioration de la fluidité du trafic tout en maîtrisant les nuisances et en garantissant la sécurité de tous les usagers, piétons inclus», je vous demande qui est contre la sécurité des usagers, piétons inclus, et la fluidité du trafic… C'est conforme aux prescriptions fédérales en matière de modération de trafic dans les quartiers. Au sujet de la quatrième invite, proposant «la création de parkings d'échange…», qui est contre? Je n'ai jamais entendu quelqu'un à Genève se prononcer contre la création de parkings d'échange.

La cinquième invite propose la «création de nouvelles places de stationnement»: or, d'une part, tout le monde s'accorde à dire que, dans le quartier des Eaux-Vives, il y a déjà un manque de places patent et que, d'autre part, les mesures de sécurité, de modération de trafic qui vont être prises dans le quartier vont supprimer environ 150 à 160 places de parc en zone bleue et en parcomètre dans le quartier; ces mesures nécessiteront donc forcément une compensation, sous peine que cela finisse très mal. Quant à la sixième invite, elle demande

«l'application stricte des réglementations en vigueur relatives à l'usage des voies et espaces publics», donc la réglementation, notamment, du parcage et le respect des voies et des piétons qui ne sont pas respectés.

Mesdames et Messieurs de la majorité, est-ce qu'il y a bien là matière à jeter une telle pétition? Je ne le pense pas, puisqu'il n'y a qu'un point qu'on peut encore discuter et aménager.

Ensuite, je m'amuse un peu de ce qu'a dit M. Ferrazino sur la participation du Touring Club Suisse. Ecoutez-moi, Mesdames et Messieurs, c'est simple, faisons un peu d'arithmétique. L'étude de concertation, qu'est-ce qu'elle donne? Y participent deux bureaux mandataires, représentés par trois personnes, six services municipaux et cantonaux, représentés par douze personnes, huit associations d'opinions diverses, représentées par onze personnes; au total, vingt-six personnes, dont la plupart mandataires ou directement intéressées aux mesures prises par la Ville de Genève, pour dix-huit habitants au total, dont deux conseillers municipaux.

Mesdames et Messieurs, vous pouvez peut-être reprocher au TCS de participer à la pétition, mais deux associations y participent, une est le TCS et l'autre l'association qui a lancé la pétition qui a obtenu 2664 signatures. Je vous laisse réfléchir à ces chiffres.

*(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)*

**Le président.** La parole est au conseiller administratif, M. Ferrazino…

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** … qui a déjà réfléchi à ces chiffres et aux signatures de vos petits amis, Monsieur Ducret…

*M. Michel Ducret* (R). Ce ne sont pas de petits amis, ce sont de grands amis!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Ah, c'est une déclaration publique, on en prend note. On ne pensait pas que le lien était si fort.

Je dis simplement que, ce qui est regrettable, c'est que vous nous dites habiter le quartier des Eaux-Vives, Monsieur Ducret, mais quand il y a des séances publiques on ne vous y voit pas, tandis que M. Finet, qui n'habite pas ce quartier, lui, il vient. Alors M. Finet vous dira, puisqu'il était présent à la séance que nous avons organisée il y a un mois et demi environ, qu'il y avait plus de cent per-

sonnes. Vous me direz que, cent personnes, ce n'est pas tellement, mais c'est quand même pas mal, surtout que, parmi cette salle de plus de cent personnes, il n'y en avait pas beaucoup qui se retrouvaient dans les propos que vous avez soutenus et que j'ai entendus tout à l'heure. Par contre, je peux vous dire qu'il y avait beaucoup d'interventions incisives, que ce soit de la part de mères de famille ou d'habitants de ce quartier, pour nous demander de prendre des mesures énergiques afin de sécuriser les déplacements dans ce quartier. Vous qui y habitez, vous devez justement comprendre non seulement le bien-fondé, mais aussi l'urgence de réaliser de telles mesures. Devant une pétition de cette nature, si générale, comme l'a dit M^me^ Keller Lopez, on écoute aussi ces échos-là.

Monsieur Ducret, nous nous rendons compte de votre point de vue et de celui du TCS, mais ce dernier nous dit – que ce soit sa section de Genève ou ailleurs, parce que le discours semble assez identique, en tout cas au niveau romand – qu'il faut laisser une mobilité un peu partout pour un peu tout le monde. Nous lui disons que, dans des quartiers d'habitation, notamment sur des rues comme celles des Eaux-Vives, de Montchoisy, la route de Frontenex, nous devons faire attention que le trafic de transit ne crée pas une dangerosité telle que celle que nous connaissons aujourd'hui, et que nous souhaitons la diminuer, voire, à certains endroits, la supprimer.

Voilà dans quelle perspective nous travaillons sur le projet concernant la circulation aux Eaux-Vives. Quand vous dites, Monsieur Ducret, qu'il n'y a que quelques personnes qui y travaillent, je peux vous dire que cette proposition et toutes ses variantes sont toujours validées publiquement. Vous êtes cordialement invité à venir débattre publiquement de ces variantes et je dirai que vous devez cesser de dénigrer le travail de l'administration. Monsieur Finet, vous avez cité un nom, je vous félicite d'avoir retenu ce nom, parce que ce collaborateur est très précieux dans le travail de l'administration municipale et je peux vous dire que de nombreux habitants nous remercient et nous félicitent de mettre à leur disposition le travail de celui-ci, qui nous permet justement d'arriver à trouver des solutions allant dans le sens de ce que la majorité des habitants de cette ville souhaitent. C'est dans cette direction que nous travaillons.

*Deuxième débat*

**Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions demandant le classement de la pétition sont acceptées à la majorité (opposition de l'Entente).**

**Le président.** Nous avons été saisis d'une motion d'ordre, que nous traitons selon le règlement, c'est-à-dire dès sa réception. Cette motion d'ordre concerne

les séances supplémentaires de samedi 12 avril 2003; elle est signée par les sept chefs de groupe. Je vous fais grâce de sa lecture; elle demande simplement, vu l'avancement de nos travaux, que nous siégions à partir de 10 h plutôt que de 8 h. Nous aurions pu supprimer les deux séances s'il n'y avait pas eu les comptes; donc je crois qu'il est nécessaire de faire une séance.

**Mise aux voix, la motion d'ordre ci-dessus est acceptée à la majorité (4 oppositions et quelques abstentions).**

**Le président.** Un e-mail sera envoyé à tout le monde, car il y a quelques personnes absentes ce soir, pour rappeler l'heure de notre rendez-vous.

## 9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Protégeons la place Simon-Goulart» (P-73 A)[1].

**Rapporteur: M. René Grand.**

Le rapporteur remercie M[me] Ursi Frey de l'excellente rédaction de ses prises de notes.

La commission des pétitions a étudié la pétition P-73 lors de sa séance du 3 mars 2003, sous la présidence de M[me] Liliane Johner.

### Texte de la pétition

Les soussignés, habitants et usagers du quartier de Saint-Gervais demandent:

– que l'on prolonge dans un premier temps la durée de fermeture de la place Simon-Goulart aux voitures;
– de permettre aux services concernés d'élaborer, dans un second temps, un véritable projet urbain pour le quartier de Saint-Gervais, selon les conclusions de la résolution R-469 adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

*(Cf. annexes.)*

[1] Commission, 2069.

**Audition des pétitionnaires**

*Audition de M^me^ Mireille Senn et de sa fille Eda, de M^me^ Gladys Ybarguen, habitantes de la place Simon-Goulart, ainsi que de M. Gilles Grosjean-Giraud, du comité des HASG (Habitants associés de Saint-Gervais), qui viennent présenter les motivations de leur requête*

M^me^ Senn explique que la pétition a été lancée à l'occasion de la dernière journée «En ville, sans ma voiture», le 22 septembre 2002, dans un élan d'urgence et de plaisir. En effet, la place a été fermée pendant trois semaines aux voitures, qui l'utilisent habituellement comme parking. Durant cette période, de nouvelles animations ont pu se créer à cet endroit, notamment des peintures sur le sol et des rencontres entre habitants. Les enfants du quartier et les personnes âgées ont pu à nouveau prendre possession du lieu, même s'il fallait parfois empêcher les voitures d'entrer sur la place, malgré l'interdiction officielle de parquer. Les habitants et leurs voisins ont ainsi redécouvert un lieu d'échange et de convivialité tout à fait adéquat dans un quartier qui en manque cruellement.

M^me^ Senn souligne aussi que cet aménagement temporaire a permis de sécuriser les passages des piétons, spécialement ceux des enfants qui se rendent à l'école du Seujet ou à celle de la rue Necker.

M. Grosjean-Giraud soutient la pétition au nom de l'association HASG: il y a carence de lieux publics dans le quartier. Les places de Grenus, de Cornavin et de Saint-Gervais sont en plein réaménagement et même le marché de Coutance est remis en question. Bien qu'il y ait de nombreux immeubles d'habitations, ce sont surtout des grands commerces ou des boutiques de luxe qui s'installent au détriment des petits commerçants.

M^me^ Ybarguen confirme qu'il était possible de vivre agréablement pendant trois semaines sur la place Simon-Goulart. Son enfant, âgé de 8 ans, n'avait plus besoin d'être accompagné par un adulte pour se rendre à l'école. Pour la première fois, des personnes âgées ont pu profiter de s'asseoir tranquillement sur l'espace libéré par les automobiles. M^me^ Ybarguen ne comprend pas non plus qu'on puisse tolérer que des voitures envahissent même le parvis du temple de Saint-Gervais sans aucun respect pour ce lieu chargé d'histoire et en pleine restauration.

A la question d'une commissaire, M^me^ Senn explique que tous les commerçants n'ont pas été contactés et qu'ils n'ont pas tous souhaité signer la pétition. Le principal souci des commerçants du quartier est de pouvoir charger et décharger devant leur magasin, ce qui n'est pas toujours possible, vu que les voitures se garent n'importe où. Toute la place Simon-Goulart est envahie par les automobilistes de passage qui se rendent par exemple chez Manor, de telle façon qu'il n'y a même plus une case de libre pour les habitants et les commerçants: les deux restaurants, la Nasse et la Mère Royaume, ont changé récemment de gérants, car leur terrasse est squattée par les voitures.

Comme il n'y a pas de maison de quartier à Saint-Gervais, les habitants souhaitent avoir un espace public où se retrouver: la place Simon-Goulart devrait devenir ou redevenir l'endroit convivial qu'il a été et non être un parking dangereux pour la circulation piétonne.

Un commissaire demande à quel régime est soumis le stationnement des voitures. Mme Senn répond que le temps est limité à nonante minutes et que la situation est gérée par des parcomètres.

A sa connaissance, il n'y a pas de système de macarons dans le quartier. Un autre commissaire confirme que les recettes des parcomètres sont encaissées par la Fondation des parkings, sans rétrocession à la Ville de Genève, comme celles de la parcelle communale du Petit-Jacob.

Durant les trois semaines de l'automne 2002, Mme Senn a pu constater les effets positifs de l'aménagement provisoire, mais aussi l'égoïsme de certains automobilistes qui enlevaient les panneaux explicatifs pour se garer malgré les interdictions, en remettant en place les panneaux au moment de repartir.

Mme Ybarguen explique également à la commission les deux endroits dangereux de passage des piétons où les voitures circulent: en entrant dans la rue Vallin depuis le parvis du temple de Saint-Gervais et au sortir du parking, à la rue des Terreaux-du-Temple.

Elle souhaite simplement un espace sécurisé de rencontre sur la place Simon-Goulart au lieu d'un parking où même le dimanche ou lors des cérémonies à Saint-Gervais les voitures envahissent bruyamment toute la surface de la place en se disputant les cases libres.

**Discussion et vote**

Lorsque la question se pose de proposer des auditions pour compléter le dossier de la pétition, un commissaire fait remarquer que la Ville planche déjà sur un projet d'aménagement de la place Simon-Goulart, suite à la résolution de la proposition PR-469 votée par le Conseil municipal le 10 octobre 2000. Il est rappelé également que le quartier dispose de plus de 600 places de parc dans le pourtour de l'ancienne ceinture des fortifications du quartier, à quelques minutes à pied de Cornavin, du Seujet, de la place des Alpes et du Mövenpick (chez Manor aussi, mais seulement la journée, malgré la promesse faite d'ouvrir également la nuit). Il est mentionné enfin que 60% des voitures sont mal parquées dans le périmètre du quartier, selon une enquête officielle.

La commission entière reconnaît que les habitants de Saint-Gervais sont défavorisés par rapport à d'autres quartiers. Certains commissaires estiment cepen-

dant qu'il faudrait que la Ville demande des mesures compensatoires si l'on veut supprimer le parking de la place Simon-Goulart. L'aménagement de la place paraît logique à toute la commission, mais une commissaire déplore que l'on réclame en plus une modération de trafic dans le quartier qui lui semble inutile.

La commission dans sa majorité adopte les conclusions suivantes qui sont conformes aux mesures demandées par la Confédération:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à sécuriser en urgence les déplacements des enfants sur la place Simon-Goulart, à présenter rapidement une proposition prenant en compte les demandes des pétitionnaires et à faire intervenir, en attendant, les agents de sécurité municipaux.»

Au vote, le renvoi de la pétition au Conseil administratif et les conclusions de la commission sont adoptés par 9 oui (2 S, 2 AdG/SI, 1 DC, 2 Ve, 2 AdG/TP) et 4 abstentions (1 R, 3 L).

**M. René Grand, rapporteur** (S). Chers collègues, je suis désolé, nous allons à nouveau parler de voitures et de circulation. Tout d'abord, pour calmer les esprits, j'aimerais vous rappeler, grâce aux confidences de M. Bernard Lescaze, historien, qui était M. Simon Goulart. Je crois qu'il est important pour nous, Genevois, de le savoir. M. Goulart était pasteur de la paroisse de Saint-Gervais et successeur de Théodore de Bèze; c'était donc quelqu'un d'important à l'époque. Il est mort en 1628… *(Brouhaha.)*

**Le président.** Monsieur Grand, je n'entends rien, je prie les conseillères et conseillers municipaux de faire silence et d'écouter l'orateur. Nous attendons quelques secondes.

Monsieur Grand, vous avez la parole.

*M. René Grand*. Revenons à l'Escalade, puisque M. Goulart a été un des chroniqueurs de cette fameuse nuit et qu'il est même l'auteur du *Récit de l'Escalade*. C'est donc quelqu'un de très important dans la chronique genevoise et c'est pourquoi il a le mérite d'avoir son nom dans notre ville, dans ce cher vieux quartier de Saint-Gervais.

Le deuxième point important est la raison de cette pétition «Protégeons la place Simon-Goulart». Comme je le dis dans mon rapport, à la suite de la journée «En ville, sans ma voiture» du 22 septembre 2002, où cette place avait été fermée aux voitures, les habitants ont pu garder ce lieu ainsi clos durant trois semaines. Pour les habitants, la transformation de cette place sans voitures a été une découverte. Le parking habituel ayant été fermé, la place a été animée par différentes occupations; il y avait des dessins sur le sol, les enfants ont pu jouer, les personnes âgées ont pu lier conversation, faire connaissance. D'où la réaction normale des gens qui se sont demandé pourquoi ne pas prolonger cette expérience pour pouvoir mieux vivre à Saint-Gervais et profiter de cette place. D'où aussi la première demande de cette pétition de prolonger la durée de la fermeture de la place aux voitures. J'ai mis exprès dans mon rapport une illustration du quartier de Saint-Gervais où on voit les nombreux parkings se situant dans ce quartier et aux alentours de celui-ci.

La deuxième demande est d'activer la résolution amendée de la proposition PR-469, votée par le Conseil municipal le 10 octobre 2000, qui demande d'aménager certains endroits du quartier, notamment la rue des Etuves, la place Grenus, la place Saint-Gervais, le parking Manor et de mettre certains endroits en zones piétonnes. On sait que des aménagements sont en cours pour certains endroits.

Dans le rapport de majorité sur la proposition PR-469, traité le 10 octobre 2000 par notre Conseil, il est précisé, dans les objectifs d'aménagements proposés par le Conseil administratif – c'est à la deuxième page du rapport – ceci: «le parking de la place Simon-Goulart devrait être supprimé et cette place devrait être réaménagée». Je m'adresse alors au conseiller administratif concerné, M. Ferrazino, pour savoir ce qu'il en est aujourd'hui de cette proposition. Voilà ce qu'il me semblait important de relever pour l'instant.

*Premier débat*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je vous réponds tout de suite, Monsieur Grand. Je signale que les démarches que nous avions effectuées à l'occasion précisément de la journée sans voitures, le 22 septembre 2002, avaient déjà été faites en 2001 pour se multiplier en cette année 2003; c'est en tout cas ce que le groupe de travail que j'ai le plaisir de présider a décidé avant-hier lors de sa dernière séance. Nous allons donc développer ces démarches dès le mois de juin pour pouvoir mieux faire vivre certains espaces durant les beaux jours. Il est un peu regrettable d'aménager à la fin de septembre des endroits, des rues, des places et que le temps ne permette pas toujours, vu le climat local, d'en profiter comme on pourrait le souhaiter.

Dans le cadre de ces aménagements éphémères, je vous rappelle qu'une des idées sous-jacente à cette démarche est de s'interroger sur l'utilisation du domaine public. La place Simon-Goulart est donc l'exemple typique. Nous avons une place avec un parking pour voitures: alors, est-ce que cela va, fatalement, être toujours ainsi à travers les prochains siècles? Certainement pas, mais comment cela va-t-il changer, quand, à quel rythme, de quelle manière? Eh bien, nous avons indirectement posé cette question par cet aménagement éphémère et nous avons été surpris, cette pétition est là pour en témoigner, de l'accueil très favorable que nous avons eu des habitants du quartier. Ils nous ont dit que cette expérience, même si elle n'avait duré qu'un jour, avait suffi pour leur montrer que l'aménagement habituel n'était pas le bon et ils ont demandé que l'on fasse quelque chose d'autre.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous n'avons pas la science infuse, pas davantage en matière d'aménagement que dans un autre domaine. Alors qu'avons-nous fait? Nous avons ouvert un concours d'idées. Comme vous le savez, nous avons lancé un concours d'idées pour l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque, pour l'aménagement de la place Simon-Goulart et pour une autre place en triangle qui est la place Longemalle. Bien entendu, nous vous présenterons les résultats de ce concours. Nous espérons très franchement que nous pourrons, dans des délais raisonnables, donner un autre aspect à cette place Simon-Goulart.

Puisque j'ai la parole, je peux vous annoncer une bonne nouvelle. Je suis passé à mon bureau tout à l'heure et j'ai pris ce fax *(M. Ferrazino montre le fax)*, que j'ai reçu du Ministère de l'écologie et du développement durable de France, qui dit ceci: «Nous aurions souhaité que la Ville de Genève soit présente à cette table ronde pour présenter sa politique de déplacement citée en exemple au Ministère de l'écologie à Paris.» C'est vous dire que, finalement, le travail que nous menons en ville de Genève semble intéresser également les Français. Je vous dirai également que, dans quelques semaines, au plus tard le 5 juin, vous aurez une autre bonne nouvelle. Je ne vais pas vous la dire maintenant, mais la Commission européenne de Bruxelles, qui est en charge de l'organisation internationale de la journée sans voitures, nous a fait savoir qu'elle n'était pas indifférente – et c'est le moins qu'on puisse dire – à ce qui se passait à Genève. La démarche que vous avez relevée, Monsieur Grand, s'inscrit précisément dans le cadre de cette action.

Vous voyez, je crois que nos démarches font de l'effet à l'intérieur et à l'extérieur de notre municipalité, et nous pouvons tous nous en féliciter, parce que c'est grâce à notre travail commun que nous y parvenons.

*Deuxième débat*

**Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées sans opposition (4 abstentions).**

Elles sont ainsi conçues:

*CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-73 au Conseil administratif en l'invitant à sécuriser en urgence les déplacements des enfants sur la place Simon-Goulart, à présenter rapidement une proposition prenant en compte les demandes des pétitionnaires et à faire intervenir, en attendant, les agents de sécurité municipaux.

## 10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 731 000 francs (subvention de 284 025 francs déduite) destiné à la rénovation des immeubles 6-8, rue Lombard (PR-217 A)[1].

**Rapporteure: M^me^ Alice Ecuvillon.**

La commission des travaux s'est réunie les 2 et 30 octobre 2002 sous la présidence de M^me^ Linda de Coulon.

Nos remerciements vont à M^me^ Ursi Frey, procès-verbaliste, pour la prise des notes.

### Préambule

Les édifices N^os^ 6 et 8 appartiennent à la première génération des immeubles construits en front de la rue Lombard. Celle-ci fut tracée dans le troisième quart du XIX^e^ siècle sur les terrains gagnés à la suite du démantèlement des fortifications.

L'absence de documents d'archives ne permet pas de dater ces immeubles de façon précise. Sur le plan de Genève, levé en 1890-1892, la rue Lombard porte le nom de «petit chemin du Glacis» et présente encore un aspect périurbain. Le secteur compris entre le côté sud-ouest de cette rue et l'actuelle rue Micheli-du-Crest ne comporte alors qu'un petit nombre d'édifices à caractère disparate: une villa locative, un établissement scolaire (édifié en 1884) et quelques bâtiments de type faubourien.

En l'espace de huit ans, cet îlot va connaître une rapide évolution. Le plan de Genève daté de 1900 enregistre en effet un nouvel alignement de maisons sur les fronts de la rue Lombard, du boulevard de la Tour et une partie de la rue Micheli-du-Crest. Nos deux édifices qui en font partie ont sans doute été construits par le même architecte peu avant le tournant du siècle. Il s'agit en effet d'immeubles résidentiels, parfaitement semblables, comportant quatre étages sur rez. D'un standing relativement modeste, ils devaient être destinés à une classe moyenne, proche de la petite bourgeoisie.

Comme la plupart des édifices de cette époque, les deux immeubles sont construits en maçonnerie crépie avec un soubassement en pierre. Leur architecture est très sobre, mais elle dénote un certain souci d'harmonie. Les façades, à trois travées, sont articulées horizontalement par deux bandeaux saillants qui pas-

[1] Proposition, 806.

sent au-dessous du premier et du quatrième étage, mettant ainsi en valeur les trois niveaux du milieu. L'axe central occupé par la porte au rez-de-chaussée est signifié aux premier et troisième étages par des balcons en pierre à belles ferronneries. Ce même type de ferronneries est encore visible dans les garde-corps des fenêtres du rez, celles des niveaux supérieurs étant malheureusement dissimulées derrière le double vitrage. L'entrée de l'immeuble est magnifiée par un fort encadrement en pierre et une élégante porte en bois à tympan et vantaux vitrés. Parmi les détails décoratifs de qualité, il faut également noter les encadrements des fenêtres à clés saillantes et les consoles à volutes moulurées supportant les balcons.

De même que la façade, l'intérieur des immeubles est disposé symétriquement. Le vestibule, situé au droit de l'entrée, donne accès à une cage d'escalier centrale éclairée zénithalement. Chaque étage comporte deux appartements: l'un de trois et l'autre de quatre pièces. La distribution est donc partout la même: trois pièces en façade et quatre à l'arrière.

**Séance du 2 octobre 2002**

*Audition de MM. Pierre Maréchal, sous-chef du Service des bâtiments, et Edmond Barbey, collaborateur du service*

D'emblée, M. Maréchal présente les plans de situation de ces deux immeubles qui datent de la fin du XIX$^{e}$ siècle. Ils ont été achetés par la Ville de Genève il y a vingt-cinq ans. Les deux immeubles ont une même typologie.

Les caves seront réaménagées. Un local vélos/poussettes sera créé ainsi qu'une buanderie et des locaux techniques. En ce qui concerne le chauffage, un système de chauffage à gaz sera aménagé dans les combles.

Si les salles de bain et les W.-C. seront refaits, il spécifie que les appartements resteront occupés durant les travaux. Sur les plans présentés, les commissaires peuvent découvrir la disposition des pièces.

Si deux petits appartements pourront être aménagés dans les combles du seul numéro 6, les combles du numéro 8 étant occupées par la chaufferie, M. Maréchal précise qu'il ne sera pas possible d'installer un ascenseur dans ces deux immeubles, leur typologie ne le permettant pas.

Quant aux façades, elles se présentent de façon symétrique avec de petits lambrequins et des dallages de fenêtres. Des verrières donnent un peu de lumière dans les cages d'escaliers.

Côté cour, se trouve une petite pelouse et un accès au local vélos/poussettes. M. Maréchal ajoute, pour terminer, que chaque appartement sera équipé d'un compteur pour la consommation d'eau chaude.

Après ces explications, la présidente ouvre le tour des questions.

*Q.:* Un commissaire veut savoir si ces immeubles sont classés. Si cela n'est pas le cas, il constate que l'on va dépenser 3 millions de francs sans refaire l'intérieur de ceux-ci et il se demande s'il ne vaudrait pas mieux les démolir et reconstruire des immeubles modernes.

Il voudrait savoir si à un moment donné ils ont été qualifiés d'insalubres.

*R.:* Concernant le classement, la réponse est négative. Par ailleurs, M. Maréchal précise que des travaux ont été effectués à l'intérieur au fur et à mesure du changement des locataires. En ce qui concerne l'insalubrité, c'est non.

*Q.:* Un commissaire, quant à lui, souhaite connaître la surface des locaux vélos/poussettes.

*R.:* Concernant le local vélos, il mesurera 2 m sur 3,70 m.

Ce commissaire trouvant cela trop petit, M. Maréchal l'informe qu'il sera possible de doubler la surface, en utilisant une cave libre, il serait possible d'aménager un local pour les vélos et un pour les poussettes.

*Q.:* Ce même commissaire estime que la surface du local réservé aux conteneurs est également petite. Il souhaite savoir si le concierge habite dans un de ces deux immeubles.

*R.:* M. Barbey n'est pas au courant et cela dépend de la GIM. Il sait qu'il y a deux ans c'était une entreprise de nettoyage qui intervenait.

*Q.:* Compte tenu de la pénurie de logements actuelle, une commissaire demande s'il ne serait pas possible de rehausser ces immeubles.

*R.:* M. Maréchal signale que la hauteur des immeubles s'inscrit dans le gabarit du quartier et qu'il serait difficile d'obtenir l'autorisation pour un rehaussement.

*Q.:* Un commissaire s'enquiert de la possibilité de trouver une solution afin de ne pas devoir descendre les escaliers pour accéder au local des vélos. Il estime qu'il y a incompatibilité entre vélos et poussettes.

*R.:* Pour M. Maréchal, il est possible de créer une rampe en transformant une partie de l'escalier.

*Q.:* Un commissaire souhaite des informations concernant le bonus à la rénovation dont il est question dans la proposition.

*R.:* La réponse est que l'autorisation est garantie, mais qu'elle a été bloquée en attendant le vote de ce crédit afin de pouvoir bénéficier de ce bonus de

284 000 francs, puisque pour l'obtenir il faut commencer les travaux trois mois au plus tard après réception de l'autorisation.

*Q.:* Un commissaire voudrait savoir si le cubage SIA concerne seulement l'extérieur et il souhaiterait connaître le coût d'une rénovation complète.

*R.:* En ce qui concerne le cubage SIA, il concerne également des travaux à l'intérieur du bâtiment (faïences et carrelages, notamment).

Quant au coût d'une rénovation complète, M. Barbey prononce le chiffre de plus 800 000 francs. M. Maréchal rappelle que, les locataires restant dans les appartements, cela influence le coût à la hausse.

*Q.:* Ce même commissaire aimerait connaître pourquoi on a attendu aussi longtemps avant d'entreprendre ces travaux.

Selon le programme financier quadriennal (PFQ), il constate que ces travaux auraient du être entrepris plus tôt.

*R.:* M. Maréchal répond que ces bâtiments avaient été achetés en prévision de l'extension de l'école Micheli-du-Crest, mais qu'ensuite ont surgi des problèmes financiers qui ont retardé son exécution. Le crédit a été reporté plusieurs fois au PFQ.

Il précise aussi que ces immeubles ont été entretenus, mais sans plus, dans l'idée qu'ils seraient démolis.

*Q.:* Concernant le toit pour lequel est prévu le changement des ardoises, un commissaire demande si l'on aurait pu remplacer l'ardoise par du «photovoltaïque».

Il voudrait également savoir pourquoi la chaufferie des deux bâtiments ne se trouve pas au sous-sol.

*R.:* M. Maréchal recommande à ce commissaire de poser cette question au Service de l'énergie, et il précise que la façade avec les ardoises est orientée au nord/nord-est, ce qui n'est pas la meilleure exposition pour une telle installation. De l'autre côté, le toit est recouvert de cuivre.

En ce qui concerne l'emplacement de la chaufferie sous le toit, il peut servir de surface de décompression en cas d'explosion. Le concept a été vu avec le Service de l'énergie.

*Q.:* Une commissaire pose la question d'une éventuelle baisse de loyer pendant la durée des travaux.

*R.:* Question à poser à la Gérance immobilière municipale (GIM).

*Q.:* Un commissaire se demande pourquoi on ne fait pas tous les travaux pour 800 000 francs de plus.

Il espère qu'il n'y aura pas de surprise au niveau de la charpente.

*R.:* Concernant la première question, M. Maréchal indique que les chambres sont en bon état et qu'il n'est donc pas nécessaire de tout refaire.

Pour la charpente, il indique qu'aucun sondage n'a été effectué sur la poutraison. Il relève que l'on a parfois des surprises dans les endroits humides. C'est lors des interventions au niveau des cuisines et des salles de bain que l'on verra l'état de la poutraison.

*Q.:* Un commissaire s'inquiète de l'état des appartements déjà refaits après les interventions prévues par cette proposition. Il cite l'exemple d'interventions au Karcher qui ont posé problème dans un cas similaire.

*R.:* Ce à quoi il lui est répondu que ces travaux-là se feront «à l'ancienne» et non au Karcher.

*Q.:* Les encadrements des nouvelles fenêtres seront-ils en PVC?

*R.:* Non, ils seront en bois et les vitres isolantes.

La présidente remercie MM. Maréchal et Barbey, qui quittent la séance.

**Discussion**

Une courte discussion s'engage en réponse à la question de la présidente sur d'éventuelles auditions.

Plusieurs commissaires émettent le désir d'auditionner la Gérance immobilière municipale afin de connaître la surface des appartements. Quid d'une augmentation éventuelle des loyers après travaux? Quid d'une conciergerie?

La présidente met aux voix l'audition de la GIM.

Au vote, l'audition est acceptée par 7 oui (2 DC, 2 R, 3 L) et 6 non (1 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 Ve).

Avant de suspendre la discussion sur cet objet, un commissaire remarque qu'auparavant les propositions étaient plus détaillées et plus compréhensibles. Il estime que pour les non-initiés les propositions sont plus compliquées à comprendre. Il souhaite que la commission des travaux demande que ces éléments soient à nouveau mentionnés.

**Séance du 30 octobre 2002**

*Audition de M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale, et de M^me^ Anne-Marie Piscetta, adjointe de direction*

La présidente passe directement la parole aux commissaires qui souhaitaient poser des questions au responsable de la GIM.

*Q.:* D'emblée, une commissaire demande quelle est la surface des appartements.

*R.:* M. Cavaleri répond que les trois-pièces représentent une surface de 55 à 57 m$^2$, les quatre-pièces 72 m$^2$ et l'appartement de deux-pièces qui sera créé 29 m$^2$. Il relève que la proposition date de plusieurs années et que l'option retenue a été de ne pas changer de standard, donc pas d'ascenseur et des travaux s'inscrivant dans la préservation du patrimoine.

Il indique que l'on a très probablement renoncé à un rehaussement du fait de la décision de renoncer à installer un ascenseur.

*Q.:* Un commissaire relève que la commission des travaux a l'habitude de recevoir des plans financiers concernant les projets à l'étude et qu'en l'espèce ceux-ci ne lui ont pas été communiqués. En ce qui concerne les vitrages, il se demande si ceux qui seront posés seront très épais, afin de diminuer le bruit de la circulation.

*R.:* M. Cavaleri précise que le plan financier selon la LDTR figure dans la proposition (p. 13), ce qui permet de voir de quelle manière est réalisé le rendement. Si les vitrages sont du ressort de M. Court, il lui semble toutefois que les vitrages seront plus épais du côté de la circulation.

*Q.:* Un commissaire demande si un ascenseur aurait pu être installé en cas de rehaussement de l'immeuble.

*R.:* Pour M. Cavaleri, il est difficile de l'imaginer à l'intérieur vu l'exiguïté des lieux. Techniquement, cela devrait être possible; toutefois, si l'étude le laisse entendre, elle dit aussi que ce ne serait pas «raisonnable». Certainement pour des raisons financières.

*Q.:* Un commissaire relève que si les prix n'ont pas été ajustés, on devrait s'attendre à un supplément de 300 000 francs, qu'en est-il?

*R.:* M. Cavaleri le pense aussi, mais il ne peut pas avancer de chiffre exact. Il précise que depuis l'ouverture des marchés publics la marge est restreinte. L'augmentation pourrait selon lui être entre 300 000 et 500 000 francs.

*Q.:* Ce même commissaire ne comprend pas pourquoi la durée d'amortissement est de trente ans et non de vingt ans.

*R.:* M. Cavaleri relève qu'auparavant les plans financiers provenant de la GIM prévoyaient vingt ans, mais que le Conseil administratif a décidé de rallonger la durée de dix ans, afin de respecter les normes de la LDTR. Il précise aussi que, si l'amortissement était sur vingt ans, le prix à la pièce serait plus élevé.

Ce commissaire comprend le choix politique, mais pense que si l'on continue de cette façon on arrivera à une durée de cinquante ans!

*Q.:* Un commissaire demande comment sera assurée la conciergerie et pourquoi le choix du système de blocage des portes s'est porté sur un système qui, selon lui, n'est pas satisfaisant.

*R.:* M. Cavaleri indique que le concierge habite sur place. Il est engagé à temps partiel. Quant au système Telpass, il a été mis à jour et pourra être géré directement par la GIM. C'est pour cette raison qu'il a été choisi. Ce système traite également de données personnelles des locataires et minimise le risque de cambriolages.

*Q.:* Un autre commissaire est dubitatif face à ce choix. Il voudrait recevoir davantage d'informations sur la gestion faite par la GIM. Il relève qu'il a fait de mauvaises expériences avec ce système dans son immeuble.

*R.:* M. Cavaleri indique que le choix de ce système n'appartient pas à son service, même si c'est la GIM qui gérera le changement de locataires, ainsi que les horaires d'ouverture des portes. Il relève que le sentiment d'insécurité est assez présent et que son service essaie de répondre à la majorité des habitants des immeubles via les horaires.

Lorsque tout est fermé, on peut attribuer un code unique pour la poste, la distribution de journaux ainsi que pour la police.

Pour des raisons de sécurité, il indique également qu'il sera possible de changer assez fréquemment de code, par exemple tous les quatre mois, en relevant toutefois que la sécurité à 100% n'existe pas.

Il précise aussi que des codes n'ont pas été installés dans les immeubles qui ne le souhaitaient pas.

Ce commissaire précise que, pour lui, le Conseil municipal n'a pas voté l'installation généralisée de Telpass, or il constate que cela se fait quand même!

*R.:* Ce à quoi il est répondu par M. Cavaleri qu'il est arrivé dans le service lorsque cette pratique a été mise en place. Il propose de s'adresser à l'exécutif pour de plus amples informations.

La présidente remercie M. Cavaleri et suspend l'étude de la proposition PR-217 afin de l'interviewer avec M[me] Pischetta sur un autre objet.

**Discussion**

A la reprise de la discussion sur la proposition PR-217, un commissaire Vert ne souhaite pas procéder à d'autres auditions. Son groupe votera la proposition avec la recommandation d'agrandir le local des vélos et des poubelles.

Une commissaire démocrate-chrétienne déclare que son groupe votera la proposition PR-217, avec le regret qu'un ascenseur ne puisse être installé et que les immeubles ne puissent être rehaussés.

Un commissaire AdG/SI votera la proposition, il soutiendra la proposition d'agrandir le local destiné aux vélos.

Un commissaire AdG/TP soutiendra également la proposition PR-217, ainsi que la recommandation des Verts, car il estime que le local poubelles doit pouvoir recevoir les poubelles nécessaires pour le tri des déchets.

Un commissaire radical déclare qu'il votera cette proposition, en rappelant que les locaux pour vélos et poubelles se trouvent au sous-sol du bâtiment et que, par ailleurs, il regrette que 3 millions de francs soient dépensés pour un immeuble sans ascenseur, car, dans ces conditions, il ne sera pas possible d'y loger des personnes âgées.

Un commissaire libéral déclare que son groupe votera cette proposition, parce qu'il faut entretenir le patrimoine. Il pense que, si on ne le fait pas maintenant, le coût augmentera encore avec les années. Il exprime sa surprise d'entendre que certains pourraient la refuser pour une question de dimension du local poubelles.

Un commissaire socialiste déclare également que son groupe votera la proposition, y compris la recommandation. Il regrette que l'affaire ait traîné durant presque deux ans et que le coût ait augmenté de façon incroyable. Il trouve cela scandaleux!

Un autre commissaire radical votera la proposition, mais refusera la recommandation.

*Note de la rapporteure: chaque groupe s'étant largement exprimé, reprendre leurs propos ne serait que vaines répétitions.*

La présidente met aux voix la proposition de recommandation suivante: «L'agrandissement du local pour vélos et poubelles, si possible.»

Au vote, cette recommandation est refusée par 6 non (1 S, 3 AdG, 2 Ve), 4 oui (2 DC, 2 R) et 5 abstentions (1 S, 1 AdG, 3 L).

Une deuxième proposition de recommandation est mise aux voix: «L'agrandissement du local pour vélos et poubelles.»

Au vote, cette recommandation est acceptée par 8 oui (2 S, 4 AdG, 2 Ve), 5 non (3 L, 2 R) et 2 abstentions (DC).

La présidente met alors aux voix la proposition PR-217.

Au vote, la proposition PR-217 est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention (Ve).

En conséquence, la commission des travaux vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter le projet d'arrêté. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.**

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 731 000 francs (subvention de 284 025 francs déduite) destiné à la rénovation des immeubles 6-8, rue Lombard.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 731 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 30 600 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 320 000 francs du crédit d'étude voté le 16 janvier 1996, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Villle de Genève de 2004 à 2033.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

## 11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 948 000 francs destiné au réaménagement du boulevard d'Yvoy (PR-252 A)[1].

**Rapporteure: M[me] Ruth Lanz.**

La commission s'est réunie deux fois, à savoir les 28 janvier et 4 février 2003, sous la présidence de M. Michel Ducret. La rapporteure exprime sa reconnaissance à M. Christophe Reuland pour les notes de séances rédigées avec précision.

### Préambule

L'Université se dotera, en 2003, au boulevard d'Yvoy, d'un nouveau bâtiment universitaire dit «Sciences III». Cette rue interne du quartier fera également partie de la zone 30 km/h du quartier de la Jonction.

Ce nouveau bâtiment universitaire vient en prolongement d'une première étape déjà construite et se continuera, ultérieurement, dans une nouvelle et dernière étape. Le chantier de Sciences III a été ouvert à la fin de mars 2001. La fin des travaux est prévue pour mai 2003.

L'objectif est de réaliser, au sein de la zone 30 km/h, un aménagement de modération de la circulation qui assure les déplacements «doux» des nombreux piétons et cyclistes liés à cette institution.

Le projet a été établi en concertation avec l'Université et les services techniques compétents de l'Etat et de la Ville de Genève.

### Séance du 28 janvier 2003

*Audition de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service d'entretien du domaine public de la Ville de Genève, et de M. Roberto Daverio, ingénieur en transports auprès du Service d'aménagement urbain de la Ville de Genève*

M. Zoller nous informe que le gros œuvre du chantier de Sciences lll sera terminé en mai 2003, alors que les aménagements intérieurs sont censés être finis pour octobre 2003.

---

[1] Proposition, 2522.

Quant aux aménagements extérieurs, ils se situent tout d'abord dans un contexte d'instauration d'une zone 30 km/h dans le quartier de la Jonction. Du fait que l'entrée principale du bâtiment de Sciences lll se situe sur le boulevard d'Yvoy, cette rue recevra non seulement la quasi-totalité des mouvements d'usagers entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment mais également ceux de Sciences ll, attenant au quai Ernest-Ansermet. Sciences lll va accueillir entre 1000 et 1300 étudiants. L'objectif de cette demande de crédit est donc d'effectuer les aménagements permettant une modération de la circulation dans cette zone et d'assurer les déplacements «doux» des piétons et cyclistes liés à l'Université.

Les travaux se définissent en deux volets:

1. collecteurs (finalisation du système séparatif dans le boulevard d'Yvoy suite à la construction du bâtiment de Sciences lll dans la zone 30 km/h du quartier de la Jonction);
2. aménagements de surface.

Pour le volet «collecteurs», un système séparatif est déjà en place (avenue Sainte-Clotilde-boulevard d'Yvoy), mais il reste 90 mètres à construire pour finir la séparation complète de ce secteur (dans la demande de crédit, ces 90 mètres correspondent à environ 400 000 francs), alors que, pour le volet «aménagement de surface», la construction de la deuxième partie de Sciences lll nécessite un réaménagement complet du boulevard d'Yvoy au niveau des places de stationnement, de la gestion des deux-roues et de l'amélioration du cheminement piéton. Ce réaménagement consiste en la réalisation de deux trottoirs traversants (côtés rue des Bains et avenue Sainte-Clotilde), d'un seuil de ralentissement devant l'entrée principale de Sciences lll, d'une plantation d'arbres dans le prolongement des quatre arbres actuels, d'une diminution du gabarit de la chaussée par un élargissement du trottoir (qui entraînera la suppression de 28 places de stationnement), de 250 places de stationnement pour les deux-roues (dont 65 pour les deux-roues motorisées) de part et d'autre de l'entrée du bâtiment et, enfin, d'un parvis devant Sciences lll.

M. Daverio ajoute que l'élaboration du plan pour les stationnements suit le principe d'une hiérarchisation, déterminée par l'usage des moyens de transports préférés des étudiants: la priorité est donnée au vélo, dont les cases de stationnement sont positionnées au plus près de l'entrée, puis à la moto et, enfin, à la voiture.

A une préoccupation d'un commissaire concernant la desserte du secteur par les TPG, M. Zoller répond qu'il y a l'intention de faire passer la ligne 1 par le boulevard Carl-Vogt et la rue des Bains, cela dans les deux sens, alors qu'actuellement ce n'est le cas que dans un sens. Il y a donc certainement velléité de réaliser un arrêt dans le secteur.

A une question d'une commissaire sur la raison des parkings alternés, M. Daverio répond que le trottoir est étroit et qu'il s'agit de favoriser les itinéraires des piétons et l'aspect modérateur du trafic de toute la zone (30 km/h), aspect complété par un seuil de ralentissement à hauteur du parvis. Quant à l'accès des véhicules de secours, il sera garanti, car il y aura toujours une voie sur le trottoir où les obstacles seront escamotables et qui sera praticable également pour les livraisons de l'Université.

Un commissaire se demande ce qu'il en est des marquages cyclables. M. Zoller lui explique que, sur un tel tronçon à double sens et en zone 30 km/h, ils sont superflus. D'ailleurs, complète M. Daverio, l'introduction d'un contresens cyclable n'est pas non plus nécessaire, car les gabarits de la voirie sont usuels.

Toujours concernant les vélos, M. Zoller explique à un commissaire qu'il est prévu d'installer également des emplacements spécifiques (couverts à vélo). Quant aux piétons, il y aura pour eux des bancs en pierre sur l'esplanade. Le coût de ces deux équipements sera pris en charge par l'Etat.

La commission décide de remettre à la séance suivante la discussion et le vote sur la proposition PR-252, du fait que la plupart des commissaires n'ont pas pu se procurer la proposition, car le document n'était pas disponible sur intranet.

**Séance du 4 février 2003**

*Discussion et vote*

Plusieurs commissaires s'étonnent du fait que le budget des travaux présenté soit aussi large et peu détaillé. Ils estiment que, pour une somme de 2 000 000 de francs, un descriptif des travaux en quatre paragraphes n'est pas suffisant. La possibilité d'auditionner les services de M. Ferrazino afin d'obtenir des renseignements complémentaires est évoquée. Un commissaire croit se rappeler que c'est justement le fait que cette proposition soit peu détaillée qui lui a valu d'être retirée, ce qui expliquerait pourquoi elle n'est pas disponible sur intranet.

Un autre commissaire observe qu'en fait, en termes d'aménagement, cette proposition ne pose pas de problèmes, car les travaux sont nécessaires. Mais, du point de vue des travaux, il faudrait analyser de plus près ce qu'il en est en ce qui concerne le coût de l'aménagement du trottoir, car pour une proposition qui porte sur 2 millions de francs une présentation sur 20 lignes lui semble un peu légère.

Sur le fond, aux yeux des Verts et de l'AdG/SI, cette proposition est équilibrée. Il y a une urgence liée à la fin des travaux et à la rentrée universitaire. De plus, l'audition de MM. Zoller et Daverio leur a semblé satisfaisante et détaillée.

Pour les radicaux, si la proposition n'est pas assez détaillée, les plans sont néanmoins clairs.

Le Parti démocrate-chrétien pense qu'il est souhaitable que les travaux soient terminés comme prévu.

Le président soumet au vote la proposition PR-252 dans son ensemble (3 articles): elle est acceptée par 9 oui (2 DC, 2 AdG/SI, 1 S, 2 AdG/TP, 2 Ve) et 5 abstentions (2 R, 3 L). *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

**M. Michel Ducret, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement** (R). Je remercie M[me] Lanz, rapporteure, d'avoir fait diligence pour rendre son rapport, faisant ainsi droit aux demandes justifiées du département du magistrat Ferrazino.

**M[me] Ruth Lanz, rapporteure** (AdG/SI). Je me suis dépêchée de faire le rapport, je m'abstiens donc de le commenter.

*Premier débat*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le groupe démocrate-chrétien approuve ce rapport. Il s'agit de terminer certains travaux qui sont engagés. Si nous voulons aller vite, il faut voter le projet d'arrêté de la proposition PR-252.

**M. Alain Dupraz** (AdG/TP). Je crois que les travaux qui vont être faits au boulevard d'Yvoy seront une bonne chose. J'habite juste à côté – au square du Village-Suisse – et, effectivement, il y a passablement de problèmes sur ce boulevard. D'après ce que j'ai compris, ce sera une rue plus ou moins résidentielle.

Reste un réel problème pour les habitants du quartier qui est celui du stationnement des véhicules des étudiants. Quand vous dites que ceux-ci viennent en vélo ou en moto, c'est partiellement vrai, car j'en vois beaucoup venir avec des voitures immatriculées dans le canton de Vaud, la Haute-Savoie et l'Ain. Les habitants qui possèdent des macarons pour parquer leur véhicule en zone bleue râlent contre ces «squatters», je dirai, parce que, bien sûr, ils n'ont pas de macaron. Mais j'estime qu'il faut être optimiste, que cela peut arranger les choses et que, pour les élèves de l'école Cité-Jonction, située juste à côté, à la rue Sainte-Clotilde, ce sera un plus d'avoir moins de circulation.

Je n'aimerais pas que les habitants contestent ces travaux à cause du problème de stationnement des étudiants. Je sais qu'il y a eu des passe-droits, que 300 macarons ont été distribués aux étudiants par le Conseil d'Etat et je trouve que c'est beaucoup. M. Reichenbach a déjà parlé de ce problème; il y a des passe-droits dans cette République qui sont donnés par le Conseil d'Etat et je crois que les habitants, qui ont été informés de ces pratiques, commencent à être fâchés.

*Deuxième débat*

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (quelques abstentions des libéraux).**

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 948 000 francs destiné au réaménagement du boulevard d'Yvoy.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 948 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2022.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

## 12. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 23 novembre 2002, intitulée: «Le manque de locaux de l'administration est évident, pourquoi ne pas acheter l'ancien immeuble de Spengler?» (I-78)[1].

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'immeuble concerné, situé boulevard Georges-Favon 26-28, a été acquis par la Banque Jacob Safra SA le 12 septembre 2000, et un bail à loyer a été conclu avec l'Etat de Genève. L'Office cantonal des tutelles prendra possession des locaux, après les travaux d'aménagement, en septembre 2003. De ce fait, aucune offre visant une acquisition voire une location de la part de la Ville de Genève n'a pu se concrétiser.

La recherche d'un objet immobilier susceptible d'intéresser la Ville de Genève pour un regroupement rationnel des services municipaux fait également l'objet des préoccupations du Conseil administratif.

Les critères sont: localisation relativement centrale et aisément accessible à la population, bonne desserte pour les transports publics. Notons que cet objet immobilier ne doit pas être forcément vide de locataires, mais les surfaces disponibles doivent être suffisantes pour envisager une première opération de relocalisation.

A ce jour, malgré les démarches et les visites faites dans ce sens, aucun objet immobilier mis sur le marché n'a répondu à ces objectifs.

Parallèlement à la recherche de nouveaux locaux pour l'administration municipale, le Conseil administratif considère que certains locaux administratifs, notamment en Vieille-Ville, pourraient être libérés à l'occasion d'un regroupement rationnel des services municipaux. Cela permettrait alors de réaffecter ces locaux en logements. Il propose donc:

– de réserver une ligne budgétaire dans le cadre du plan financier quadriennal de la Ville de Genève, en vue de l'acquisition d'un terrain pour la réalisation d'un bâtiment administratif ou d'un bien immobilier existant (l'hypothèse d'un échange foncier sera également examinée);
– d'examiner le coût de la transformation-réhabilitation des locaux occupés actuellement par l'administration (en particulier dans la Vieille-Ville) en vue de mettre sur le marché de nouveaux logements au centre-ville.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Christian Ferrazino*

[1] Développée, 2855.

## 13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 15 mai 2002, intitulée: «Egalité de traitement entre les cirques Knie et Nock par le Conseil administratif» (QE-75)[1].

*TEXTE DE LA QUESTION*

La direction du cirque Nock, qui vient de quitter Genève ce week-end, m'a confirmé qu'elle n'a pas l'honneur d'être honorée par le Conseil administratif de la Ville de Genève, qui invite chaque année le cirque Knie à un repas de gala à la villa La Grange.

Je vous informe que M. Nock en personne vient saluer chaque spectateur à la sortie des spectacles!

J'en appelle au Conseil administratif pour qu'il manifeste sa sympathie à ce cirque ainsi qu'à tous les petits cirques qui fréquentent la plaine de Plainpalais.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Grands ou petits, tous les cirques qui se produisent à Genève contribuent agréablement à l'animation de notre ville et sont également appréciés.

Le plus ancien d'entre eux, connu à l'échelle suisse, est le cirque Knie. Par tradition, le Conseil administratif l'invite donc chaque année pour un repas à la villa La Grange.

Quant à la famille Nock, nous la rencontrons régulièrement et entretenons de bons contacts avec elle. C'est donc avec plaisir que le Conseil administratif l'invitera à un repas lors d'un prochain passage à Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le maire: *André Hediger*

[1] «Mémorial 159e année»: Annoncée, 6723.

## 14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 9 octobre 2002, intitulée: «Pourrait-on libérer le parking du Musée d'ethnographie?» (QE-85)[1].

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le préau de l'école Carl-Vogt est trop petit.

L'ancien préau est utilisé par les employés du Musée d'ethnographie et par d'autres fonctionnaires travaillant dans le quartier.

Un pavillon a aussi été édifié dans ce préau.

Au vu de la politique du Conseil administratif en matière de circulation en ville, ne serait-il pas opportun de rendre ce préau aux élèves et aux habitants du quartier, en créant un espace public plus favorable aux enfants, aux élèves et aux visiteurs du Musée d'ethnographie?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'espace situé devant le Musée d'ethnographie est divisé en trois parties. La première jouxte l'école de Carl-Vogt et lui sert de préau. La seconde est aménagée en jardin devant l'établissement. Le musée occupe régulièrement ce jardin pour des animations dans le cadre de ses activités. La troisième partie, à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue des Bains, est occupée sur plus d'un tiers par le Pavillon bleu, offert par les Amis du Musée d'ethnographie et servant aux classes et aux groupes venant au musée pour diverses activités d'accueil et ateliers. Dans l'état actuel de la situation du musée, il s'agit du seul lieu d'accueil de groupes. Le reste de la surface de la troisième partie est organisé en une vingtaine de places de parc pour voitures, mises à la disposition des enseignants de l'école par le Service des écoles (contre paiement). Dans la mesure des places disponibles, le musée y met parfois un fourgon, et quelques employés du musée y parquent leur voiture.

Le musée, très à l'étroit dans ses murs, utilise régulièrement ces espaces, jardin et pavillon, et quelques fois par année l'espace du parking, pour accueillir ses publics, faute de place à l'intérieur.

L'utilisation de l'espace actuellement dévolu au parking pour des activités d'accueil des visiteurs du musée ou de détente du public pourrait être envisagée. Il conviendrait cependant que cela puisse se faire à des coûts raisonnables,

[1] Annoncée, 2070.

puisque le Musée d'ethnographie est destiné à changer de site selon les intentions du Conseil administratif. Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie examinera avec les services concernés quel aménagement différent de l'espace actuellement occupé par des voitures peut être prévu.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Christian Ferrazino*

## 15. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 23 novembre 2002, intitulée: «Mise en place de bornes rétractables» (M-25)[1].

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer les moyens nécessaires, notamment à l'aide de bornes rétractables, en vue de la mise en œuvre des mesures compensatoires liées à la construction du parking de Saint-Antoine.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La réalisation du garage collectif de Saint-Antoine a été conditionnée, dans le cadre de l'autorisation de construire, à la réservation de places en son sein pour les habitants, à l'aménagement de l'esplanade Saint-Antoine et à des mesures de modération de la circulation dans la Vieille-Ville. Ce programme a été réalisé avec, toutefois, de grandes difficultés à faire respecter les mesures de circulation au sein du quartier.

L'Etat et la Ville de Genève ont lancé trois vagues d'information et de concertation pour résoudre les problèmes et concilier les positions des partisans d'une fermeture totale et de ceux d'une ouverture complète de ce secteur.

La proposition PR-224, «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 932 500 francs destiné à l'aménagement des accès

[1] Rapport, 2886.

automobiles au quartier de la Vieille-Ville», à l'examen du Conseil municipal, est le résultat de cette concertation. Il est ainsi proposé de valoriser et de renforcer les accès à la Vieille-Ville, sans toutefois la fermer.

Parallèlement, la Ville de Genève a présenté des requêtes en autorisation de construire pour la rue Saint-Léger, la rue Colladon, la rue Théodore-de-Bèze, la rue de la Taconnerie et la rue des Chaudronniers.

La présente motion, comme la proposition PR-224, reflète la préoccupation légitime de voir une Vieille-Ville agréable à la promenade, à l'arrêt du chaland devant une devanture ou sur une terrasse. De ce fait, il s'agit de trouver les moyens adéquats, étant donné que les besoins en stationnement de ceux qui veulent accéder à ces lieux sont comblés.

Au premier chef, s'agissant d'un problème de gestion de l'espace, il appartient à la gendarmerie et au Service des agents de ville et du domaine public d'agir par le conseil et par la sanction.

Par ailleurs, on peut penser, avec le Conseil municipal, nécessaire de préciser les mesures d'aménagement dans les accès. C'est l'objet de la proposition PR-224 du Conseil administratif, pendante devant le Conseil municipal.

En troisième lieu, on peut mettre en place des mesures plus drastiques. C'est l'objet de la présente motion.

Dans ce cas, il faut d'abord différencier les statuts de modes de circulation: la «zone de rencontre» dans l'ensemble du secteur sud de la Vieille-Ville, qui permet à tout un chacun d'accéder; la «zone piétonne», autour de la cathédrale, plus restrictive. Ensuite, il faut différencier la situation de jour, avec son horaire de livraisons, de celle de nuit, plus restrictive.

Depuis 2001, la Ville de Genève s'est dotée d'un système de bornes rétractables télécommandées, installées maintenant à la rue Marie-Brechbuhl, au quai des Vernets et à la rue du Lac. La mise en place est effectuée par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, sa maintenance par les Services industriels de Genève (SIG) et sa gestion par le Service des agents de ville et du domaine public.

Outre la commande automatique suivant un horaire, plusieurs modes de déclenchements de l'accès sont disponibles: clef «SIG», clef «Ville de Genève», fréquence radio, badge programmé, numéro de téléphone. Des accords généraux ou particuliers peuvent être négociés avec le Service des agents de ville et du domaine public. Si cela comble les besoins des services techniques de voirie, des

services de secours, des personnes «ayant droit» pour des raisons professionnelles ou de santé, des problèmes réglementaires et techniques subsistent par rapport à la gendarmerie, aux ambulanciers et transporteurs de personnes handicapées, aux Pompes funèbres, aux taxis. Dans certains cas, ou suivant l'ampleur du périmètre concerné, une permanence diurne et nocturne serait nécessaire pour pouvoir gérer les demandes particulières.

Le Conseil administratif entend examiner les possibilités et les contraintes de ce type de système et mesurer les adaptations de règlements ou d'accords particuliers en vigueur, l'augmentation des prestations des services concernés, notamment en termes de nombre et de mission des collaborateurs, afin de répondre à la présente motion; cela en conviant les services publics et privés à des démonstrations du système actuellement en place.

Suivant les résultats de ces analyses et les options prises, il s'agira d'adapter les budgets des services techniques, de réviser le statut de certains collaborateurs, de modifier les règles d'attribution des droits d'accès aux zones citées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le conseiller administratif:
*Jean Erhardt* *Christian Ferrazino*

**M. Alain Gallet** (Ve). Je crois que c'est un objet très important. J'étais intervenu lors d'une interpellation qui cherchait à montrer que les mesures de modération du trafic en Vieille-Ville étaient liées à l'ouverture du parking de Saint-Antoine; elles avaient été fixées par des arrêtés de circulation – comme on le dit – mais, malheureusement, elles n'ont jamais été appliquées.

La situation n'est pas celle que nous avons connue anciennement en Vieille-Ville avec des voitures réparties à peu près partout. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation tout à fait catastrophique; la voiture et la moto ont vraiment pris place dans tout l'espace et cela est extrêmement gênant. Nous ne respectons donc pas ces arrêtés et pourtant ceux-ci sont des mesures de compensation à l'ouverture du parking de Saint-Antoine. J'avais suggéré que nous pourrions fermer le parking de Saint-Antoine…

**Le président.** Monsieur Gallet, excusez-moi de vous interrompre, mais il s'agit de répondre à la réponse du Conseil administratif. Etes-vous d'accord ou pas avec la réponse? Il ne s'agit pas ici de faire une interpellation, mais de confirmer ou d'infirmer ou encore de critiquer la réponse du Conseil administratif. Alors, tenez-vous-en à la réponse à la motion M-25, s'il vous plaît.

*M. Alain Gallet.* Je m'en tiens alors à la réponse pour dire qu'elle n'est pas satisfaisante, parce qu'elle ne dit pas les moyens physiques que va prendre le Conseil administratif, qui n'est d'ailleurs pas seul à décider, puisqu'il va devoir le faire avec le Canton, et que les moyens prévus ne seront pas suffisants pour faire appliquer ces arrêtés et qu'en ce sens-là les bornes rétractables, ou les chaînes rétractables entre les bornes, sont des moyens physiques incontournables.

Je voulais simplement rappeler ce principe de base. Autant cette réponse que la proposition PR-224, sur le même objet, qui, par ailleurs, a été refusée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, proposent le principe des portes de la Vieille-Ville. Toutefois, sans aménagements physiques, ce n'est pas suffisant et je tiens à le dire. L'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville n'est pas du tout satisfaite des mesures qui sont actuellement envisagées. Je voulais juste souligner cela.

## 16. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Bruno Martinelli, Mmes Melissa Rebetez, Monique Guignard, MM. Jean-Louis Fazio, Michel Ducret, Mme Fatiha Eberle, MM. Damien Sidler et Alain Dupraz, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Pour l'interdiction aux véhicules utilisant les gaz de pétrole liquéfiés (GPL) dans leur système de propulsion, lorsque le réservoir de ceux-ci n'est pas équipé d'une soupape de sécurité, de pénétrer dans les parkings publics de stationnement couvert» (M-273)[1].

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à effectuer des démarches auprès des propriétaires de parkings publics pour afficher à l'entrée de leurs constructions une interdiction d'accès aux véhicules de ce type;
– à intervenir auprès du Conseil d'Etat afin d'effectuer les démarches nécessaires pour que cette décision soit prise non seulement sur le territoire de la ville, mais également sur l'ensemble du canton.

[1] «Mémorial 159e année»: Développée, 6818.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les véhicules alimentés au GPL (gaz de pétrole liquéfié carburant) représentent actuellement 250 000 unités en France, 800 000 au Pays-Bas, 112 000 en Belgique, 50 000 en Espagne et 1 200 000 en Italie. Pour Genève et la Suisse, ils ne sont pas répertoriés, le montage GPL pouvant s'effectuer après l'immatriculation. Ils sont encore peu utilisés, le réseau de distribution étant faible. Nous savons que les pays de l'Est s'équipent actuellement avec ce type de carburant pour des questions de prix de revient.

A ce carburant est toujours associé un réservoir d'essence de plus ou moins grande capacité.

Le GPL est composé d'environ 50% de butane et de 50% de propane. Il est stocké à des pressions allant de 7 à 8 bars dans des réservoirs de forme torique ou cylindrique, placés dans ou sous le coffre à l'arrière des véhicules.

**Analyse du risque**

Les risques générés par ces équipements sont ceux de réservoirs contenant des gaz sous pression ou liquéfiés sous pression. Plusieurs scénarios accidentels sont à retenir:

| | |
|---|---|
| Défaut d'étanchéité: | fuite de gaz. |
| Poinçonnement ou rupture: | éclatement du réservoir. |
| Feu, échauffement: | éclatement, embrasement spontané, explosion. |

A l'air libre, et compte tenu des éléments connus à ce jour, trois effets possibles sont à analyser lors d'une explosion:

1. *Effet de projection*

Pour les voitures, les diverses explosions montrent que des projectiles ont été retrouvés à 90 mètres. Le projectile le plus lointain peut être le réservoir, voire un élément du réservoir.

Hormis le toit retrouvé en plusieurs occasions à l'avant du véhicule (58 m), les éléments projetés sont retrouvés la plupart du temps dans une zone de projection située à l'arrière du véhicule.

2. *Effet thermique*

Des brûlures significatives avec effets irréversibles sur peau nue sont envisageables à plusieurs dizaines de mètres. Des intervenants ont été brûlés dans un rayon de 15 mètres.

3. *Effet de surpression*

L'onde de pression ne semble pas avoir été déterminante dans les séquelles détectées auprès des victimes des explosions connues (un seul cas connu de lésions de l'ouïe). Néanmoins, les calculs permettent de penser qu'à plusieurs dizaines de mètres l'atteinte des tympans et des bris de vitres sont possibles. Des phénomènes de «Blast» (boule de feu) notamment en milieu confiné peuvent être envisagés.

**Etudes des cas réels**

1. *31.01.1999 / Venissieux FR*

Voiture Renault 19, volée et incendiée, réservoir torique 48 litres:
- 18 h 50 Mise à feu, à l'air libre
- 18 h 56 Appel 18
- 19 h 03 Arrivée sur les lieux, flammes hautes
- 19 h 06 Feu pratiquement éteint, explosion

Toit projeté à 38 mètres sur l'avant.

Pot d'échappement à 20 mètres sur l'arrière.

Réservoir torique à 91 mètres sur l'arrière.

3 sapeurs-pompiers gravement blessés. La jambe d'un intervenant sera arrachée et projetée à 60 mètres.

2. *02.02.1999 / Tarare FR*
- 01 h 55 Feu de voiture
- 02 h 10 Arrivée des pompiers,
- 3 à 4 minutes Explosion avant l'arrivée des pompiers.

Toit du véhicule projeté à 30 mètres.

Pas de victime.

3. *27.02.1999 / Vaulx-en-Velin FR*

Sur la chaussée, Renault 25 immatriculée en Suisse, le permis de circulation ne mentionnait pas le système de propulsion.

Pendant l'extinction, fonctionnement de la soupape de sécurité, effet thermique important sur le revêtement de la chaussée.

4. *31.03.1999 / Vaulx-en-Velin*

Pas d'explosion

5. *11.04.1999 / Lyon*
   Pas d'explosion

6. *16.09.1999 / Venissieux*
   Pas d'explosion

7. *20.09.1999 / Saint-Priest*
   Explosion, porte arrière projetée à 13 mètres.

**Mesures prises au Service d'incendie et de secours (SIS)**

Suite à ces cas, le SIS a étudié la problématique et a donné des consignes similaires à celles des sapeurs-pompiers français.

L'attaque d'un véhicule en feu s'effectue par l'avant avec mise en place du véhicule d'extinction en bouclier et distance de sécurité.

**Etat de la législation**

Les soupapes de sécurité sont d'un usage généralisé, sauf en Italie et en Grèce. En France, seulement dès 1999.

L'accès des parkings souterrains n'est formellement interdit qu'au Portugal et en Italie, avec quelquefois des restrictions locales en Belgique, aux Pays-Bas et en France.

Le marquage extérieur des véhicules n'est en vigueur que dans deux pays: la Belgique et l'Australie.

Hormis les conditions d'installation, la Suisse n'a pas légiféré.

En France, il existe des interdictions de parking dans les immeubles de grande hauteur ou dans des règlements de copropriété. L'accès du tunnel sous la manche est interdit pour les véhicules GPL. Le tunnel du Mont-Blanc exige que les propriétaires signalent à l'entrée l'usage de ce carburant.

Plusieurs états légifèrent. Ces données datent de 2000, elles ne sauraient donc être exhaustives.

**Identification des véhicules**

Il est impossible de reconnaître un véhicule équipé GPL sans regarder l'intérieur du coffre.

Des études ont été entreprises à l'échelon européen pour définir une bande de couleur (vert) sur les plaques d'immatriculation. Mais cette solution a été rejetée parce qu'inefficace (plaque détruite par l'incendie) et dangereuse (risque d'incitation à mettre le feu à un véhicule particulièrement dangereux).

**Etant donné ce qui précède,**

l'accès à des parkings publics souterrains devrait être interdit aux véhicules propulsés au GPL, même équipés d'une soupape de sécurité. En effet, ces soupapes libèrent le gaz et créent des torchères de plusieurs mètres. Elles ne sont donc efficaces qu'à l'air libre.

Les SIG ont placé un disque d'interdiction générale de circuler dans les parkings dont ils sont propriétaires.

Le Conseil administratif adresse au Conseil d'Etat un courrier demandant de prendre toutes dispositions pour interdire l'accès des parkings publics couverts aux véhicules utilisant des gaz liquéfiés dans leur système de propulsion.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
*Jean Erhardt* *André Hediger*

## 17. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^me^ Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, M^mes^ Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Melissa Rebetez, Sandrine Salerno, MM. Daniel Sormanni, Damien Sidler, Jacques François et Bernard Paillard, acceptée par le Conseil municipal le 20 janvier 2003, intitulée: «Trois fois rien sur pas grand-chose (publication «Tout savoir, Ville de Genève»)» (M-326)[1].

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'étudier les conditions de réalisation de cette brochure (choix, budget);

[1] Développée, 4575.

– de retenir sa diffusion en attendant les corrections et les adjonctions rétablissant un aspect plus égalitaire de la situation de notre Ville.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La publication «Tout savoir, Ville de Genève» a été réalisée sous l'impulsion du Secrétariat général qui, sensible à la problématique de la qualité de l'accueil des collaborateurs et collaboratrices faisant leur entrée dans l'administration, a jugé souhaitable de leur offrir une publication leur permettant d'avoir un aperçu rapide du fonctionnement de la municipalité.

Elle répond par ailleurs au besoin très souvent exprimé que la Ville de Genève puisse disposer d'un matériel de promotion simple, succinct et convivial, présentant ses nombreux atouts, notamment la richesse de son histoire.

Un certain nombre de feuillets pratiques complètent cette publication, offrant repères et adresses utiles aux nouveaux fonctionnaires.

Le coût de cette publication s'est élevé à 61 000 francs pour un tirage de quelque 2000 exemplaires. Il se décompose de la manière suivante:

| | |
|---|---|
| Impression : | 28 500 francs |
| Graphisme : | 20 500 francs |
| Rédaction : | 5 000 francs |
| Iconographie : | 5 000 francs |
| Scannage des images : | 2 000 francs |
| Total : | 61 000 francs |

Ce coût comprend les frais inhérents à la conception initiale d'une telle plaquette, dont la présentation se doit d'être impeccable. Lors de nouvelles éditions, seuls les frais d'impression subsistent.

La demande a été immédiatement très forte, en interne comme en externe, à tel point que cette publication s'est retrouvée rapidement épuisée.

Le Conseil administratif, conscient qu'une publication dont la vocation est de présenter la Ville de Genève est indispensable à son action promotionnelle et à son image, a demandé au Secrétariat général que la prochaine édition soit complétée, adaptée et corrigée en fonction des remarques exprimées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
*Jean Erhardt* *André Hediger*

**M. Olivier Coste** (S). Nous n'allons pas épiloguer trop longtemps sur cette publication, puisque nous avons déjà eu l'occasion de dire tout le bien ou tout le mal que nous en pensions, étant donné les préjugés qu'elle contenait. Je suis fort aise de m'apercevoir que, finalement, c'était tout de même une publication qui revenait à 30,50 francs l'exemplaire et de savoir que cela sera reconduit avec quelques aménagements. Pour ce prix-là, j'espère qu'on se donnera de la peine pour que l'éventail présenté au sujet de la Ville de Genève soit un peu plus complet que celui que nous avions dénoncé lors de nos précédentes interventions.

## 18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Daniel Sormanni, du 9 octobre 2002, intitulée: «Surveillance du Stade de Genève au rabais?» (QE-87)[1].

*TEXTE DE LA QUESTION*

Quelle est la société qui assure la surveillance du chantier du Stade de Genève?

D'où viennent les travailleurs de cette société? Leur rémunération est-elle assurée et correspond-elle aux tarifs genevois?

Pourquoi n'a-t-on pas choisi une société genevoise?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

C'est la société GPA Guardian Protection qui assure la surveillance du chantier du Stade de Genève.

Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, cette société ne peut divulguer les données relatives à ses employés.

Selon les informations que nous avons pu obtenir, leurs salaires mensuels sont de l'ordre de 3500 à 4800 francs.

Le choix s'est porté sur cette société après une consultation auprès de plusieurs entreprises. La société GPA Guardian Protection semblait être la plus adéquate.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le maire: *André Hediger*

[1] Annoncée, 2070.

## 19. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 1996, intitulée: «Une nouvelle maison de quartier à Champel» (M-176)[1].

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– ne pas accorder de nouvelle subvention à l'association de la Maison du Bout-du-Monde (MBM);
– entreprendre les démarches nécessaires pour créer à Champel une maison de quartier conforme aux exigences de la Commission cantonale des centres de loisirs (CCCL);
– aller de l'avant dans la réalisation du projet présenté le 21 février 1996 par trois animateurs appartenant à des maisons de quartier et centres de loisirs en ville de Genève;
– présenter au Conseil municipal un arrêté comprenant le budget nécessaire à la réalisation de cette maison de quartier;
– mandater le Contrôle financier de la Ville et le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement afin qu'une enquête approfondie sur la gestion et le fonctionnement de la MBM depuis son ouverture à ce jour soit entreprise;
– présenter un rapport détaillé au Conseil municipal;
– tirer les leçons nécessaires afin d'éviter à l'avenir de tels problèmes dans les institutions subventionnées par la Ville de Genève.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal, suite à un large débat, décidait, lors du vote du budget 1996, de ne subventionner la Maison du Bout-du-Monde que jusqu'à la fin de mars 1996. Celle-ci disparaissait alors en tant que telle.

Une nouvelle Maison de quartier de Champel prenait le relais, à l'avenue Peschier 24, suite à l'arrêté du Conseil municipal du 25 juin 1996 octroyant une subvention de 100 000 francs à cette institution. Cette maison de quartier constitue aujourd'hui une des quatorze maisons de quartier de la ville. Elle est complètement intégrée dans le dispositif socioculturel et associatif du quartier, sur-

[1] «Mémorial 153e année»: Rapports, 3188 et 3208.

tout depuis l'ouverture de la nouvelle école de Peschier voisine. Elle est la concrétisation du projet présenté le 21 février 1996 par trois animateurs travaillant en ville.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

**M. Gérard Deshusses** (S). Je dirai quelques mots pour remercier notre magistrat M. Manuel Tornare de soutenir la Maison du Bout-du-Monde. Nous espérons que ce soutien va se poursuive ces prochaines années, tant il est vrai que dans le quartier nous avons besoin d'une infrastructure de ce type, vu le nombre d'enfants qui, désormais, habitent dans nos murs.

## 20. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^me^ Michèle Künzler, MM. Pierre Rumo, Alain Marquet et Albert Knechtli, acceptée par le Conseil municipal le 17 juin 1998, intitulée: «Un lieu pour les habitants du quartier de la Concorde» (M-326)[1].

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de trouver une solution adéquate pour loger les activités de l'Association des habitants du quartier de la Concorde et toutes autres activités conviviales des habitants.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis avril 2001, une arcade a été mise à la disposition des habitants du quartier de la Concorde, au 4, chemin des Sports. Ces locaux ne sont pas très grands mais situés au rez-de-chaussée et traversant, ils permettent le déroulement de diverses activités autofinancées, comme des fêtes, des anniversaires, des cours et des animations.

[1] «Mémorial 156e année»: Développée, 449.

La Délégation à la jeunesse prend en charge le loyer de cette arcade et a versé une contribution de 40 000 francs à l'équipe de départ pour aménager et lancer le lieu. Des contacts étroits et permanents existent entre l'Association La Concorde et la Délégation à la jeunesse qui encourage ce type d'organisation spontanée.

Il est évident que ce lieu mis à disposition au chemin des Sports permet à des activités qui répondent aux besoins du quartier de se dérouler dans de bonnes conditions.

Avec la construction du groupe scolaire des Ouches, où des locaux seront mis à la disposition des associations, et avec l'aménagement du 99, rue de Lyon, dans le quartier de l'Europe, il va sans dire que les besoins des habitants du quartier de la Concorde seront encore mieux pris en compte.

De plus, la Ville et l'Etat de Genève envisagent l'achat conjoint de la ferme Menut, située au 40, avenue Henri-Golay. Cette maison, bien que située sur le territoire de la commune de Vernier, pourra offrir des locaux pour les habitants du quartier situé à cheval sur les deux communes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le conseiller administratif:
*Jean Erhardt* *Manuel Tornare*

## 21. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^mes^ Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio, acceptée par le Conseil municipal le 10 février 1999, intitulée: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins» (M-385)[1].

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de maintenir les activités d'ECLA (Espace créatif de loisirs actifs) au moins jusqu'à la fin juin dans le chalet de l'avenue Peschier.

[1] «Mémorial 156e année»: Développée, 3313.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal, suite à un large débat, décidait, lors du vote du budget 1996, de ne subventionner la Maison du Bout-du-Monde (MBM) que jusqu'à la fin mars 1996. Celle-ci disparaissait alors en tant que telle.

Une nouvelle Maison de quartier de Champel prenait le relais à l'avenue Peschier 24, suite à l'arrêté du Conseil municipal du 25 juin 1996, octroyant une subvention de 100 000 francs à cette institution. Cette maison de quartier constitue aujourd'hui une des 14 maisons de quartier de la ville. Elle est complètement intégrée dans le dispositif socioculturel et associatif du quartier, surtout depuis l'ouverture de la nouvelle école de Peschier voisine.

Certaines activités pour les enfants de l'ancienne MBM ont été reprises par l'association ECLA. Cette association a d'abord été logée dans le chalet de l'avenue Peschier 34. Ce n'est qu'après la construction de la nouvelle école de Peschier qui impliquait la rénovation du chalet pour y loger les activités parascolaires qu'elle s'est installée dans les locaux de l'ancienne MBM, à la villa Tardy, rebaptisée villa Saint-Exupéry.

Une convention de mise à disposition des locaux a été signée entre la Ville et ECLA, le 5 octobre 2000, et renouvelée récemment jusqu'au 28 février 2005 entre «Le Chalet» et la Ville. En effet, dès avril 1999, ECLA changeait de raison sociale pour s'appeler «Le Chalet». Cette association a entrepris les démarches nécessaires pour obtenir son affiliation à la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle).

La Délégation à la jeunesse a inscrit une somme de 100 000 francs au budget 2003 dans l'attente d'une future intégration de cette association à la rubrique des maisons de quartier.

L'association Le Chalet offre actuellement une palette d'activités artistiques, notamment pour les enfants, activités complémentaires à celles de la Maison de quartier de Champel. Elle organise également des centres aérés durant les vacances scolaires. La qualité des prestations est unanimement reconnue et la fréquentation ne cesse de croître. Afin de pouvoir remplir les conditions d'affiliation demandées par la FASe, l'animatrice engagée par l'association Le Chalet suit des cours de formation en cours d'emploi.

L'association Le Chalet présente ses budgets et ses comptes à la Ville et s'implique dans la vie de quartier en organisant diverses manifestations.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

## 22. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 30 septembre 2000, intitulée: «Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement socioculturel des jeunes dans le secteur Champel/Florissant/Malagnou» (M-4)[1].

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– permettre à l'association Le Chalet de fonctionner correctement dans les locaux de la villa Tardy;
– accorder à l'association Le Chalet les moyens matériels nécessaires à ses activités, pour la période transitoire qui la conduira à intégrer la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe);
– étudier, en lien avec la FASe, les besoins spécifiques des enfants et adolescents de Champel/Florissant/Malagnou et à proposer, le cas échéant, de nouveaux moyens d'action.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Certaines activités pour les enfants de l'ancienne Maison du Bout-du-Monde ont été reprises par l'association ECLA, devenue depuis «Le Chalet». D'abord logée dans le chalet de l'avenue Peschier 34, cette association est maintenant installée à la villa Tardy, rebaptisée villa Saint-Exupéry.

Une convention de mise à disposition des locaux a été signée entre la Ville et ECLA, le 5 octobre 2000, et renouvelée récemment jusqu'au 28 février 2005 entre le Chalet et la Ville. Cette association a entrepris les démarches nécessaires pour obtenir son affiliation à la FASe.

La Délégation à la jeunesse a inscrit une somme de 100 000 francs au budget 2003 dans l'attente d'une future intégration de cette association à la rubrique des maisons de quartier.

L'association Le Chalet offre actuellement une palette d'activités artistiques, notamment pour les enfants, activités complémentaires à celles de la Maison de quartier de Champel. Elle organise également des centres aérés durant les vacances scolaires. La qualité des prestations est unanimement reconnue et la fré-

[1] «Mémorial 158e année»: Rapport, 1368.

quentation ne cesse de croître. Afin de pouvoir remplir les conditions d'affiliation demandées par la FASe, l'animatrice engagée par la l'association Le Chalet suit des cours de formation en cours d'emploi.

L'association Le Chalet présente ses budgets et ses comptes à la Ville et s'implique dans la vie de quartier en organisant diverses manifestations.

Du fait de la collaboration qui s'est instaurée entre le Chalet et la Maison de quartier de Champel, ces deux maisons répondent aux besoins des enfants et adolescents du quartier.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

## 23. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Guy Jousson, acceptée par le Conseil municipal le 13 novembre 2001, intitulée: «Pour le doublement des effectifs des éducateurs(trices) de la petite enfance formés en septembre 2002» (M-229)[1].

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à interpeller rapidement le magistrat cantonal responsable du Département de l'instruction publique afin que l'Etat dégage le financement nécessaire à la création d'une deuxième classe de formation d'éducateurs et d'éducatrices de la petite enfance en septembre 2002.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

M. Manuel Tornare, conseiller administratif de la Ville de Genève, en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, a adressé une correspondance le 19 décembre 2001 à Mme Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat, en charge de l'Ecole d'éducateur(trice)s du jeune enfant.

[1] «Mémorial 159e année»: Développée, 2533.

Le magistrat a informé M^me^ Brunschwig Graf de la pénurie actuelle de personnel qualifié dans le bassin genevois et lui a demandé d'envisager au plus vite des solutions pour résoudre cette situation alarmante.

Concrètement, il l'a invitée à augmenter le nombre de places offertes pour accéder à la formation de base et à la nouvelle formation en emploi.

En effet, une nouvelle formation en emploi sur trois ans est proposée depuis la rentrée 2002 à l'Ecole d'éducatrices et d'éducateurs du jeune enfant de Genève. Cependant, cette nouvelle filière n'accueille qu'une vingtaine de candidats. C'est pourquoi la Ville de Genève, amenée à préaviser le choix des participants, par le biais des engagements au poste d'auxiliaire, privilégie l'accessibilité de cette formation à des personnes possédant un certificat fédéral de capacité ou un diplôme de type secondaire.

Parallèlement, le magistrat a souligné l'urgence de mettre en place une formation raccourcie sur deux ans, sur la base d'acquis reconnus, pour toutes les personnes qui possèdent une licence ou une formation équivalente mais qui n'ont pas effectué de formation de base d'éducatrice(teur). La loi 7474 pourrait financer cette formation dans les meilleurs délais.

Dans sa réponse, M^me^ Brunschwig Graf relève les efforts entrepris dans le cadre du programme de formation en emploi. Une vingtaine de candidats est accueillie pour une formation en trois ans, et une dizaine supplémentaire pour une formation adaptée en deux ans. De plus, la conseillère d'Etat relève encore que l'augmentation de places offertes dans la formation de base est présentement à l'étude dans son département.

Pour la responsable du Département de l'instruction publique, comme pour les autorités de la Ville, il est évident que l'engagement des collectivités publiques en faveur de la petite enfance passe aussi par une amélioration de l'offre de formation du personnel de ce secteur.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

## 24. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mmes Michèle Künzler, Vanessa Ischi, Monique Guignard, Annina Pfund, MM. Damien Sidler, Christian Zaugg, Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, François Sottas et Michel Ducret, acceptée par le Conseil municipal le 14 novembre 2001, intitulée: «Pour un projet d'aménagement concerté dans les quartiers des Charmilles, de Châtelaine et de la Concorde» (M-213)[1].

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied avec les divers partenaires (Etat de Genève, Ville de Vernier, fondations HBM, les divers propriétaires et les habitants) une concertation pour un aménagement de qualité, en redistribuant l'affectation des parcelles pour améliorer la qualité du périmètre allant de la rue du Contrat-Social à l'avenue de l'Ain et du Rhône à l'avenue de Châtelaine.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a examiné cette motion avec attention et il partage les préoccupations des conseillers municipaux.

De nombreux projets s'élaborent en effet dans cette frange de la ville: remplacement d'usines anciennes, réaménagement du terrain du stade des Charmilles, reconstruction du cycle d'orientation de Cayla, densification et réhabilitation d'ensembles de logements, construction de l'école des Ouches, pour ne citer que les projets les plus importants. Il apparaît aujourd'hui nécessaire que ces transformations profitent à une valorisation du quartier et que les lieux précieux à ses habitants en soient préservés.

Le Conseil administratif estime toutefois que le moyen préconisé par les motionnaires ne trouvera que très difficilement des applications concrètes et qu'il est dès lors préférable de s'appuyer sur des instruments d'aménagement plus efficaces. Cette position se fonde notamment sur l'inventaire des projets engagés ou qui ne sont encore qu'envisagés et celui des terrains appartenant aux collectivités publiques (voir cartes annexées).

---

[1] «Mémorial 159e année»: Développée, 2641.

**Projets engagés**

*N. B.: la numérotation se réfère à celle portée sur la carte*

1. *Contrat-Social*

Réhabilitation en cours de 4 immeubles d'habitation (96 logements).

2. *Chemin des Ouches*

Construction de 6 immeubles de 4 étages sur rez comprenant 110 logements à caractère social. La fin du chantier est prévue pour la fin de 2004.

La pétition «Elaboration d'un plan de site du quartier Ouches/Camille-Martin/Henri-Golay» a été classée par le Conseil municipal en octobre 2000 et la pétition «Non à la destruction du poumon de verdure» a été classée par le Grand Conseil en novembre 2000.

3. *Ecole des Ouches*

Construction d'un groupe scolaire de 16 classes et équipements de quartier (deux crèches, salle polyvalente + dépôt Service des espaces verts et de l'environnement). Le projet bénéficie d'une autorisation de construire et la demande de crédit (proposition PR-238) est à l'examen du Conseil municipal depuis le mois de septembre 2002. La mise à disposition des locaux est prévue pour la rentrée 2005.

Les habitants du quartier de la Concorde et l'Association des parents d'élèves du secteur ont été représentés dans le jury du concours dont le projet lauréat a été choisi à l'unanimité et associés à l'élaboration des mesures de sécurité sur le domaine public.

4. *Cycle d'orientation de Cayla*

Démolition/reconstruction du cycle d'orientation (environ 750 élèves). Le chantier devrait s'ouvrir en automne 2003 pour s'achever en 2007.

Le forum de Saint-Jean a été représenté dans le jury du concours et participe, avec diverses associations du quartier, à l'élaboration du projet d'aménagement des abords de cet équipement cantonal dans le cadre d'un groupe de travail mis sur pied par la Ville de Genève.

5. *Rue de Bourgogne*

Construction autorisée de trois villas mitoyennes qui confirme le maintien en zone de villas de cette partie du quartier.

6. *Avenue de Châtelaine*

Densification du secteur à 0,4 acceptée par le Conseil municipal en octobre 2000 (potentiel de 12 logements), mais aucune autorisation de construire n'a été délivrée à ce jour.

7. *Tavaro*

Projet de construction de 3 immeubles industriels avec conservation de 2 bâtiments, garage souterrain de 257 places et 93 places en surface, préavisé favorablement par la Ville de Genève. Le projet prévoit la création d'un mail piétonnier en prolongement de la promenade de l'Europe jusqu'au futur parc des Charmilles.

Le Service d'urbanisme a présenté le projet au mois de juin 2002 à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de l'examen de la pétition «Quartier de l'Europe: oui à un échange de parcelles afin que le parc public, initialement prévu au Stade des Charmilles, soit créé à la place de la zone industrielle».

8. *Rue de Lyon*

Construction d'un bâtiment de 2 étages destiné aux équipements et locaux associatifs en lieu et place du bâtiment industriel prévu de 6 étages sur rez-de-chaussée. Le Conseil municipal a accepté un crédit en janvier 2002 pour l'achat des terrains, la construction de l'immeuble et l'étude pour son aménagement intérieur.

Ce programme répond aux interpellations, pétitions et motions visant à stopper une densification déjà excessive du quartier (pétition P-28: «Pour préserver la qualité de la vie du quartier de l'Europe et des Charmilles, non à la construction d'un immeuble de 7 étages à caractère industriel»; motion M-82: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles»; motion M-137: «Ouverture récente du chantier des immeubles à la rue de Lyon, dans le périmètre de Planète Charmilles, vers l'école de l'Europe»).

9. *Immeubles CAP (Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels) Bois d'Amont*

L'examen du projet de plan localisé de quartier prévoyant la construction de 2 immeubles de 16 logements et la rénovation des 36 logements existants a été mis en suspens suite à une pétition s'y opposant (pétition P-45).

10. *Campagne Masset*

Deux immeubles d'habitation (100 logements) avec commerces restent réalisables dans le périmètre du plan localisé de quartier N° 27950 adopté le 6 juillet 1988. Aucune requête en autorisation de construire n'a cependant été déposée depuis.

**Projets envisagés**

11. *Parc des Charmilles*

Son propriétaire actuel, M. Bénédict Hentsch, s'est engagé publiquement à démolir le stade des Charmilles et à l'aménager à ses frais en vue de le céder à la Ville de Genève. La zone de verdure sera par ailleurs étendue jusqu'à l'avenue de Châtelaine (la tribune nord est actuellement située en zone de développement 3).

12. *ZIC (zone industrielle de Châtelaine)*

Une étude pour la valorisation de l'ensemble du site est en cours afin de répondre à la motion M-106, renvoyée le 16 janvier 2002 au Conseil administratif. Elle tient compte des engagements déjà pris, notamment de la remise en état du bâtiment central pour reloger les artisans de Sécheron (proposition PR-173).

13. *Trait-d'Union*

Une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public a été adoptée par le Grand Conseil le 3 juin 1998 suite à une proposition de la Ville de Genève en vue de construire un demi-groupe scolaire. Suite au choix du site des Ouches pour la construction d'une nouvelle école dans le quartier, les terrains propriété de la Ville au chemin du Trait-d'Union constituent aujourd'hui une réserve foncière.

14. *Hispano-Fiat*

Les banques propriétaires du terrain situé dans la zone industrielle pourraient être amenées à déposer un projet de valorisation similaire à celui de Tavaro si celui-ci aboutit, mais aucun projet concret n'est connu à ce jour par la Ville.

15. à 18. *Zone de développement 3*

La population des lotissements d'habitat individuels réalisés entre les années 1920 et 1950 est très attachée à la préservation de son lieu de vie. Compte tenu de la rareté du sol, des besoins en logements, du niveau d'équipement et de la proximité du centre-ville, il est cependant souhaitable qu'un potentiel de développement soit conservé pour les secteurs dont l'intérêt urbanistique et architectural est faible, ainsi qu'en bordure des voies routières les plus bruyantes qui imposent d'autres solutions urbaines que les lotissements d'origine. L'élaboration d'un plan de site décidé conjointement par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et la Ville en novembre 2002 pour la Cité-Jardin d'Aïre permettra ainsi de préciser ses conditions de préservation ou de développement et de répondre à une demande de la Société coopérative d'habitation de Genève qui souhaite réaliser de nouveaux logements.

La plupart des projets engagés dans le quartier sont bien connus par votre Conseil qui en a déjà débattu lors de l'adoption de plans d'affectation ou de l'examen de pétitions et motions. Les décisions déjà prises, en particulier les autorisations de construire délivrées, restreignent évidemment le champ de nouvelles actions pour l'aménagement du quartier. Dans une perspective d'échanges tels qu'ils sont proposés par les motionnaires, le champ paraît plus étroit encore.

**Propriétés publiques**

Une analyse de la situation indique que tous les terrains en pleine propriété de la Ville de Genève sont déjà occupés par des équipements ou sont inconstructibles (cimetière de Châtelaine, rive boisée du Rhône), à l'exception du terrain industriel de la ZIC. La situation est semblable pour les parcelles en pleine propriété du Canton (cycle d'orientation de Cayla, parc des Franchises). Enfin, les parcelles propriété de fondations sont certes nombreuses, mais très fractionnées et affectées à l'habitat.

Au vu de ces informations, il paraît illusoire de compter sur des rocades d'affectations pour aménager le quartier. Le Conseil administratif signale que le projet de rocade entre la zone industrielle de Tavaro et le parc à aménager sur le terrain du stade des Charmilles n'a pas pu se concrétiser, alors qu'elle se justifiait sur le plan de l'aménagement du quartier et que les deux propriétaires concernés n'avaient encore effectué aucun investissement. La raison évoquée par l'un des propriétaires éclaire les difficultés rencontrées: une rocade d'affectations implique l'engagement d'une longue procédure de modification des limites des zones de construction dont l'issue, tant sur le fond que sur le calendrier, est incertaine. Les avantages d'une rocade n'apparaissaient alors pas suffisants pour justifier une telle prise de risques.

Il est vrai cependant que le terrain de la ZIC appartenant à la Ville de Genève, d'une superficie de 22 863 $m^2$, pourrait se prêter à un éventuel échange. Pour aller dans le sens de la demande des motionnaires et de la motion 1463 au Grand Conseil, tout ou partie du terrain pourrait être affecté à un programme de logements pour accompagner une modification des limites des zones de construction aux abords du pont Butin et de l'avenue de l'Ain, secteur particulièrement affecté par les nuisances dues au bruit routier. Les avantages d'une telle rocade ne sont toutefois pas encore démontrés, puisque la ZIC se situe, elle aussi, en bordure d'une voie très bruyante, que des engagements ont été pris par la Ville de Genève pour reloger les artisans de Sécheron et que le site est occupé en son centre par un témoignage important du patrimoine industriel genevois. Par ailleurs, des recherches effectuées sur la typologie de bâtiments en bordure de voies bruyantes

démontrent qu'il existe des solutions constructives pour protéger les logements si de nouveaux immeubles sont construits dans des zones bruyantes, sans qu'il soit indispensable d'en faire des zones industrielles.

Compte tenu de ce qui précède, il apparaît plus efficace au Conseil administratif de poursuivre et de développer ses actions par les moyens déjà à disposition qui permettent d'atteindre l'objectif de qualité visé par la motion. A ce titre, il convient de souligner:

– que la Ville de Genève a la possibilité d'agir par ses préavis sur les requêtes en autorisation de construire, préavis qui ont été largement suivis par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et qui ont permis de faire évoluer les projets dans le sens désiré. Dans ces cas, la Ville de Genève s'est toujours préoccupée de l'avis de la population concernée et a accordé une importance particulière à la sauvegarde du patrimoine, à l'équilibre des affectations, à une insertion harmonieuse des bâtiments dans leur environnement, à la valorisation des espaces extérieurs, ainsi qu'à l'impact du trafic induit;
– que la Ville de Genève peut user de son droit d'initiative pour l'établissement de plans d'affectation. Elle l'a fait récemment pour modifier les limites de zones aux Nouvelles Charmilles. Au mois de novembre 2002, le Canton et la Ville de Genève ont annoncé le lancement d'une étude de plan de site de la Cité-Jardin d'Aïre, projet qui fera l'objet d'un débat aujourd'hui nécessaire pour fixer des objectifs de préservation et de renouvellement du tissu urbain dans un secteur particulièrement délicat de la zone de développement 3. Le Conseil municipal aura l'occasion de se prononcer lors de son préavis;
– que la Ville de Genève contribue financièrement à la valorisation du quartier par l'aménagement du domaine public et la création d'équipements. A ce chapitre, il convient de rappeler l'important investissement consenti pour terminer honorablement le complexe des Charmilles, le projet d'équipements pour l'enfance aux Ouches, les mesures d'accompagnement à la reconstruction du cycle de Cayla et le programme d'aménagement du domaine public dans le quartier de la Concorde, pour ne citer que les dossiers les plus récents ou en cours.

Les moyens évoqués doivent cependant être mis au service d'une politique d'aménagement plus clairement identifiable et détaillée que ne l'expriment les documents généraux d'urbanisme, tel le plan directeur cantonal ou le plan directeur communal. C'est pourquoi une réflexion a été engagée par le Service d'urbanisme afin de préciser des options d'aménagement susceptibles de renforcer les relations sociales et d'appartenance dans un territoire actuellement très fragmenté. Elle devrait déboucher sur des propositions au Conseil municipal afin de donner le «liant» nécessaire aux nombreux projets localisés sous la forme de

recommandations et de propositions concrètes d'investissement (terrains, projets de verdissement, actions sur le domaine public, liaisons piétonnes interquartiers, etc.) ou de mesures légales à l'initiative municipale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Christian Ferrazino*

*Annexes mentionnées*

## 25. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 9 octobre 2002, intitulée: «Les petits handicapés doivent aussi participer aux promotions scolaires» (QE-84)[1].

*TEXTE DE LA QUESTION*

A la Fête du bois de Lausanne, fête des promotions scolaires, le cortège se termine avec le défilé des autocars ayant comme passagers des handicapés. Est-ce que cela pourrait se faire à Genève?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La «Fête du bois» de Lausanne, qui faisait référence au bois de Sauvabelin (lieu où se terminait le cortège de la fête des écoles), n'existe plus sous cette appellation depuis plusieurs années.

Cependant, le principe d'intégrer les enfants handicapés perdure et, actuellement, tous les élèves réguliers de l'enseignement public de la Ville de Lausanne participent à la fête de fin d'année scolaire, y compris ceux qui sont temporairement blessés (jambe cassée, par exemple) ou dont la mobilité est réduite de manière définitive. Ils sont accompagnés par une infirmière, dans un véhicule en fin de cortège. Les enfants concernés sont au nombre de 5 ou 6 sur 6500 élèves.

En ce qui concerne la Ville de Genève, le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'a jamais été sollicité par les enseignants afin d'organiser une prise en charge spécifique d'enfants handicapés. Cependant, compte tenu de la volonté d'intégration dont fait preuve le Département de l'instruction publique, il est probable que le problème se pose dans certaines classes. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance mènera une enquête pour identifier les écoles dans lesquelles des enfants handicapés sont scolarisés, y compris si le handicap est temporaire, et mettra en place un dispositif pour les prendre en charge de manière adaptée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

**M. Roman Juon** (S). Pour terminer en beauté cette soirée, je dois dire que j'ai trouvé extrêmement sympathique la réponse à ma question sur le problème

[1] Annoncée, 2070.

des handicapés – même ceux qui le sont provisoirement, par exemple, avec une jambe cassée – pour qu'ils puissent participer à la fête des promotions scolaires. Quand j'étais très jeune, il y a longtemps, j'ai assisté très souvent à ces fêtes à Lausanne, car je suis natif de cette ville, et j'ai vu ces enfants qui étaient véhiculés en bus.

Je félicite le Service des écoles et institutions pour l'enfance de M. Tornare pour la rapidité avec laquelle il a répondu à ma question, cela par rapport à d'autres questions qui datent du siècle passé.

## 26. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu les trois pétitions suivantes:

– P-82, «Assainissement du 40-42, quai Ernest-Ansermet, contre le bruit»;
– P-83, «Contre les abus en matière d'affichage public»;
– P-84, «Pour un terrain synthétique au bois de la Bâtie».

M[me] Johner a demandé la parole concernant cette dernière pétition.

**M[me] Liliane Johner** (AdG/TP). Excusez-moi, Monsieur le président, si ce plénum est d'accord, enfin, ce qu'il en reste, je fais la proposition de renvoyer la pétition P-84 directement à la commission des sports et de la sécurité.

**Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-84 à la commission des sports et de la sécurité est accepté par 25 oui contre 11 non.**

**Le président.** Les pétitions P-82 et P-83 seront, elles, renvoyées à la commission des pétitions.

## 27. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions suivantes:

– M-355, de *M[me] Virginie Keller Lopez* et *M. Alain Marquet*: «Les Mouettes: mettons un terme à la «gaffe»;

– M-356, de *MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, René Grand, Olivier Coste, M^mes^ Sandrine Salerno, Annina Pfund, Monique Cahannes* et *Christiane Olivier*: «Pour un concept d'aménagement de la zone des Vernets»;
– M-357, de *M^me^ Fatiha Eberle* et *M. Guy Jousson*: «Pour une clôture autour du préau de l'école des Genêts»;
– M-358, de *M. Jean-Pascal Perler* et *M^me^ Virginie Keller Lopez*: «Extension du parc de Villereuse».

## 28. Interpellations.

Néant.

## 29. Questions écrites.

**Le président.** Je vous annonce encore les trois questions écrites suivantes:
– QE-98, de *M^me^ Fatiha Eberle*: «Ecole des Cropettes»;
– QE-99, de *M. Roberto Broggini*: «Prix au mètre carré de la location des arcades de la rue des Etuves»;
– QE-100, de *M. Jacques Mino*: «Liste des liens de la Ville avec les associations internationales».

Nous avons bien travaillé ce soir, nous allons nous arrêter là. *(Applaudissements.)* C'est vous que je félicite.

Mesdames et Messieurs les commissaires de la commission des naturalisations, je vous annonce que la séance de vendredi 11 avril, à 17 h 30, avec relevée, est confirmée.

Comme cela a été dit tout à l'heure, je vous donne rendez-vous samedi 12 avril 2003 à 10 h. Bien entendu, les séances plénières du lundi 28 avril 2003 sont supprimées.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif ..... 5902

2. Communications du bureau du Conseil municipal ..... 5902

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 768 000 francs destiné:
   – pour un montant de 8 790 000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG;
   – pour un montant de 7 978 000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de *Broken Chair*,

   soit un montant brut total de 20 188 000 francs (PR-195 A/B/C). Troisième débat..... 5902

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du bouclement du crédit extraordinaire d'un montant de 2 000 000 de francs (PR-403, votée le 5 décembre 1995) destiné à la conversion rétrospective des anciens fichiers de la Bibliothèque publique et universitaire (PR-245 A) ..... 5922

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'adoption du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives, selon le plan N° 29096-282 (création d'une zone des bois et forêts au lieu-dit «La Grande Boissière») (PR-250 A)..... 5925

6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet et Jean-Marc Froidevaux, renvoyé en commission le 4 décembre 2002, intitulé: «Respect de la légalité en matière de recours dans l'adjudication de marchés publics» (PA-29 A) ..... 5927

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 1998 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (D-31 A) ..... 5944

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'application d'une politique globale et cohérente de circulation aux Eaux-Vives» (P-64 A) ..... 5960

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Protégeons la place Simon-Goulart» (P-73 A) ..... 5979

10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 731 000 francs (subvention de 284 025 francs déduite) destiné à la rénovation des immeubles 6-8, rue Lombard (PR-217 A) ..... 5990

11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 948 000 francs destiné au réaménagement du boulevard d'Yvoy (PR-252 A)..... 5999

12. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 23 novembre 2002, intitulée: «Le manque de locaux de l'administration est évident, pourquoi ne pas acheter l'ancien immeuble de Spengler?» (I-78) ..... 6004

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 15 mai 2002, intitulée: «Egalité de traitement entre les cirques Knie et Nock par le Conseil administratif» (QE-75) ..... 6005

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 9 octobre 2002, intitulée: «Pourrait-on libérer le parking du Musée d'ethnographie?» (QE-85)..... 6006

15. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 23 novembre 2002, intitulée: «Mise en place de bornes rétractables» (M-25) ..... 6007

16. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Bruno Martinelli, Mmes Melissa Rebetez, Monique Guignard, MM. Jean-Louis Fazio, Michel Ducret, Mme Fatiha Eberle, MM. Damien Sidler et Alain Dupraz, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Pour l'interdiction aux véhicules utilisant les gaz de pétrole liquéfiés (GPL) dans leur système de propulsion, lorsque le réservoir de ceux-ci n'est pas équipé d'une soupape de sécurité, de pénétrer dans les parkings publics de stationnement couvert» (M-273) ..... 6010

17. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mme Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Mmes Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Melissa Rebetez, Sandrine Salerno, MM. Daniel Sormanni, Damien Sidler, Jacques François et Bernard Paillard, acceptée par le Conseil municipal le 20 janvier 2003, intitulée: «Trois fois rien sur pas grand-chose (publication «Tout savoir, Ville de Genève»)» (M-326) ..... 6014

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Daniel Sormanni, du 9 octobre 2002, intitulée: «Surveillance du Stade de Genève au rabais?» (QE-87) ..... 6016

19. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 1996, intitulée: «Une nouvelle maison de quartier à Champel» (M-176) ..... 6017

20. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mme Michèle Künzler, MM. Pierre Rumo, Alain Marquet et Albert Knechtli, acceptée par le Conseil municipal le 17 juin 1998, intitulée: «Un lieu pour les habitants du quartier de la Concorde» (M-326) ..... 6018

21. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mmes Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio, acceptée par le Conseil municipal le 10 février 1999, intitulée: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins» (M-385) ..... 6019

22. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 30 septembre 2000, intitulée: «Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement socioculturel des jeunes dans le secteur Champel/Florissant/Malagnou» (M-4) ..... 6021

23. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Guy Jousson, acceptée par le Conseil municipal le 13 novembre 2001, intitulée: «Pour le doublement des effectifs des éducateurs(trices) de la petite enfance formés en septembre 2002» (M-229)…… 6022

24. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mmes Michèle Künzler, Vanessa Ischi, Monique Guignard, Annina Pfund, MM. Damien Sidler, Christian Zaugg, Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, François Sottas et Michel Ducret, acceptée par le Conseil municipal le 14 novembre 2001, intitulée: «Pour un projet d'aménagement concerté dans les quartiers des Charmilles, de Châtelaine et de la Concorde» (M-213) …… 6024

25. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 9 octobre 2002, intitulée: «Les petits handicapés doivent aussi participer aux promotions scolaires» (QE-84) …… 6033

26. Pétitions …… 6034

27. Propositions des conseillers municipaux …… 6034

28. Interpellations …… 6035

29. Questions écrites …… 6035

La mémorialiste:
*Marguerite Conus*